

Mémoire de fin d'études

Genre et évaluation des politiques publiques

État des lieux et enjeux d'un dialogue entre évaluation des politiques publiques et études de genre

Élise Deplaud

Septembre 2022

Directeur de mémoire : Frédéric Gonthier
Année 2021-2022



Résumé :

Au travers de cette recherche, nous avons cherché à interroger le dialogue entre évaluation des politiques publiques et études de genre. D'un côté, la pratique de l'évaluation s'est encore peu saisie des travaux de recherche et des guides d'orientation démontrant l'intérêt d'intégrer une perspective de genre à l'évaluation. D'un autre côté, les études de genre sont relativement imperméables à la démarche d'évaluation. Pourtant, les politiques publiques peuvent être évaluées à travers la lunette du genre car elles produisent des effets sur les rapports sociaux entre les femmes et les hommes. Inversement, on ne peut comprendre l'état des inégalités entre les femmes et les hommes et les évolutions des rapports sociaux de genre sans s'interroger sur les effets des politiques publiques dans ces domaines. Chacun des deux champs disciplinaires, études de genre et évaluation des politiques publiques, peut éclairer les angles morts de l'autre. Praticien·nes de l'évaluation et chercheur·es en études de genre gagneraient à échanger afin d'éclairer les rapports de genre et les mécanismes des politiques publiques.

“Certaines et certains peuvent avoir l'impression que le débat sur l'égalité entre les femmes et les hommes est dépassé, que nous sommes dans une société où l'égalité est acquise et que, si des différences subsistent, elles relèvent de choix personnels. Des progrès importants ont été réalisés, nous sommes dans une société d'égalité des droits, mais de nombreuses études montrent que, malgré tout, des situations d'inégalités demeurent. Elles sont générées le plus souvent par des discriminations systémiques et indirectes, donc « invisibles ». Ces inégalités sont notamment le résultat de politiques qui ont été pensées comme neutres alors qu'elles affectent de manière différenciée et inégalitaire l'un et l'autre sexe. C'est au travers de ses décisions et de ses structures que la société reproduit les inégalités entre les sexes, comme celles qui affectent d'autres groupes sociaux.” (Cornet 2014, p. 53)

Remerciements

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes ayant contribué à la réalisation de ce travail, en premier lieu toutes les personnes qui ont accepté de partager leur expérience sur l'évaluation des politiques publiques et sur les études de genre. Leur intérêt pour ce travail et leurs enseignements ont énormément apporté à ma réflexion.

Je remercie également l'ensemble de l'équipe du cabinet Quadrant Conseil qui m'a fait découvrir la pratique de l'évaluation : Marc Tevini, Virginie Besrest, Karine Sage, Noémie Lequet, Pauline Joly, Cherifa Oudghiri, Agathe Devaux-Spatarakis, Thomas Delahais, Adrien Flichy, Thomas Bouget, Daphné Burger-Bodin, Vincent Honoré et Alexandra Williams. Je suis particulièrement reconnaissante de travailler aux côtés de ces personnes, toujours à l'écoute et disponibles.

Je remercie plus particulièrement Marc Tevini, mon tuteur au sein de Quadrant Conseil, et Virginie Besrest, gérante de Quadrant, qui m'ont accompagnée tout au long de mon stage et qui ont été extrêmement bienveillant-es. Je remercie également tout particulièrement Karine Sage et Noémie Lequet qui ont été de très bons conseils et ont largement contribué aux réflexions présentes dans ce manuscrit.

Enfin, je remercie Frédéric Gonthier, mon tuteur au sein du Master Progis, qui m'a accompagnée pendant deux ans, en cours et en stage.

Table des matières

Introduction - Etat de l'art et définition de l'objet de recherche 7

A. L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, UNE ACTIVITÉ RÉCENTE AU SERVICE DE L'ACTION PUBLIQUE	7
1. Qu'est-ce que l'évaluation des politiques publiques ?	7
2. Histoire et pratique de l'évaluation en France	8
B. LES ÉTUDES DE GENRE : UN CHAMP PLURIDISCIPLINAIRE CONSACRANT LE CONCEPT DE GENRE.....	9
1. Qu'est-ce que les études de genre ?	9
2. Les études de genre et l'utilisation du concept de genre dans le monde universitaire français.....	10
C. ÉTUDES DE GENRE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES : QUEL LIEN ?	11
3. Genre et analyse des politiques publiques : une littérature académique foisonnante, entre investigation des politiques publiques par les études de genre et analyse genrée des objets classiques de la science politique	11
4. Genre et évaluation des politiques publiques : un objet de recherche majoritairement investigué dans le champ de l'aide au développement.....	12
5. Genre et évaluation des politiques publiques : un dialogue peu investigué par la recherche française	14
D. L'OBJECTIF DE LA RECHERCHE : INTERROGER LE DIALOGUE ENTRE ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET ÉTUDES DE GENRE.....	16

Démarche, méthodologie et limites de la recherche 19

A. ENQUÊTES PAR QUESTIONNAIRE AUPRÈS DE PRATICIEN-NES DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE CHERCHEUR-ES ET DOCTORANT-ES EN ÉTUDES DE GENRE	19
B. ENQUÊTE PAR ENTRETIENS AUPRÈS DE PRATICIEN-NES DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE CHERCHEUSES	20
C. ANALYSE DE CONTENUS : RAPPORTS D'ÉVALUATION ET ARTICLES DE RECHERCHE SUR LE GENRE	21

Première partie - La place du genre dans l'évaluation : état des lieux et explications 23

A. UNE FAIBLE PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	23
1. Mobiliser des données sexo-différenciées et intégrer une perspective de genre, quelle différence ?.....	23
2. Etat des lieux de la prise en compte du genre : l'expérience des praticien-nes de l'évaluation	24

3. Mise en perspective : l'intégration effective du genre dans les rapports d'évaluation .	26
4. Les éléments intégrés ou attendus au sein d'une évaluation s'intéressant à la dimension de genre	30
5. Des politiques publiques plus souvent évaluées au regard du sexe ou du genre que d'autres	33
B. LES FREINS À LA PRISE EN COMPTE DU GENRE EN ÉVALUATION : ENTRE CONTRAINTES DE L'ÉVALUATION ET FAIBLE SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE GENRE	37
1. Un manque de données de suivi de la politique évaluée	37
2. Le manque de connaissance et de sensibilité aux questions de genre des commanditaires et des prestataires	38
3. Le coût de l'intégration du genre au regard des contraintes de l'évaluation	40
Deuxième partie - Les enjeux d'une prise en compte du genre dans l'évaluation des politiques publiques	44
A. L'ÉVALUATION COMME MOYEN DE RENDRE COMPTE DES EFFETS DES POLITIQUES SUR LES INÉGALITÉS DE GENRE ET DE FAVORISER L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES.....	44
1. Intégrer une perspective de genre : une approche préventive et proactive de lutte contre les inégalités de genre	44
2. La nécessité de dépasser une perspective d'analyse en fonction des groupes cibles d'une politique : les limites d'une analyse sexuée ou d'une étude des femmes.....	46
3. Un intérêt à prendre en compte le genre dans les évaluations de politiques non centrées sur les femmes ou le genre	50
4. Une démarche d'évaluation, des outils et une méthodologie qui peuvent participer à changer les rapports de pouvoir.....	56
5. L'évaluation comme moyen d'appréhender les inégalités de genre au regard des autres inégalités : l'approche intersectionnelle	57
6. Quand peut-on parler d'évaluation féministe et est-il souhaitable de mener une évaluation féministe ?	59
B. LA PRISE EN COMPTE DU GENRE COMME OPPORTUNITÉ D'AMÉLIORER LA PRATIQUE DE L'ÉVALUATION ET L'ACTION PUBLIQUE.....	61
Troisième partie – La place de l'approche évaluative dans les études de genre : bilan et perspectives	65
A. ETAT DES LIEUX DE L'ÉTUDE ET DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LA RECHERCHE SUR LE GENRE	65
1. De nombreux travaux récents au croisement des études de genre et de l'étude des politiques publiques.....	65
2. Un faible dialogue entre recherche universitaire et pratique de l'évaluation des politiques publiques.....	66
3. Le constat d'une faible mobilisation de l'évaluation dans les études de genre.....	67

B. LA MOBILISATION DE LA DÉMARCHE ÉVALUATIVE DANS LES ÉTUDES DE GENRE : MIEUX SAISIR LES ENJEUX DE LA RÉGULATION DES RAPPORTS SOCIAUX DE GENRE ET PRODUIRE UN SAVOIR UTILE 71

1. Étudier les effets des politiques publiques sur les rapports sociaux de genre 72
2. L'utilisation des outils d'évaluation pour comprendre les rapports de genre 73
3. Produire des savoirs sur les rapports de genre pour éclairer l'action publique..... 74
4. Des recherches sur le genre mobilisant une approche évaluative dans un objectif d'utilité publique et de diffusion des savoirs 75

Conclusion et discussion - Pour un dialogue entre genre et évaluation. Quelle place pour les organisations militantes ? 77

Bibliographie 80

Annexes 88

ANNEXE 1 : GLOSSAIRE DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES.....88

ANNEXE 2 : ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE AUPRÈS DES PRATICIEN-NES DE L'ÉVALUATION EN FRANCE : RÉPONSES COMMUNES AUX PRESTATAIRES ET COMMANDITAIRES89

ANNEXE 3 : ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE AUPRÈS DES PRATICIEN-NES DE L'ÉVALUATION EN FRANCE : RÉPONSES DES PRESTATAIRES93

ANNEXE 4 : ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE AUPRÈS DES PRATICIEN-NES DE L'ÉVALUATION EN FRANCE : RÉPONSES DES COMMANDITAIRES.....96

ANNEXE 5 : ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE AUPRÈS DES CHERCHEUR·ES ET DOCTORANT·ES EN ÉTUDES DE GENRE EN FRANCE98

ANNEXE 6 : EXTRAIT DE L'ANALYSE DES ÉVALUATIONS ACHÉVÉES ENTRE 2018 ET 2020 ET RÉPERTORIÉES PAR LA SFE 102

ANNEXE 7 : LA DIFFÉRENCE ENTRE ÉVALUATION INTÉGRANT UNE PERSPECTIVE DE GENRE ET ÉVALUATION FÉMINISTE 103

Introduction - État de l'art et définition de l'objet de recherche

Notre recherche s'intéresse à deux champs disciplinaires : l'évaluation des politiques publiques et les études de genre.

A. L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, UNE ACTIVITÉ RÉCENTE AU SERVICE DE L'ACTION PUBLIQUE

1. Qu'est-ce que l'évaluation des politiques publiques ?

Si aujourd'hui l'intérêt d'évaluer l'impact des politiques publiques peut sembler évident, la pratique professionnelle de l'évaluation n'a émergé en France que dans les années 1980 (EVAL 2022). Auparavant, *“l'impact des différentes politiques semblait clair : les politiques d'emploi améliorent l'emploi, les politiques du logement améliorent l'accès au logement, etc.”* (Bozio 2010, p. 60). Pourtant, les mécanismes de mise en œuvre de l'action publique sont complexes, les effets d'une intervention ne sont pas nécessairement ceux attendus et pour atteindre des objectifs souhaités plusieurs interventions alternatives peuvent être déployées. Si on admet que l'impact des politiques publiques n'est pas évident, il semble clair que leur évaluation est souhaitable.

L'évaluation a pour ambition de produire des connaissances sur les mécanismes de mise en œuvre des politiques et notamment sur leurs effets, afin d'apprécier le plus objectivement possible leur pertinence, leur efficacité, leur efficience ou encore leur cohérence (Cecchini & Fallon 2009). L'évaluation cherche à établir « *ce qui ne se serait pas passé en l'absence de la politique* » (Bozio 2010, p. 60). La méthodologie déployée doit donc permettre de déterminer cette situation contrefactuelle¹ ou de déterminer la contribution de la politique au changement², afin *in fine* d'identifier les effets de la politique et d'élaborer un jugement sur sa valeur. Par méthodologie, nous entendons le recours aux méthodes issues des sciences sociales ainsi qu'aux approches développées dans le champ même de l'évaluation. L'évaluation a une dimension scientifique, notamment revendiquée par Michael Patton (2018, p. 2) : « *La science consiste à étudier de façon systématique comment le monde fonctionne. La science de l'évaluation consiste à étudier de façon systématique comment, et avec quel succès, des interventions visant à changer le monde fonctionnent* ». La réalisation d'une évaluation repose donc sur une expertise permettant de mobiliser les outils et les approches adaptés à la production de connaissances sur une intervention spécifique. Cette production de connaissances a une double visée. Premièrement, il s'agit d'éclairer les décisions et d'améliorer l'action publique. Deuxièmement, il s'agit d'informer les citoyen·nes sur les résultats des politiques afin d'alimenter le débat public, dans un objectif d'utilité sociale et démocratique (Société Française de l'Évaluation 2006). Comme l'observent Thomas

¹ Dans le cas d'une approche dite contrefactuelle

² Dans le cas d'une approche basée sur la théorie

Delahais, Agathe Devaux-Spatarakis, Anne Revillard et Valéry Ridde (2021), la majorité des définitions de l'évaluation des politiques publiques intègrent trois dimensions : *“l'élaboration d'un jugement sur la valeur, le recours à des méthodes spécifiques dans une démarche d'investigation systématique et la volonté de favoriser l'utilité des travaux”*.

Le terme “évaluation” porte souvent à confusion, la démarche étant notamment assimilée au contrôle de gestion ou à l'audit. Contrairement au contrôle de gestion, l'évaluation ne cherche pas à mesurer la performance d'une administration ou à vérifier l'efficacité d'une dépense publique. Contrairement à l'audit, l'évaluation ne cherche pas à s'assurer de la conformité des processus d'une organisation et du respect de normes et de procédures. Elle ne dit pas non plus “ce qu'il faut faire”. Contrairement aux activités de contrôle qui ont pour références les normes, règlements et standards internes à la structure contrôlée, l'évaluation adopte plutôt un point de vue externe afin d'apprécier la valeur de l'action publique, et notamment ses effets, dans une démarche d'apprentissage et d'analyse réflexive (Cecchini & Fallon 2009).

2. Histoire et pratique de l'évaluation en France

La discipline de l'évaluation des politiques publiques se développe aux États-Unis dans les années 1960. La pratique de l'évaluation s'étend au Canada, en Nouvelle-Zélande et en Europe du Nord dans les années 1970-1980. Les premières sociétés de professionnel·les de l'évaluation émergent. À partir des années 1980, l'évaluation devient un instrument de modernisation de l'État français. D'abord confiée au Commissariat général du Plan, le gouvernement de Michel Rocard en fait un outil d'amélioration de l'efficacité de l'action publique dans un contexte de restriction budgétaire à la fin des années 1980. L'exigence d'évaluation des programmes financés par la Commission européenne et l'évaluation des Contrats de plan Etat-Région contribuent à la diffusion de l'évaluation au sein de l'administration française et des collectivités. En 1999, est fondée la Société française de l'évaluation (SFE) afin de promouvoir et structurer le développement de la pratique professionnelle de l'évaluation en France dans les organisations publiques et privées. L'évaluation des politiques publiques est inscrite dans la Constitution en 2008 (EVAL 2022 ; Vie publique 2022).

En France, l'activité d'évaluation est majoritairement le fait des administrations et des cabinets de consulting privés, contrairement à celle d'autres pays qui est principalement réalisée par le monde universitaire. Comme le soutient Anne Revillard, sociologue et directrice du Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP), le dialogue entre la recherche universitaire et le champ de l'évaluation des politiques publiques est faible. L'évaluation des politiques publiques en France est très peu présente dans la sphère académique et *“reste de façon plus centrale une pratique d'administrations ou de consultant.e.s dans le secteur privé”* (Revillard 2020). L'État est le principal commanditaire d'évaluations, devant les collectivités territoriales, et la grande majorité des évaluations sont réalisées par des cabinets privés externes (SFE 2019a).

Les évaluations en cours et en fin de programme représentent 9 évaluations sur 10. Ce sont les évaluations chemin faisant (in itinere), finales et ex post. Les évaluations réalisées avant

le lancement d'un programme (ex ante) sont très minoritaires (SFE 2019a). Nous ne distinguerons pas les différents types d'évaluations dans le cadre de cette recherche.

Nous utiliserons indifféremment les termes "politiques publiques", "interventions", "programmes", "projets" ou "dispositifs" pour désigner l'ensemble des interventions publiques ou des interventions visant des objectifs d'intérêt général qui peuvent être évaluées.

Un glossaire (Annexe 1) répertorie un certain nombre de concepts issus du champ de l'évaluation des politiques que nous utiliserons au cours de cette recherche.

B. LES ÉTUDES DE GENRE : UN CHAMP PLURIDISCIPLINAIRE CONSACRANT LE CONCEPT DE GENRE

1. Qu'est-ce que les études de genre ?

Les études de genre constituent un champ de recherche pluridisciplinaire qui étudie les rapports sociaux entre les sexes dans tous les domaines des sciences humaines et sociales : sociologie, anthropologie, histoire, psychologie, psychanalyse, sciences politiques, géographie, économie, etc. Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait et Anne Revillard (2008) ont mis en évidence quatre dimensions analytiques des études de genre.

La première est l'adoption d'une approche constructiviste visant à dénaturaliser les rapports entre les sexes. En rupture avec l'essentialisme, elles affirment le caractère socialement construit des inégalités entre les sexes présentes dans l'ensemble des domaines de la vie sociale, que ce soit la famille, la sexualité, la politique, le travail ou les loisirs. Dès 1949, Simone de Beauvoir déclare "*On ne naît pas femme, on le devient*" (auquel il faudrait ajouter "*On ne naît pas homme*"). Si l'approche constructiviste s'est progressivement imposée dans les sciences humaines et sociales à partir des années 1970, elle a eu une place d'autant plus centrale dans les études de genre. En effet, les travaux en études de genre ont toujours fait face aux discours consacrant le caractère biologique des différences et des inégalités entre les femmes et les hommes. La posture anti-essentialiste est donc devenue un choix analytique mais également un impératif politique, en ce que la remise en cause du caractère biologique des rapports sociaux entre les sexes est un levier de la lutte féministe.

Le genre désigne donc les normes sociales qui reposent sur les différences entre les hommes et les femmes, socialement et culturellement construites. Il analyse les rôles, comportements et activités qu'une société considère comme appropriés pour les hommes et les femmes (Dauphin & Perrier 2022 ; Rey & Niang 2021).

La deuxième dimension analytique des études de genre est celle d'une perspective relationnelle. Les catégories "masculin" et "féminin" sont à penser en relation et comme le produit d'une relation sociale. On ne peut donc pas étudier un des sexes sans le rapporter à l'autre. Ainsi, *le* genre renvoie au système de relations hiérarchiques entre les femmes et les hommes et *les* sexes désignent les catégories issues de ce système.

La troisième dimension des études de genre est la reconnaissance de rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes. Si ces rapports de pouvoir sont multiples, imbriqués dans d'autres rapports de pouvoir et variables en fonction du contexte et de l'époque, dans la très grande majorité des sociétés humaines étudiées, les rôles et attributs de la catégorie du masculin sont valorisés au détriment de ceux de la catégorie du féminin et les ressources sont inégalement distribuées au profit des hommes. Le genre renvoie donc à des rapports de domination fondés sur les différences perçues entre les sexes, dans l'ensemble des domaines du monde social, et à des inégalités matérielles et symboliques, variables en fonction du contexte et de l'époque.

Finalement, la quatrième dimension des études de genre est l'adoption d'une perspective intersectionnelle. Si cette perspective n'est pas systématiquement reconnue, elle s'est progressivement imposée dans le champ des études de genre, en France plus tard que dans le monde anglophone. Cette approche intersectionnelle du genre, théorisée en premier lieu par Kimberlé Crenshaw (1989) pour parler spécifiquement de l'intersection du sexisme et du racisme vécus par les femmes afro-américaines, soutient que les rapports sociaux de genre sont toujours articulés avec d'autres rapports de pouvoir et ne peuvent donc être étudiés de manière isolée. Des rapports de pouvoir existent aussi entre les femmes qui expérimentent différemment l'oppression selon leur âge, leur classe, leur race, leur histoire coloniale, leur culture, leur position dans l'ordre économique, leurs handicaps, etc. (Moser 1993).

2. Les études de genre et l'utilisation du concept de genre dans le monde universitaire français

Ce qu'on appelle aujourd'hui les "études de genre" désigne des recherches menées dans de nombreux pays, dont la France, dans la lignée des mouvements féministes des années 1960-1970. Ces recherches ont d'abord été désignées comme "études féministes" ("feminist studies") ou "études sur les femmes" ("women's studies"). À partir des années 1980, le terme "gender studies" a été progressivement adopté dans le champ de recherche aux États-Unis, les expressions "feminist studies" et "women's studies" persistant néanmoins. Les études de genre sont institutionnalisées dans les universités américaines. En France, le terme "genre" a été introduit en 1988 dans le champ des recherches féministes avec la traduction de l'article "Genre : une catégorie utile d'analyse historique" de l'historienne américaine Joan Scott (1986). Cependant, le terme a fait face à de nombreuses résistances et ne s'est progressivement imposé qu'à partir de la fin des années 1990. Une nouvelle génération de chercheuses, influencées par les théories féministes françaises mais également anglophones, a légitimé l'utilisation de cette catégorie analytique. Si le terme désigne aujourd'hui le champ de recherche, les concepts de "rapports sociaux de sexe", de "perspective féministe" ou d'"histoire des femmes" sont toujours utilisés (Bereni et al. 2008).

C. ÉTUDES DE GENRE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES : QUEL LIEN ?

À ce stade, le lien entre évaluation des politiques publiques et études de genre est loin d'être évident. Le monde de la recherche sur le genre et le monde de l'évaluation des politiques publiques sont deux champs (pluri)disciplinaires a priori très éloignés l'un de l'autre. Pourtant, un rapport d'information sur l'état de la recherche et de l'enseignement sur le genre en France (Olivier 2016) présente l'apport de l'intégration du genre dans la conduite et l'évaluation des politiques publiques :

“Le genre n'est donc pas un objet uniforme et idéologique, mais un concept scientifique qui fournit une catégorie d'analyse. L'étude de l'impact selon le genre permet d'examiner les pratiques et les politiques en vue de déterminer si elles affectent les femmes et les hommes de manière différente. Cette approche genre permet ainsi de dévoiler d'éventuelles discriminations et de prendre les mesures nécessaires afin de réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes. [...] [Les études de genre] constituent ainsi un outil pour améliorer l'efficacité des politiques publiques”

Au même titre que de nombreux travaux, ce rapport d'information relève le caractère transversal de l'analyse en matière de genre : l'étude des rapports de pouvoir et des inégalités entre les femmes et les hommes peut être menée dans toutes les disciplines académiques et s'appliquer à tous les domaines de l'intervention publique. Il est ainsi possible d'analyser les politiques publiques dans une perspective de genre en s'intéressant aux normes et aux inégalités de genre sur lesquelles une intervention a été conçue et celles qu'elle propage (Dauphin & Perrier 2022). Si les recherches au croisement de l'analyse des politiques publiques et du genre se sont développées en France, le dialogue entre genre et évaluation des politiques publiques a été peu investigué.

3. Genre et analyse des politiques publiques : une littérature académique foisonnante, entre investigation des politiques publiques par les études de genre et analyse genrée des objets classiques de la science politique

Les recherches s'intéressant au lien entre genre et politiques publiques se sont multipliées, y compris dans le monde universitaire français. À partir des années 1990, les études de genre s'institutionnalisent progressivement et investiguent les politiques publiques, en particulier l'“État social” (“Welfare State”) (Dauphin & Perrier 2022). Si les sciences politiques sont souvent identifiées comme une des disciplines dialoguant le moins avec les études sur le genre, les recherches sur les politiques publiques et le genre se sont multipliées depuis les années 1990 :

“Les travaux situés au croisement des études de genre et de l'étude des politiques publiques forment aujourd'hui une tradition déjà relativement ancienne. Depuis longtemps, les femmes sont une population ciblée par les politiques publiques et sont étudiées à ce titre dans le cadre de travaux comparatifs et de monographies, de travaux qualitatifs et de recherches qui se sont efforcées de constituer des bases de données cohérentes permettant des analyses plus quantitatives.” (Jenson & Lepinard 2009, p. 183)

Ces travaux sur les politiques publiques et le genre constituent aujourd'hui "un champ de recherche à part entière" (Jenson & Lepinard 2009, p. 183). Clémence Ledoux (2009, p. 1) parle même d'une forme d'"institutionnalisation" des études croisant genre et politiques publiques. Ces études se sont diversifiées et s'intéressent aussi bien à l'influence des revendications féministes sur l'action publique (Skocpol 1992 ; Boussaguet & Jacquot 2009 ; Picq 1993 ; Bereni 2009) qu'au féminisme d'État (Mazur & Stetson 1995 ; Dauphin 2006 ; Revillard 2007) ou à l'impact de l'Union européenne sur les politiques d'égalité. Ce dernier objet de recherche a particulièrement été investigué.

En 1996, l'Union européenne a adopté un nouveau principe de traitement des inégalités entre les femmes et les hommes, promu sous le terme de "gender mainstreaming". Il s'agit d'intégrer de manière systématique et transversale une dimension de genre lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques (CCE 1996). Cet engagement à la promotion de l'égalité de genre dans toutes les activités de l'Union européenne a été constitutionnalisé : *"Pour toutes ses actions, l'Union cherche à éliminer les inégalités, et à promouvoir l'égalité, entre les hommes et les femmes."* (Article 8 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, ex-article 3 du Traité instituant la Communauté européenne). De nombreux travaux universitaires se sont intéressés au concept généralement traduit en français par "approche intégrée du genre". Ces travaux, essentiellement en anglais et dans une moindre mesure en français, ont étudié le contexte d'émergence du gender mainstreaming et ses controverses (Sénac-Slawinski 2008 ; Jacquot 2009 ; Bouchard 2004), ses spécificités au regard des autres approches en faveur de l'égalité (Beveridge & Nott 2002), ses impacts (Heinen 2004 ; Rees 2002 ; Rubery 2002 ; Verloo 2001) ou encore la manière dont les pouvoirs publics français se sont saisis de ce principe européen (Sénac 2006 ; Perrier 2000 ; Lemièrre & Silvera 2002). Sophie Jacquot (2009) analyse par exemple la manière dont les actrices du champ des études de genre et des politiques publiques européennes d'égalité ont, dans un premier temps, largement soutenu ce traitement institutionnel des inégalités entre les femmes et les hommes, avant de rejeter une politique incapable de résoudre ces inégalités et ayant progressivement exclu la communauté féministe de la politique publique européenne d'égalité. La littérature sur le genre et l'action publique en Europe est foisonnante.

Les chercheur·es spécialisé·es sur le genre ont donc investigué les politiques publiques et étudié les liens entre mouvements féministes et action publique. Les objets les plus classiques de la science politique, tels que les budgets, les projets de loi ou les réformes, ont été analysés au regard du genre (Cecchini & Fallon 2009).

4. Genre et évaluation des politiques publiques : un objet de recherche majoritairement investigué dans le champ de l'aide au développement

L'ensemble des travaux au croisement des études de genre et de l'analyse des politiques publiques dont nous venons de faire la revue ne s'intéressent que très peu à l'évaluation des politiques publiques. Pourtant, le principe de gender mainstreaming a vocation à s'appliquer à toutes les politiques, *"au stade de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation"* (Sénac 2008, p. 33). La littérature anglophone a investigué

le lien entre évaluation des projets de développement et genre. De nombreuses recherches se sont intéressées à la prise en compte du genre dans les évaluations des projets de développement.

À la fin des années 1990, l'évaluation sensible au genre a émergé dans le développement international, notamment suite à la reconnaissance de l'approche "Genre et Développement", "Gender and Development". Cette approche dite GAD, influencée par les idées des féministes socialistes occidentales, cherche à améliorer l'intégration des femmes au développement et leur pouvoir d'agir aux niveaux économiques, politiques et socioculturels (AQOCI, 2018, p. 14). Cette approche est centrée sur les inégalités structurelles entre les femmes et les hommes et l'invisibilisation des femmes dans le processus de développement. Elle reconnaît que les interventions ont des effets différenciés sur les femmes et les hommes et qu'il y a besoin de transversaliser le genre (gender mainstreaming) tout au long du cycle des programmes, y compris lors des évaluations (Espinosa 2013). Julia Espinosa (2011 ; 2013), Maretha De Wall (2006) ou encore Beatriz Sierra (2000) fournissent un cadre méthodologique afin de garantir l'intégration d'une perspective de genre tout au long du processus d'évaluation, selon les principes du gender mainstreaming. Elles répertorient différents critères permettant de mener une évaluation sensible au genre. D'autres articles de recherche étudient les méthodes de suivi et d'évaluation ("Monitoring and Evaluation") des projets de développement intégrant une perspective de genre, leur mobilisation par les acteurs du champ de l'aide au développement et leurs apports en termes de lutte contre les inégalités de genre (par exemple Lahiri-Dutt 2011 ; Bowman & Sweetman 2014 ; Smith 2001). Kimberly Bowman et Caroline Sweetman (2014) s'intéressent notamment à l'utilisation de l'approche méthodologique "MEL" (Monitoring, Evaluation and Learning ; Suivi, Évaluation et Apprentissage) et à ses apports en termes de lutte contre les inégalités de genre grâce au retour d'expérience de praticien·nes du développement et de militant·es des droits des femmes. Caroline Moser et Annalise Moser (2005) font un état des lieux des progrès et des limites de l'application du gender mainstreaming dans les politiques de développement international. Elles soulignent notamment que les résultats et les impacts de ces politiques sont encore très peu appréhendés. L'ensemble de cette littérature plaide la nécessité d'évaluer les programmes de développement au regard du genre.

En dehors du champ académique anglophone, de nombreux guides méthodologiques ou guides d'orientation de l'évaluation sensible au genre ont été produits par différents acteurs de l'aide au développement, y compris en langue française (AQOCI 2018). Ainsi, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) a produit un document présentant les "tâches" à suivre pour intégrer les "droits de l'homme" et "l'égalité des sexes" dans les évaluations, à l'attention des évaluateur·rices des Nations Unies (GNUE 2011). ONU Femmes (2015) a également publié un "Manuel d'évaluation" sensible au genre. L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a réalisé un document des bonnes pratiques à suivre pour mener une évaluation sensible au genre (USAID 2014). La Banque africaine de développement a publié deux revues spéciales sur "Le Genre dans l'évaluation" (BAD 2018 ; BAD 2019). Ces guides méthodologiques tentent principalement de répondre aux questions suivantes :

- Comment mener une évaluation sensible au genre ?
- Quelles sont les questions évaluatives et quels sont les critères et les indicateurs qui permettent de mener une évaluation sensible au genre ?

- Quelles méthodologies permettent de mesurer les effets des programmes sur les inégalités de genre ?

L'objectif est d'améliorer la prise en compte du genre dans les projets de développement et dans leur évaluation, afin de lutter contre les inégalités de genre.

Si l'évaluation sensible au genre est fondée sur la théorie féministe, le postulat d'inégalités de genre d'ordre systémique et structurel et la revendication de plus de justice sociale (Bustelo 2011 ; Sielbeck-Bowen et al. 2002), certains travaux s'attachent à définir longuement ce qui distingue une évaluation féministe d'une autre évaluation intégrant une perspective de genre (voir notamment Brisolara et al. 2014 ; Podems 2010 ; Stanley & Wise 1993). Selon Donna Podems, l'objectif central d'une évaluation féministe est de transformer les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes, contrairement à une évaluation qui chercherait simplement à appréhender la capacité d'une intervention à permettre aux femmes d'atteindre l'égalité avec les hommes.

Si Julia Espinosa (2013) considère que la littérature académique sur le sujet de l'intégration du genre à l'évaluation des programmes de développement est limitée, la littérature académique française portant sur l'évaluation sensible au genre des projets de développement est quasi inexistante (voir néanmoins Rey & Niang 2021). Ceci s'explique notamment par la faible investigation de l'évaluation par le monde universitaire français.

En outre, la réflexion autour des approches genre et de l'intégration d'une perspective de genre dans les évaluations n'a été que peu exportée hors du champ de l'aide au développement. On peut néanmoins citer l'analyse faite par Lut Mergaert et Rachel Minto (2015) du lien entre évaluation ex ante et évaluation ex post des politiques de l'Union européenne et de son manque d'efficacité dans la promotion des objectifs d'égalité de genre.

5. Genre et évaluation des politiques publiques : un dialogue peu investigué par la recherche française

La littérature académique française abondante au croisement des études de genre et de l'analyse des politiques publiques contraste avec celle, quasi-inexistante, sur le dialogue entre genre et évaluation des politiques publiques. De rares travaux ont étudié l'application du principe de gender mainstreaming dans l'évaluation des politiques publiques en France. Sébastien Grobon (2014) s'est notamment intéressé à la prise en compte du genre dans les projets de loi. En effet, depuis 2009, en France, une évaluation préalable (ex ante) de tout projet de loi doit être menée afin notamment d'évaluer ses conséquences budgétaires et ses effets socio-économiques. Depuis la circulaire du 23 août 2012, les impacts potentiels, directs et indirects, des projets de loi sur les inégalités entre les femmes et les hommes doivent également être évalués. Cette circulaire s'inscrit dans le cadre du gender mainstreaming. Un guide méthodologique a été rédigé par l'administration du ministère des Droits des femmes (2013) afin de réaliser cette évaluation. Ce guide considère ainsi que les projets de loi peuvent avoir des effets directs sur les inégalités s'ils ont des objectifs en matière de lutte contre les inégalités ou les discriminations liées au sexe. Les effets indirects sur les inégalités peuvent notamment être appréhendés en s'interrogeant sur la répartition hommes/femmes des bénéficiaires potentiels des projets, l'application différenciée des mesures sur les femmes et

les hommes, l'intersection des discriminations ou les impacts différenciés à court, moyen et long terme. Ce guide s'inscrit dans la lignée des guides d'orientation d'une évaluation sensible au genre produits dans le champ de l'aide au développement.

Parmi les rares travaux universitaires en langue française sur le sujet, on peut citer également la réflexion d'Isabelle Cecchini et Catherine Fallon (2009) quant aux opportunités d'intégrer une dimension de genre dans la démarche d'évaluation des politiques publiques. Les autrices s'intéressent plus particulièrement aux apports potentiels du gender mainstreaming et du "gender budgeting", l'analyse d'un budget au regard du genre, pour évaluer les politiques. Elles ont mené cette réflexion dans le cadre d'un congrès de l'Association française de science politique (AFSP) consacré au genre en science politique francophone (AFSP 2009).

L'une des sections du congrès s'intitulait *"Genre et politiques publiques : de la découverte mutuelle au dialogue"*. L'objectif de cette section était de réfléchir aux liens entre deux champs de recherche que nous avons déjà évoqués : l'analyse des politiques publiques et les études de genre. Le constat était double. D'une part, les politiques publiques peuvent être analysées au regard du genre, car elles véhiculent une représentation des rapports sociaux de sexe et produisent des effets sur les inégalités de genre :

"il est de plus en plus difficile de nier que l'action publique renvoie à une dimension genrée, même si cette dernière relève souvent de l'invisible ou du non-dit : les instruments autour desquels se définissent les politiques publiques et qu'elles mettent en œuvre reposent sur une définition des problèmes à résoudre, des diagnostics et des solutions qui intègrent implicitement une représentation des rapports sociaux de sexe dans la société." (AFSP 2009)

D'autre part, il semble difficile de comprendre les rapports sociaux de sexe et leur transformation sans étudier les effets des politiques publiques, en particulier des politiques d'égalité, sur ces rapports :

"il n'est pas possible aujourd'hui de comprendre la transformation des rapports sociaux de sexe sans prendre en compte le rôle et l'impact des « politiques du genre ». Ces politiques qui sont souvent des politiques de l'intime constituent un lieu d'observation privilégié pour l'étude de la société du point de vue de l'évolution des rapports sociaux de sexe, parce qu'elles désignent la façon dont, à un moment donné, les questions liées aux rapports de genre sont formulées sous la forme de programmes d'action publique." (AFSP 2009)

La section du congrès de l'AFSP avait pour ambition de montrer que la prise en compte du genre pouvait éclairer l'analyse des politiques publiques et, réciproquement, que les outils d'analyse des politiques publiques pouvaient permettre d'appréhender le rôle de régulation des rapports entre les femmes et les hommes par l'action publique. Notre recherche s'inscrit dans la continuité des réflexions du congrès de l'AFSP.

D. L'OBJECTIF DE LA RECHERCHE : INTERROGER LE DIALOGUE ENTRE ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET ÉTUDES DE GENRE

Les recherches au croisement de l'évaluation des politiques publiques et des études de genre sont peu nombreuses en dehors de la littérature anglophone et du champ de l'aide au développement. Pourtant, d'une part, nous soutenons que l'évaluation des politiques publiques peut bénéficier de l'apport d'une perspective de genre. En effet, les politiques publiques peuvent être évaluées à travers la lunette du genre, car elles produisent des effets sur les rapports sociaux entre les femmes et les hommes. C'est ce que montre la littérature académique et les guides d'orientation pour une évaluation sensible au genre, dans le champ de l'aide au développement. Les projets de développement ne sont cependant pas les seuls à produire des effets sur les enjeux de genre. D'autre part, comme l'affirme le bilan scientifique du congrès de l'AFSP (2009), on ne peut comprendre l'état des inégalités entre les femmes et les hommes et les évolutions des rapports sociaux de genre sans s'interroger sur les effets des politiques publiques dans ces domaines. Ce sujet a été très peu investigué.

Chacun des deux champs (pluri)disciplinaires, études de genre et évaluation des politiques publiques, peut éclairer les angles morts de l'autre. Pourtant, ce sont deux champs encore très imperméables l'un à l'autre.

Tous les domaines de l'intervention publique peuvent être étudiés au regard du genre. Tout dispositif, programme ou projet peut réduire les inégalités de genre, les reproduire ou les exacerber, de manière directe ou indirecte. L'évaluation est un outil clé pour mesurer les inégalités de genre et comprendre les effets des politiques publiques sur les rapports de genre. Pourtant, la majorité des politiques, programmes et dispositifs déployés en France sont aveugles au genre. Leur évaluation l'est très souvent également. De nombreuses politiques sont perçues comme "neutres" au regard du genre et il est souvent considéré qu'une politique n'a vocation à être évaluée qu'au regard des objectifs qui lui ont été assignés.

Réciproquement, aucun secteur de la société n'est étanche à l'action publique. Or, les inégalités de genre prévalent dans tous les secteurs de la société. Les études portant sur les rapports sociaux de genre, leur transformation ou leur reproduction, dans différents secteurs de la société gagneraient donc à s'interroger sur les effets de l'action publique en la matière. En outre, les études de genre peuvent être éclairées par l'évaluation des politiques publiques à un deuxième niveau qui est celui de l'utilisation des outils de l'évaluation dans la recherche. En effet, l'évaluation en tant que champ disciplinaire a développé de nombreux outils et approches spécifiques. Afin d'étudier les effets de politiques publiques spécifiques, notamment de politiques de genre, sur les rapports sociaux de genre, les recherches universitaires gagneraient à mobiliser les approches issues de l'évaluation. Pourtant, les études de genre, et le champ universitaire plus largement, font encore très peu appel aux outils et approches issus de l'évaluation des politiques publiques.

Nous nous intéresserons donc à ce que nous qualifions de "spectre", de l'évaluation aveugle au genre, au genre aveugle à l'évaluation. Entre ces deux extrémités se trouvent l'évaluation dite "sensible au genre" et l'étude du genre mobilisant l'évaluation. Nous avons déjà évoqué le concept d'évaluation sensible au genre, car très couramment utilisé dans la

littérature et les guides d'orientation en faveur d'une prise en compte du genre dans le champ de l'aide au développement. Si Donna Podems (2010) parle d'«*approche genre de l'évaluation*», si Julia Espinosa (2013) et de nombreux·ses autres auteur·es, guides méthodologiques et évaluations parlent d'«*évaluation sensible au genre*», nous privilégions l'utilisation de l'expression «évaluation intégrant une perspective de genre» que nous définissons de la manière suivante :

Une évaluation intégrant une perspective de genre peut être définie comme une évaluation qui fournit des informations sur la manière dont une politique publique, un programme ou un dispositif affecte différemment les individus selon leur sexe, permettant *in fine* de rendre compte des effets de la politique sur les inégalités de genre.

Cette évaluation peut simplement chercher à faire un état des lieux des inégalités de genre (par exemple en mobilisant des statistiques différenciées femmes-hommes) ou chercher à transformer les rapports sociaux de genre, en utilisant un processus inclusif et participatif (selon une approche féministe).

Une étude sur le genre peut mobiliser l'évaluation des politiques publiques (ou plus précisément une approche évaluative, des outils issus de l'évaluation ou des questionnements évaluatifs) en se référant ou non à l'évaluation des politiques publiques : en cherchant à exposer les résultats d'une action publique ; en produisant des connaissances sur les objectifs, le contexte, les moyens, les résultats et les effets d'une action publique ; en jugeant de la valeur d'une action publique au regard de critères tels que sa pertinence, sa cohérence, son efficacité, son efficience ou son utilité (Tevini 2021).

Trois grandes catégories d'acteur·rices peuvent contribuer à la réalisation de travaux s'inscrivant sur le spectre d'une évaluation aveugle au genre à une étude de genre aveugle à l'évaluation :

- 1) Ceux·elles que nous qualifions de «praticien·nes de l'évaluation», c'est-à-dire l'ensemble des professionnel·les contribuant à l'activité d'évaluation en France : administrations d'État, collectivités, associations et autres organismes réalisant des évaluations internes ou commanditant des évaluations, et prestataires d'évaluations externes, qu'il·elles soient consultant·es (en free-lance ou en cabinet privé) ou chercheur·es.
- 2) Les chercheur·es universitaires, que leurs thématiques de recherche portent sur l'évaluation des politiques publiques ou le genre ou non.
- 3) Les organisations associatives et militantes pouvant mener des travaux sur le genre ou évaluer des politiques publiques : comme le soutient Marc Tevini (2021, p. 83), certaines organisations militantes, notamment dans le cadre d'actions de plaidoyer, participent «à l'effort d'évaluation des politiques publiques». De la même manière, des organisations peuvent mener des travaux portant sur les enjeux de genre.

Dans le cadre de cette recherche, nous investiguerons uniquement les activités des deux premières catégories d'acteur·rices, par souci de faisabilité et non d'intérêt. L'objet de la recherche est celui du dialogue entre l'évaluation de politiques publiques et les études de genre en France. En ce qui concerne l'évaluation, nous étudierons de nombreux travaux menés dans le champ de l'aide au développement. Si les projets de développement sont mis en œuvre dans une démarche et un contexte très différents de ceux des politiques publiques

françaises, les évaluations de projets de développement adoptent une approche évaluative, des questionnements évaluatifs et une méthodologie qui s'apparentent à ceux de l'évaluation des politiques publiques. Nous nous intéressons à la pratique de l'évaluation menée en France, qu'elle examine un projet de développement ou une politique publique. Si nous parlons de « politiques publiques » sans plus de précision, cela signifie que la distinction entre projet de développement et politique publique n'est pas l'objet du propos. Il nous est paru également souhaitable de ne pas exclure les évaluations de projets de développement du fait de la richesse du corpus de recherches et d'évaluations traitant du genre, et dans un souci de comparaison de la prise en compte du genre avec les évaluations de politiques publiques françaises.

Après avoir fait un état des lieux de la prise en compte des questions de genre dans l'évaluation des politiques publiques en France (première partie), nous montrerons comment l'évaluation des politiques publiques peut bénéficier de l'intégration d'une perspective de genre (deuxième partie). Finalement, nous chercherons à rendre compte de la mobilisation de l'approche évaluative dans les recherches sur le genre en France et nous expliquerons comment les études de genre peuvent bénéficier des outils et de la démarche d'évaluation des politiques publiques (troisième partie). Comment la prise en compte du genre permet de mieux évaluer les politiques publiques et comment les praticien·nes de l'évaluation se sont-ils·elles saisi·es de cette opportunité ? Comment l'intégration d'une démarche d'évaluation permet de mieux rendre compte des enjeux de la régulation des rapports entre les femmes et les hommes et comment les chercheur·es en études de genre se sont-ils·elles saisi·es de cette possibilité ? Nous chercherons à mettre au jour des pistes qui témoignent de ce que les études de genre révèlent des résultats et des impacts des politiques publiques, et de ce que l'évaluation des politiques publiques révèle des rapports de genre.

Pour cela, nous mobilisons notamment la littérature anglophone et issue de l'aide au développement, ainsi que les rares travaux français et les rares travaux réalisés hors du champ de l'aide au développement. Nous déployons également des outils de collecte spécifiques.

Démarche, méthodologie et limites de la recherche

Comme nous l'avons souligné précédemment, peu de travaux ont investigué le dialogue entre études de genre et évaluation des politiques publiques en France. En complément d'une mobilisation des acquis de la recherche et des réflexions menées par les acteur·rices des champs de l'évaluation et des études de genre, nous avons donc mené une démarche d'étude quantitative et qualitative.

A. ENQUÊTES PAR QUESTIONNAIRE AUPRÈS DE PRATICIEN·NES DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE CHERCHEUR·ES ET DOCTORANT·ES EN ÉTUDES DE GENRE

Nous avons réalisé deux enquêtes par questionnaire. La première enquête visait à recueillir l'expérience et les enseignements des praticien·nes de l'évaluation des politiques publiques en France sur l'intégration d'une perspective de genre à l'évaluation. Le questionnaire (Document annexe 1), d'une durée d'environ 10 à 15 minutes, a été diffusé via les réseaux sociaux et par courriel auprès de praticien·nes de l'évaluation. 81 personnes ont répondu à l'enquête. Après suppression des réponses jugées trop incomplètes, 68 réponses de prestataires et commanditaires d'évaluation ont été analysées. La deuxième enquête visait à recueillir l'expérience et les enseignements de doctorant·es et chercheur·es en études féministes, de genre et des sexualités en France sur l'intérêt de mobiliser une approche ou des outils issus de l'évaluation des politiques publiques pour étudier le genre. Le questionnaire (Document annexe 2), d'une durée de 5 à 10 minutes, a été diffusé via les réseaux sociaux et par email auprès de plusieurs listes de diffusion de doctorant·es et chercheur·es (Efigies, Mnemosyne et INED). 119 personnes ont répondu à l'enquête. Après suppression des réponses jugées trop incomplètes, 51 réponses de doctorant·es et chercheur·es en études de genre ont été analysées. L'ensemble des tris à plat des questions mobilisées dans cette recherche se trouvent en Annexes 2, 3, 4 et 5.

L'échantillon de répondant·es n'est pas représentatif des praticien·nes de l'évaluation en France pour la première enquête, et des chercheur·es et doctorant·es en études féministes, de genre et des sexualités en France pour la deuxième. D'une part, nous identifions un potentiel biais de non-réponse : nous présumons que les personnes ayant répondu à l'une des enquêtes sont plus intéressé·es par le sujet de l'enquête que la moyenne des praticien·nes de l'évaluation ou des chercheur·es et doctorant·es en études de genre. D'autre part, les échantillons de répondant·es sont trop faibles pour pouvoir prétendre à la représentativité. La taille des échantillons a limité la possibilité de mener des analyses croisées. Néanmoins, les répondant·es aux deux enquêtes ont des profils très diversifiés, notamment en termes de nombre d'années d'expérience et de thématiques de travail ou

disciplines de recherche. Ces réponses ont apporté de nombreux éléments quant à la connaissance, l'expérience et la perception du dialogue entre évaluation et études de genre³.

B. ENQUÊTE PAR ENTRETIENS AUPRÈS DE PRATICIEN·NES DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE CHERCHEUSES

Nous avons réalisé des entretiens qualitatifs avec 18 personnes :

- 5 commanditaires d'évaluations : 2 personnes travaillant pour un organisme menant des projets de développement ; 3 chargé·es d'évaluation en collectivité territoriale (dont 1 ancienne chargée d'évaluation désormais chargée d'égalité).
- 6 consultantes prestataires d'évaluations : 3 consultantes travaillant dans un cabinet spécialisé sur les politiques publiques et plus particulièrement sociales ; 1 consultante travaillant dans un cabinet spécialisé sur les politiques publiques ; 1 consultante travaillant dans un cabinet spécialisé sur les questions d'égalité femmes-hommes (cabinet qui réalise peu d'évaluations) et travaillant auparavant dans un cabinet spécialisé sur le développement rural et l'emploi-formation ; 1 consultante travaillant dans un cabinet spécialisé sur les politiques agro-environnementales et territoriales.
- 1 référente genre travaillant pour un organisme faisant le lien entre commanditaires et prestataires d'études et d'évaluations dans le champ de l'aide au développement. Cette référente s'occupe de faciliter la prise en compte du genre par les commanditaires et les prestataires.
- 3 chargées d'égalité en collectivités territoriales.
- 3 chercheuses : Anne Revillard, sociologue et directrice du Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP) ; Sandrine Dauphin, chercheuse à l'Institut national d'études démographiques (INED) spécialisée sur le féminisme d'État, les politiques sociales et familiales et les violences ; Barbara Lucas, chercheuse spécialisée sur les politiques sociales et le genre⁴.

Certains entretiens, à vocation plus exploratoire, ont été très peu directifs. D'autres, plus confirmatoires, ont été semi-directifs. Les entretiens auprès des commanditaires, des consultantes, de la référente genre ainsi que des chargées d'égalité avaient pour objectif d'apporter des informations complémentaires à l'enquête auprès des praticien·nes de l'évaluation quant à leur connaissance, leur expérience et leur avis sur l'intégration du genre à l'évaluation des politiques publiques. Ils ont permis de comprendre de manière plus approfondie l'état des lieux et les enjeux du dialogue entre évaluation et études de genre. Ils ont permis d'appréhender des dimensions que les seules enquêtes quantitatives ne permettaient pas. Les commanditaires et consultantes interrogé·es ont été sollicité·es, car supposément plus familier·ères avec les évaluations intégrant une perspective de genre que la moyenne des praticien·nes de l'évaluation : ces personnes travaillent au sein d'organismes particulièrement propices à intégrer les enjeux de genre ou ont déjà participé à une réunion du groupe de travail « Évaluation et Égalité femmes-hommes » de la SFE. Les deux

³ Les réponses aux deux enquêtes par questionnaire étaient entièrement anonymes et aucune donnée personnelle n'a été recueillie afin de pouvoir conserver ces réponses sans durée limitée. L'objectif est ainsi de pouvoir mobiliser les données récoltées afin de poursuivre la recherche.

⁴ Les personnes dont les noms n'ont pas été anonymisés ont accepté que leur nom figure dans la recherche.

commanditaires et la référente genre travaillant dans le champ de l'aide au développement ont été interrogées afin d'apporter une expérience et un avis différent de celui des commanditaires et prestataires travaillant dans le champ des politiques publiques françaises. L'ensemble des commanditaires, prestataires et chargées d'égalité ont un nombre d'années d'expérience très variable en évaluation ou sur le sujet de l'égalité de genre. Les chercheuses interrogées ont apporté des éléments complémentaires sur le dialogue entre études de genre et évaluation des politiques publiques (synthèses des entretiens : Document annexe 3).

C. ANALYSE DE CONTENUS : RAPPORTS D'ÉVALUATION ET ARTICLES DE RECHERCHE SUR LE GENRE

Si les enquêtes par questionnaire et les entretiens ont apporté de nombreux éléments de compréhension du dialogue entre genre et évaluation, elles ont permis de recueillir uniquement des données déclaratives. Nous avons donc cherché à confronter les expériences, ressentis, appréciations, perceptions et avis des enquêtées à des données non déclaratives.

D'une part, nous avons mobilisé une base de données sur les évaluations de politiques publiques réalisées en France. L'Observatoire de la Société française de l'évaluation (SFE) répertorie les références de nombreuses évaluations menées en France dans l'objectif de valoriser la pratique de l'évaluation et de suivre son évolution. Les rapports d'évaluation rendus publics sont également disponibles sur la page internet de l'Observatoire⁵. Depuis 2014, la SFE réalise un Baromètre de l'évaluation des politiques publiques à partir d'une base de données compilant l'ensemble des informations disponibles sur l'Observatoire. Cette base de données nous a été transmise de manière confidentielle par la SFE. Nous avons analysé l'ensemble des 274 rapports d'évaluation achevés entre 2018 et 2020 et disponibles dans la base de données de l'Observatoire, afin notamment d'identifier la part de rapports intégrant une perspective de genre. Une limite majeure à cette analyse est à noter. Les évaluations répertoriées par l'Observatoire ne représentent pas l'ensemble des évaluations de politiques publiques menées en France et une partie considérable des rapports des évaluations répertoriées ne sont pas disponibles. En effet, de nombreux rapports d'évaluations ne sont pas rendus publics en France. Il n'y a aucun moyen d'appréhender la représentativité de l'échantillon d'évaluations disponibles. Néanmoins, ce répertoire d'évaluations est le plus complet existant en France et permet un premier état des lieux de l'intégration du genre à l'évaluation⁶.

⁵ La page de l'Observatoire de la SFE : <https://sites.google.com/view/sfe-observatoire-evaluation/accueil?authuser=0>

⁶ Nous souhaitions initialement analyser l'ensemble des rapports d'évaluation achevés entre 2016 et 2020. Cependant, très peu de rapports achevés en 2016 ou 2017 étaient disponibles. Les données pour 2021 n'étaient pas complètes.

Année	Nombre de références d'évaluation dans la base de données de l'Observatoire de la SFE	Nombre de rapports d'évaluation disponibles
2018	250	84
2019	207	100
2020	203	90
Total	660	274

D'autre part, nous souhaitons étudier la mobilisation de l'évaluation dans une revue scientifique française spécialisée sur les questions de genre. Pour cela, nous avons choisi d'analyser la revue *Les Cahiers du Genre* qui est parmi les principales revues spécialisées sur le genre en France. Cette revue se distingue d'autres publications par l'étendue des sujets relatifs au genre qui sont abordés. Le monde professionnel, la sphère publique et politique mais également la sphère privée sont traités. Deux dossiers thématiques sont publiés chaque année et peuvent aborder des sujets aussi variés que "le travail, le corps, l'égalité, la famille, les sexualités, le politique, les mouvements sociaux, les sciences et les techniques, les temps sociaux, les politiques publiques, les violences, le féminisme, l'art, etc.", en mobilisant des recherches issues de nombreuses disciplines telles que la sociologie, l'histoire, l'anthropologie, la psychologie du travail ou encore la science politique⁷. Nous avons analysé l'ensemble des 107 articles publiés dans la revue entre 2017 et 2021 afin d'identifier le nombre d'articles mobilisant une approche évaluative. Si les articles publiés au sein de la revue touchent à des sujets et des disciplines variés, nous ne prétendons pas à la représentativité de l'échantillon d'articles analysé.

⁷ Les Cahiers du Genre sont disponibles sur Cairn : <https://www-cairn-info.iepnomade-2.grenet.fr/revue-cahiers-du-genre.htm?contenu=apropos>

Première partie - La place du genre dans l'évaluation : état des lieux et explications

Dans cette première partie, nous cherchons à rendre compte de l'intégration d'une perspective de genre à l'évaluation des politiques publiques. Nous tentons également d'apporter des éléments d'explication à ce que nous considérons comme une faible prise en compte du genre dans l'évaluation.

A. UNE FAIBLE PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

1. Mobiliser des données sexo-différenciées et intégrer une perspective de genre, quelle différence ?

Nous avons mené une enquête auprès des praticien·nes de l'évaluation des politiques publiques en France, qu'il·elles soient commanditaires ou prestataires d'évaluations⁸. 8 praticien·nes sur 10 déclarent plutôt ou tout à fait savoir ce qu'est une évaluation intégrant une perspective de genre. Il·elles sont cependant seulement 4 sur 10 à considérer savoir tout à fait ce que c'est⁹. Comme énoncé précédemment, nous définissons une évaluation intégrant une perspective de genre de la manière suivante :

Une évaluation intégrant une perspective de genre peut être définie comme une évaluation qui fournit des informations sur la manière dont une politique publique, un programme ou un dispositif affecte différemment les individus selon leur sexe, permettant in fine de rendre compte des effets de la politique sur les inégalités de genre.

Cette évaluation peut simplement chercher à faire un état des lieux des inégalités de genre (par exemple en mobilisant des statistiques différenciées femmes-hommes) ou chercher à transformer les rapports sociaux de genre, en utilisant un processus inclusif et participatif (selon une approche féministe).

Avant de leur partager cette définition, nous les interrogeons sur leur propre définition d'une évaluation intégrant une perspective de genre. Les praticien·nes considérant plutôt ou tout à fait savoir ce qu'était une évaluation intégrant une perspective de genre pouvaient ensuite proposer leur propre définition de cette évaluation. Si la moitié des répondant·es intègre à leur définition une attention aux effets sexo-différenciés d'une politique et/ou la considération des inégalités ou des rapports de genre, l'autre moitié des répondant·es évoquent simplement la mobilisation de données sexo-différenciées sans considération de ces éléments.

⁸ 68 réponses de prestataires et commanditaires d'évaluation ont été analysées.

⁹ La question était la suivante : « Savez-vous ce qu'est une évaluation intégrant une perspective de genre ? ». Les modalités de réponses étaient « oui tout à fait », « oui plutôt », « non pas vraiment », « non pas du tout ».

Cependant, suffit-il d'intégrer des données femmes-hommes pour pouvoir parler d'évaluation intégrant une perspective de genre ?

Lors des entretiens réalisés auprès de onze praticien·nes de l'évaluation (cinq commanditaires et six prestataires), la majorité d'entre eux·elles considéraient que mobiliser des données différenciées femmes-hommes au sein d'une évaluation revenait à intégrer une perspective de genre. Certaines personnes ne faisaient pas non plus la différence entre étudier les femmes, notamment dans le cas de dispositifs spécifiques femmes, et intégrer une perspective de genre.

Nous considérons que mobiliser des données différenciées femmes-hommes n'est pas suffisant pour pouvoir parler d'une évaluation intégrant une perspective de genre. Ces données doivent être "mises en scène"¹⁰ afin de fournir des informations sur les effets différenciés d'une intervention sur les femmes et les hommes, et donc sur la structuration des inégalités de genre, les rôles sexués, les stéréotypes féminins et masculins ou la hiérarchisation du féminin et du masculin (Cornet 2014). Ainsi, réaliser une collecte de données sexo-différenciées ou analyser des données sexo-différenciées ne garantit pas une intégration du genre à l'évaluation. Similairement, étudier la réception d'un dispositif par les femmes ne signifie pas que la condition des femmes soit mise en perspective avec celle des hommes, dans une volonté d'appréhension des inégalités de genre. Ainsi, réaliser une collecte spécifique auprès de femmes ne garantit pas une intégration du genre à l'évaluation. Comme le soutiennent les études sur le genre, les catégories "masculin" et "féminin" sont à penser en relation et comme le produit d'une relation sociale. On ne peut étudier un des sexes sans le rapporter à l'autre. Nous reviendrons en détail sur ces confusions et l'intérêt d'intégrer une perspective de genre dans la deuxième partie.

Si nous considérons que cela ne suffit pas pour parler d'évaluation intégrant une perspective de genre, nous nous accordons à dire que mobiliser des données sexo-différenciées est la première étape afin de pouvoir identifier des effets différenciés d'une politique sur les femmes et les hommes, et donc de pouvoir appréhender les inégalités de genre au sein de la politique évaluée. C'est ce que souligne la littérature dans le champ de l'aide au développement. Par exemple, le guide d'intégration du genre dans l'évaluation des projets de développement du Groupe de coopération en matière d'évaluation (Evaluation Cooperation Group) a convenu de la nécessité d'intégrer le genre dans l'évaluation des projets de manière graduelle. La première étape présentée est celle de désagréger les indicateurs disponibles par sexe, dans l'objectif d'identifier des effets différenciés des projets entre les femmes et les hommes (ECG 2017).

2. État des lieux de la prise en compte du genre : l'expérience des praticien·nes de l'évaluation

La moitié des répondant·es ayant réalisé des évaluations ou des travaux de nature évaluative (soit 27 sur 53) déclarent avoir déjà participé à une évaluation intégrant une perspective de genre. Parmi ces prestataires, la majorité estiment avoir réalisé entre 2 et 5

¹⁰ Sébastien Grobon et Lisa Mourlot (2014) parlent de « défaut de mise en scène » des statistiques sexuées.

évaluations intégrant le genre entre 2016 et 2022. Il·elles sont aussi nombreux·ses à considérer que ces évaluations représentent une part marginale ou réduite de leur activité d'évaluation, qu'à considérer qu'elles représentent la moitié ou une majorité de leur activité.

Les prestataires travaillant principalement sur la thématique de l'aide au développement ou de la coopération décentralisée (11 sur 53) sont largement surreprésenté·es parmi les prestataires ayant intégré le genre à l'une de leurs évaluations : 9 sur 11 déclarent avoir déjà participé à une évaluation intégrant une perspective de genre. Le champ de l'aide au développement s'est plus nettement saisi du principe de gender mainstreaming que le champ des politiques publiques, y compris au stade de l'évaluation. Comme nous l'expliquons en introduction, depuis les années 1990, recherches universitaires et guides d'orientation produits par les acteurs du développement soulignent la nécessité d'évaluer les programmes de développement au regard du genre et fournissent un cadre méthodologique à l'évaluation dite sensible au genre. Les entretiens auprès de commanditaires travaillant dans le champ du développement ont montré qu'il était plus courant d'intégrer des données sexo-différenciées dans l'évaluation des projets de développement que dans l'évaluation des politiques publiques, en particulier afin d'évaluer la réception d'un dispositif par les femmes et les hommes.

La moitié des répondant·es ayant commandité des évaluations (soit 10 sur 22) déclarent également avoir déjà commandité une évaluation intégrant une perspective de genre. Parmi ces commanditaires, la moitié estiment avoir réalisé entre 1 et 5 évaluations intégrant le genre entre 2016 et 2022. Les évaluations intégrant une perspective de genre représentent une part marginale ou réduite de l'activité d'évaluation des commanditaires¹¹.

Ces résultats, côté commanditaires et prestataires, sont à considérer avec précaution. Premièrement, l'enquête n'est pas représentative des praticien·nes de l'évaluation en France. Nous identifions un potentiel biais de non-réponse : nous présumons que les praticien·nes de l'évaluation ayant répondu à l'enquête sont plus intéressé·es par le sujet de l'enquête que la moyenne, et ont potentiellement plus souvent réalisé d'évaluations intégrant une perspective de genre. Deuxièmement, il est également possible que les répondant·es surdéclarent l'intégration du genre dans leurs évaluations. Nous formulons cette seconde hypothèse au regard du raccourci entre données sexo-différenciées et perspective de genre relevé précédemment.

Parmi les personnes ayant déclaré plutôt savoir ce qu'est une évaluation intégrant le genre et parmi les personnes ayant donné une définition partielle de cette évaluation, certaines considèrent avoir déjà participé à une évaluation de ce type. Si nous définissons ces évaluations avant de les interroger sur leur expérience, nous faisons l'hypothèse que certaines personnes estiment que mobiliser des données différenciées femmes-hommes ou étudier les femmes au sein d'une évaluation revient à intégrer une perspective de genre.

«Cela me semble aussi évident d'intégrer le genre que d'intégrer un autre facteur « social » dans les évaluations, j'ai du mal à isoler [les évaluations intégrant une perspective de genre].

¹¹ À noter que 3 d'entre eux·elles ne savent estimer le nombre ou la part de l'activité représentée par ces évaluations.

Plus largement, ce n'est pas forcément évident pour moi d'être au clair sur ce qu'on entend par « genre », outre femmes-hommes.” (chargé·e d'évaluation dans une collectivité ayant répondu à l'enquête)

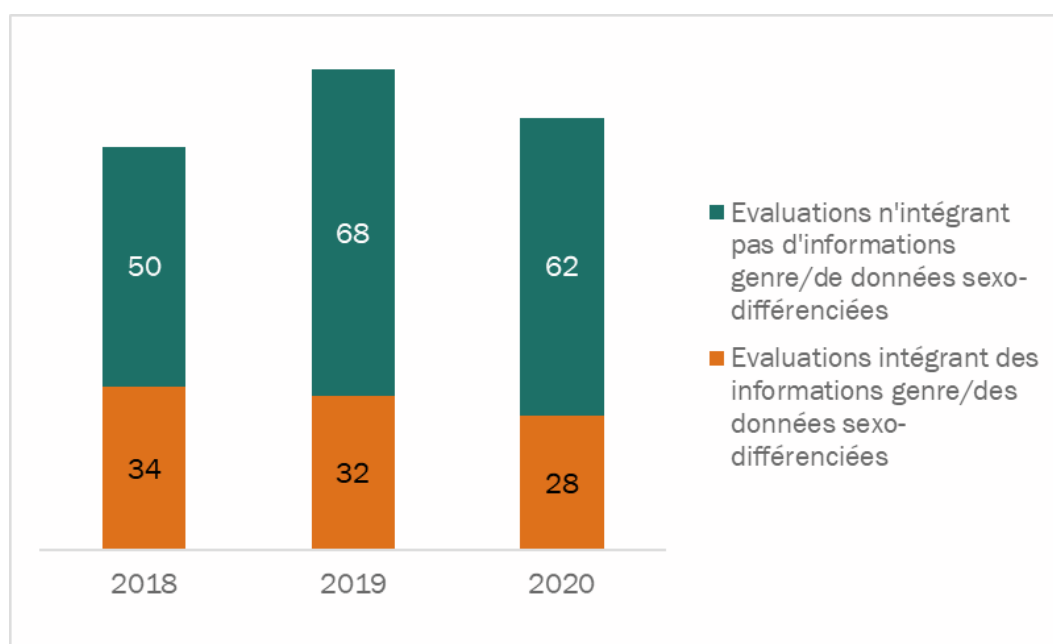
2 praticien·nes sur 10 ne savent pas vraiment ou pas du tout ce que c'est une évaluation intégrant une perspective de genre. Même après définition de l'évaluation intégrant une perspective de genre dans l'enquête, ces personnes déclarent n'avoir jamais mené ce type d'évaluations.

3. Mise en perspective : l'intégration effective du genre dans les rapports d'évaluation

La seule enquête auprès des praticien·nes de l'évaluation ne suffit pas à rendre compte de l'intégration du genre dans les évaluations en France. Nous avons également analysé les rapports d'évaluation produits entre 2018 et 2020, rendus publics et répertoriés par la SFE.

Pour chacun des 274 rapports disponibles entre 2018 et 2020, une recherche par mots clés a été réalisée afin d'identifier si le rapport d'évaluation intègre des données sexo-différenciées ou une dimension genre. Les mots clés recherchés sont : “femme”, “genr” (pour “genre”, “genré”), “sex” (pour “sexe”, “sexisme”, “sexiste”) et “égalit” (pour “inégalité”, “égalité”, “égalitaire”). Nous présumons que, si le rapport ne contient aucun de ces mots, il n'intègre aucune information sexo-différenciée et aucune perspective de genre. Il a donc été classé parmi les évaluations que nous appellerons évaluations de type 0 - aveugles au genre ou aux différences sexospécifiques. Si le rapport d'évaluation comprenait l'un de ces termes, une analyse plus approfondie a été systématiquement menée. Certains rapports comprenaient un ou plusieurs de ces termes mais sans que cela se rapporte à l'intégration du genre ou de données sexo-différenciées.

Figure 1 : Identification des rapports d'évaluation intégrant des informations relatives aux questions de genre ou des informations sexo-différenciées



Entre 2018 et 2020, 35% des rapports d'évaluation (soit 94 des 274 rapports disponibles) intègrent des informations relatives aux questions de genre ou des informations sexo-différenciées, que ce soient des données quantitatives, des données qualitatives ou des éléments sociologiques, et que ces informations soient issues de l'évaluation elle-même ou de précédents travaux. Cependant, comme nous venons de le voir, intégrer des données sexo-différenciées ne garantit pas que les évaluations intègrent une perspective de genre. Nous avons donc analysé plus précisément ces 94 évaluations.

a. Des évaluations qui intègrent une perspective de genre : l'exemple de l'évaluation des tramways de Casablanca et Rabat-Salé

Nous avons cherché à savoir si, dans certaines de ces 94 évaluations, des éléments majeurs de réponse à au moins une des questions évaluatives étaient fondés sur une perspective de genre. C'est le cas de 20 des 94 évaluations. Parmi ces évaluations, une a été réalisée par le cabinet Quadrant Conseil, l'évaluation ex post de la phase 1 du tramway de Rabat-Salé et de la ligne 1 du tramway de Casablanca (Delahais et al. 2020a).

Cette évaluation, réalisée entre 2019 et 2020, a été commanditée par l'Agence française de développement (AFD), Casa Transports et la Société de Tramway de Rabat Salé (STRS). Les premières lignes de tramway de Rabat-Salé et de Casablanca ont été inaugurées en 2011 et 2012. L'objectif était d'évaluer les impacts de ces lignes sur différents volets : mobilité, accessibilité et organisation des déplacements, environnement et climat, enjeux sociaux, gouvernance et institutions, urbanisme et aménagement, économie.

Au sein du volet mobilité, une des questions évaluatives était la suivante : *“Comment l'accessibilité a-t-elle changé à Rabat-Salé et Casablanca pour les femmes ? Quel a été l'impact du tramway pour ces publics ?”*. Si tout au long du rapport d'évaluation, des données

quantitatives et qualitatives sexo-différenciées sont présentes et apportent des éléments de réponse aux questions évaluatives, la perspective de genre est centrale dans la réponse à cette question. Dans un premier temps, pour répondre à cette question, des données de cadrage sur les déplacements des femmes et leur accès à l'emploi et aux services essentiels sont mobilisées, au regard de données sur les hommes. Dans un deuxième temps, l'impact du tramway sur la mobilité des femmes, notamment en termes d'usage et de risques pour leur sécurité, est évalué. Pour se faire, les spécificités et la diversité d'usage du tramway par les femmes sont soulignées, notamment grâce à une enquête spécifique auprès de femmes. Ainsi, l'évaluation met en évidence le fait que, si les femmes comme les hommes utilisent majoritairement le tramway pour se rendre au travail ou sur leur lieu d'études, *“les femmes sont plus nombreuses à avoir des usages ponctuels, mais réguliers, du tramway, notamment pour visiter des proches, mener des démarches de santé, et les courses / le shopping.”* (Delahais et al. 2020a, p. 71). En ce qui concerne les risques d'agression, l'évaluation souligne les effets positifs du tramway sur la sécurité des femmes, avant, pendant et après le trajet. En effet, elles disent se sentir en sécurité pendant le trajet en tramway et *“60 % des femmes préfèrent prendre la rue du tramway, même si cela représente un détour, car elle est mieux éclairée et parce qu'il y a moins de risque d'être agressé”* (Delahais et al. 2020a, p. 73). Les données quantitatives et qualitatives spécifiques aux femmes sont mobilisées en tenant compte de leur situation sociale différente de celle des hommes et systématiquement mises en relation avec les données spécifiques aux hommes. On peut donc identifier cette évaluation comme intégrant une perspective de genre.

b. Des évaluations qui intègrent seulement des données sexo-différenciées : l'exemple de l'évaluation du Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

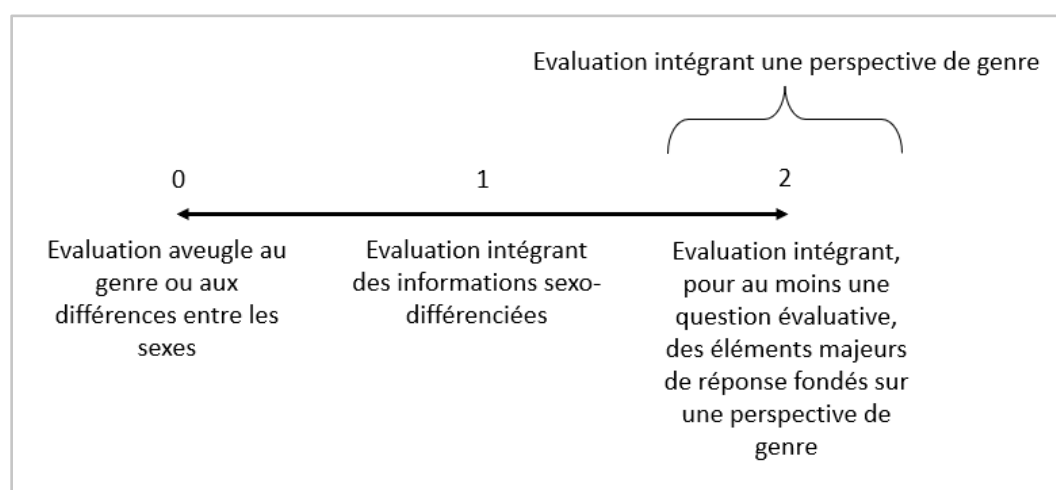
Les 74 autres évaluations intégrant des données différenciées femmes-hommes n'intègrent pas de perspective de genre. Ainsi, la très grande majorité des évaluations intégrant des données désagrégées par sexe ne mettent pas en scène ces données afin d'étudier les rapports de genre se jouant dans le cadre de la politique évaluée. Les données désagrégées femmes-hommes ne permettent pas de répondre à une question évaluative et d'identifier les effets différenciés de l'intervention ou du dispositif sur les femmes et les hommes. Pourtant, nombre de ces évaluations portent sur des politiques au sein desquelles les femmes ont été identifiées comme un public cible, dans un objectif de lutte contre les inégalités, parfois parmi d'autres catégories de la population subissant des inégalités ou des discriminations (personnes en situation de précarité, personnes en situation de handicap, etc.). C'est notamment le cas de l'évaluation de la mise en œuvre du Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020 FEDER-FSE de la Région Provence-Alpes-Côte D'Azur.

Cette évaluation a été réalisée en 2018 par les cabinets Teritéo et Dictys Conseil. Un des objectifs spécifiques de l'axe 5 du programme opérationnel régional était le suivant : *“augmenter la qualité et la diversité de l'offre de service des structures de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation au service de publics, tout au long de la vie”* (Teritéo & Dictys Conseil 2018, p. 12). Dans le cadre de cet objectif spécifique, une approche spécifique de l'égalité entre les femmes et les hommes a été mise en œuvre via plusieurs appels à projets

ciblés sur les enjeux d'égalité femmes-hommes et la progression des femmes dans l'emploi. L'égalité femmes-hommes était identifiée comme un principe horizontal du programme, au même titre que le développement durable ou la lutte contre les discriminations. L'évaluation a rendu compte des appels à projets ciblés sur les enjeux d'égalité. Une analyse sexuée des réalisations et des résultats des actions de formation mises en œuvre dans le cadre du Plan régional de formation soutenu par le FSE a été réalisée. Elle intègre des données sexo-différenciées sur les participant·es aux actions : répartition hommes/femmes des participant·es, des participant·es monoparents, des participant·es arrivé·es au terme des actions avec obtention d'une qualification, des participant·es exerçant un emploi après leur participation et des participant·es suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation. Cependant, ces données sont uniquement descriptives et ne sont pas considérées au regard des inégalités d'accès à la formation et à l'emploi entre les femmes et les hommes, alors même que l'égalité femmes-hommes et la progression des femmes dans l'emploi sont des objectifs transversaux du programme évalué. Aucune conclusion n'est tirée quant à l'impact du programme sur les inégalités entre les femmes et les hommes.

Ainsi, si 35% des évaluations répertoriées par l'observatoire de la SFE mentionnent des données sexo-différenciées selon les sexes, seulement 7% (20 sur 274) font état d'une analyse approfondie en termes de rapports de genre.

Figure 2 : Classification des évaluations au regard de leur prise en compte du genre



C'est aussi ce que révèlent les entretiens menés auprès de praticien·nes de l'évaluation. Alors même que les entretiens ont été réalisés auprès de consultant·es et de commanditaires que nous avons identifié·es comme particulièrement aptes à avoir réalisé des évaluations intégrant une perspective de genre, la majorité des évaluations qu'il·elles citent n'intègrent le genre qu'en filigrane ou mobilisent simplement des données (quantitatives ou qualitatives) désagrégées par sexe.

Les évaluations intégrant une réelle perspective de genre représentent une part marginale de l'activité de l'ensemble des consultant·es et commanditaires de politiques publiques interrogé·es. Sébastien Grobon et Lisa Mourlot (2014, p. 77) soulignent que, si de nombreuses données sexuées sont collectées, il y a une absence d'analyse spécifique en

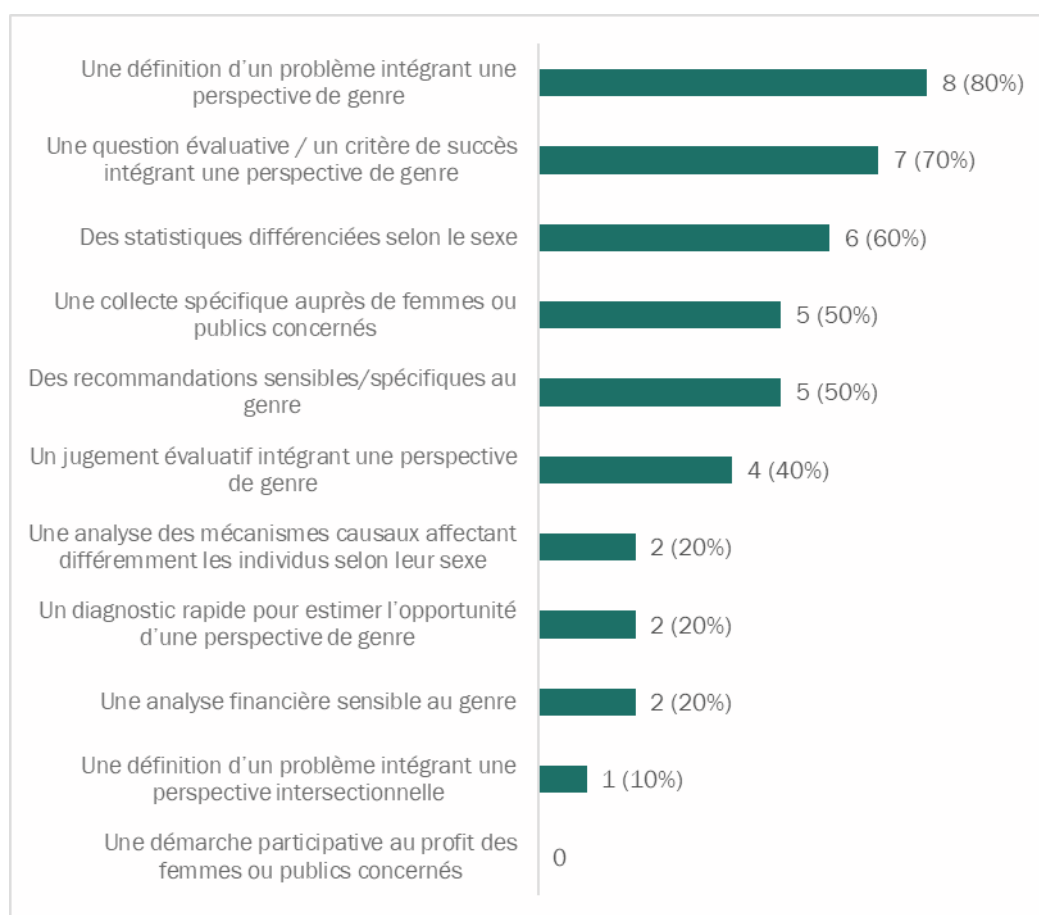
termes de genre au sein de la statistique française. Ce constat était déjà celui de Catherine Blum en 1999 : « *Chacun produit des informations le plus souvent sexuées, mais la préoccupation du genre est peu fréquente* ». Le constat semble donc également s'appliquer à l'évaluation des politiques publiques en France. Nous nous intéressons néanmoins aux éléments qui peuvent être intégrés afin de réaliser une évaluation prenant en compte le genre.

4. Les éléments intégrés ou attendus au sein d'une évaluation s'intéressant à la dimension de genre

Dans notre enquête, la moitié des praticien·nes déclarent avoir déjà réalisé ou commandé une évaluation intégrant une perspective de genre. Cependant, différents éléments peuvent permettre d'intégrer le genre au sein d'une évaluation, lors de la rédaction du cahier des charges ou de l'offre, notamment dans le référentiel d'évaluation, lors des phases de collecte et d'analyse ou encore lors de la rédaction du rapport d'évaluation.

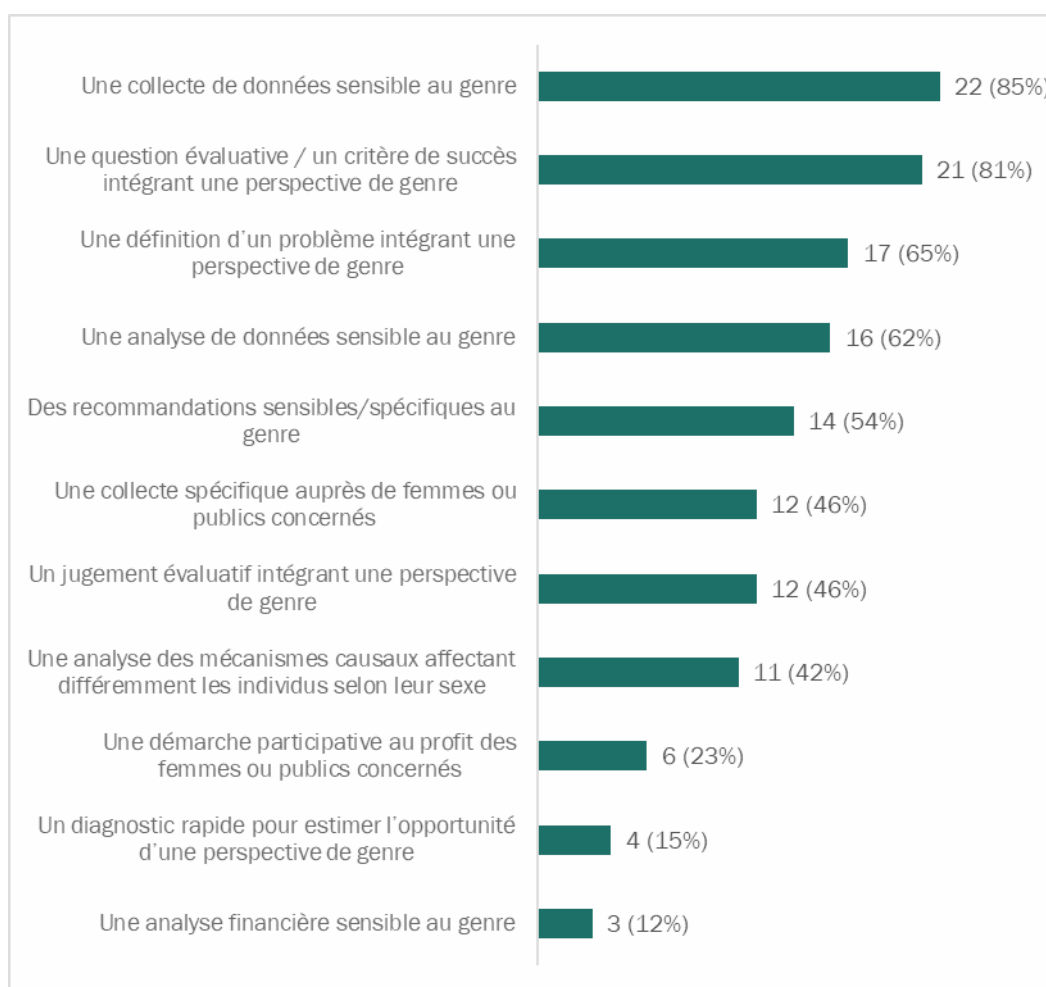
Parmi les éléments que nous identifions comme permettant de prendre en compte le genre, le genre a le plus souvent été attendu par les commanditaires lors de la définition de problèmes et au sein de questions évaluatives ou de critères de succès. Statistiques différenciées femmes-hommes, collecte spécifique auprès de femmes ou publics concernés et recommandations sensibles au genre ont également été attendues par la moitié des commanditaires ayant déjà commandé des évaluations intégrant une perspective de genre.

Figure 3 : Avez-vous déjà attendu les éléments suivants au sein d’une évaluation (énoncés dans le cahier des charges, déterminants dans le choix d’un prestataire, etc.) ? (base : commanditaires, n=10)



La très grande majorité des prestataires ayant déjà participé à des évaluations intégrant une perspective de genre ont déjà collecté des données sensibles au genre et intégré une question évaluative ou un critère de succès intégrant le genre. Plus de la moitié d’entre eux-elles ont déjà intégré le genre lors de la définition de problèmes, réalisé une analyse de données sensible au genre et rédigé des recommandations sensibles au genre.

Figure 4 : Quels éléments ont déjà été intégrés au sein d'une évaluation à laquelle vous avez participé ? (base : prestataires, n=26)



Cependant, la majorité de ces éléments ont été intégrés par les prestataires ou attendus par les commanditaires dans une minorité d'évaluations. Les entretiens et l'analyse des rapports d'évaluation répertoriés par la SFE montrent que le genre est très peu appréhendé dans les questions évaluatives. Le déploiement d'une collecte spécifique afin d'appréhender le genre ou d'une collecte spécifique auprès de femmes ou de publics concernés est rare¹². La réalisation d'une démarche participative au profit des femmes ou publics concernés est encore plus marginale. Dans la grande majorité des évaluations, ce sont simplement des données sexo-différenciées qui sont mobilisées, qu'elles soient issues du suivi du dispositif ou collectées grâce à une enquête ad hoc portant sur d'autres sujets que le seul sujet du genre. Ces données peuvent simplement être des données sur le profil des bénéficiaires potentiel·les ou avéré·es, ou des données sur les effets sexo-différenciés du dispositif évalué. Si le genre n'est pas un sujet en tant que tel de l'évaluation, c'est-à-dire s'il ne constitue pas un élément majeur de réponse aux questions évaluatives, aucun outil de collecte n'est déployé spécifiquement pour étudier le genre. L'évaluation intègre alors au mieux des données sexo-différenciées ou le genre de manière marginale.

¹² Les méthodes qualitatives, entretiens et focus groups, notamment entre femmes, sont néanmoins plus régulièrement mobilisées dans le champ de l'aide au développement afin de rapporter la parole des femmes bénéficiaires des projets évalués.

Paroles de praticien·nes de l'évaluation recueillies en entretien :

*"Ça n'a jamais été un sujet des questions évaluatives donc on n'a jamais fait de collecte spécialement pour recueillir des données sur genre. Dans nos évaluations, ce n'est pas un sujet donc on ne le décline pas en outils. **Et dans les rapports, le jugement évaluatif ou les recommandations ?** Non, on n'a pas intégré le genre. On répond à la commande du commanditaire, on se concentre sur les questions évaluatives." (consultante #5, agro-environnement et territoires)*

"Si le cahier des charges n'a pas de questions évaluatives sur le sujet, il ne va pas être forcément abordé." (consultante #3, développement rural et emploi-formation)

Notre analyse met donc en évidence la faible intégration d'une perspective de genre à l'évaluation. Dès lors qu'une réponse à au moins une question évaluative n'est pas fondée sur le genre, le genre est presque systématiquement absent du rapport d'évaluation.

5. Des politiques publiques plus souvent évaluées au regard du sexe ou du genre que d'autres

La très grande majorité des évaluations intégrant une perspective de genre ou des informations sexo-différenciées sont des évaluations portant sur l'action sociale (solidarité, accès aux droits, famille/enfance/jeunesse, politique de la ville), l'emploi, l'éducation/formation ou la santé. Les résultats de l'enquête, les entretiens et l'analyse des rapports d'évaluation répertoriés par la SFE permettent d'en rendre compte.

"Les thématiques principales c'est le social et la politique de la ville." "Si on est sur les discriminations, les aides sociales, forcément le genre est central. Sinon il peut apparaître plus en filigrane derrière, comme l'environnement." (commanditaire #3, collectivité)

"On intègre le genre surtout quand on fait des études sur les jeunes, l'insertion sociale et professionnelle ou les conditions de travail." (consultante #4, politiques publiques)

Les consultantes travaillant principalement sur des évaluations de politiques sociales (consultantes #1, #4, #6) ont plus intégré des données sexo-différenciées ou une perspective de genre dans leurs évaluations que les autres consultantes :

"C'est une thématique très centrale à [nom du cabinet], tout le monde a les lunettes du genre dans l'équipe. La variable du genre est présente et dès qu'elle est structurante, elle est mentionnée." (consultante #1, politiques sociales)

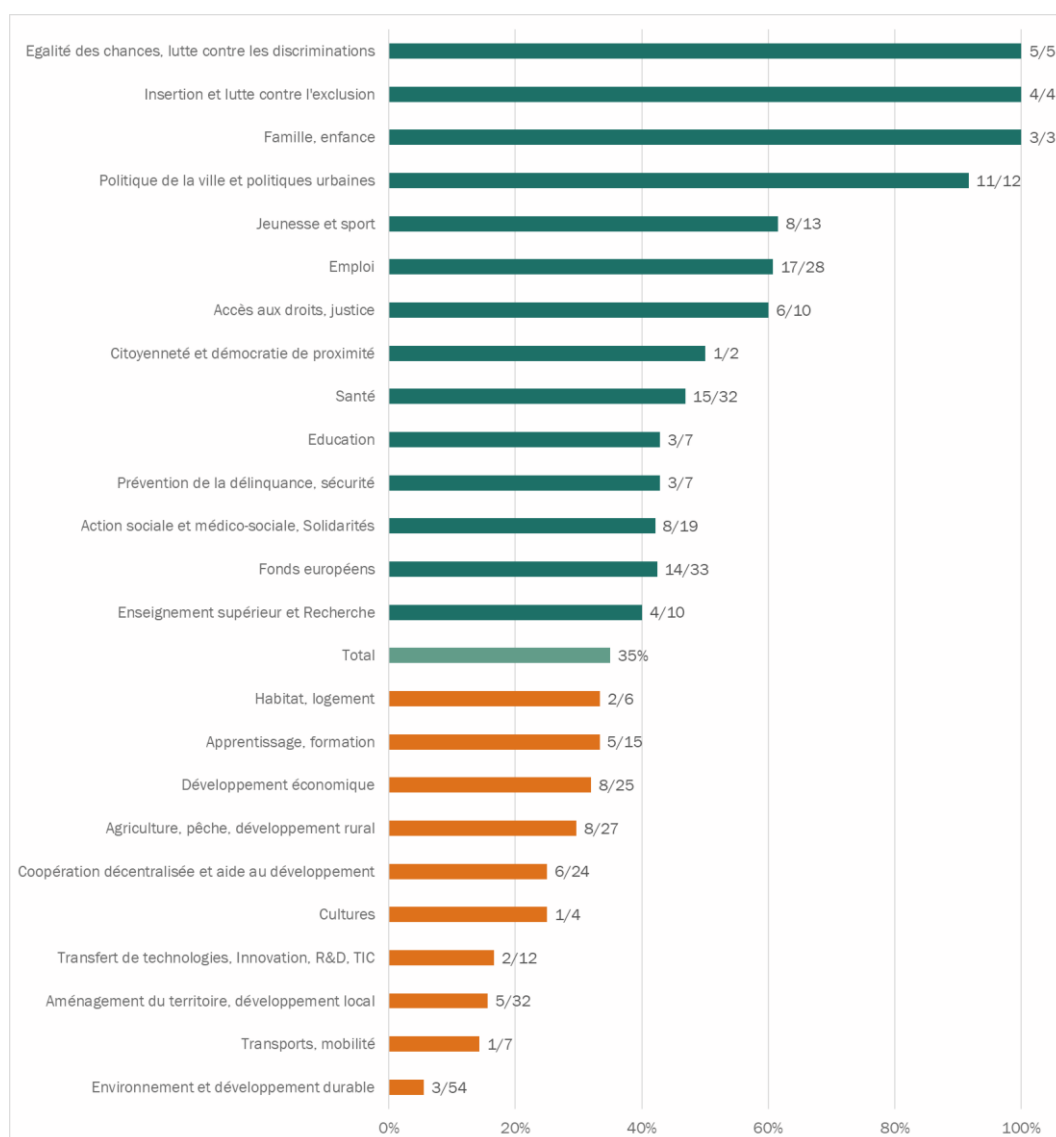
"J'essaie dans toutes les évaluations de regarder si les effets sont socialement différenciés, qui ça aide le plus et pourquoi." (consultante #6, politiques sociales)

La très grande majorité des évaluations citées par les commanditaires et consultantes qui ne travaillent pas spécifiquement sur les politiques sociales portent sur des politiques d'égalité femmes-hommes, sur la politique de la ville, sur l'enfance ou la jeunesse (évaluation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse en outre-mer, évaluation sur le périscolaire), la formation (évaluation d'un dispositif de formation professionnelle), la

citoyenneté (évaluation du budget participatif) ou la santé (évaluation du plan local de santé). Deux enquêtés évoquent des évaluations de fonds européens ayant intégré le genre, car l'égalité femmes-hommes était un principe horizontal.

Les évaluations portant sur des politiques d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations, des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion, la famille ou l'enfance, la politique de la ville, la jeunesse et le sport, des politiques d'emploi, des politiques d'accès aux droits et de justice et des politiques de santé sont surreprésentées parmi les évaluations intégrant des données femmes-hommes achevées entre 2018 et 2020 et répertoriées par la SFE (de la thématique la plus surreprésentée à la moins surreprésentée).

Figure 5 : Thématiques des politiques évaluées au sein des rapports d'évaluation achevés entre 2018 et 2020 et répertoriés par la SFE



Lecture : Parmi les évaluations réalisées entre 2018 et 2020 répertoriées par la SFE et rendues publiques, les 5 évaluations traitant d'une politique d'égalité des chances ou de lutte contre les discriminations intègrent des informations sexo-différenciées. Seulement 3 des 54 évaluations traitant d'une politique environnementale intègrent des informations sexo-différenciées.

Les politiques évaluées peuvent porter sur plusieurs thématiques.

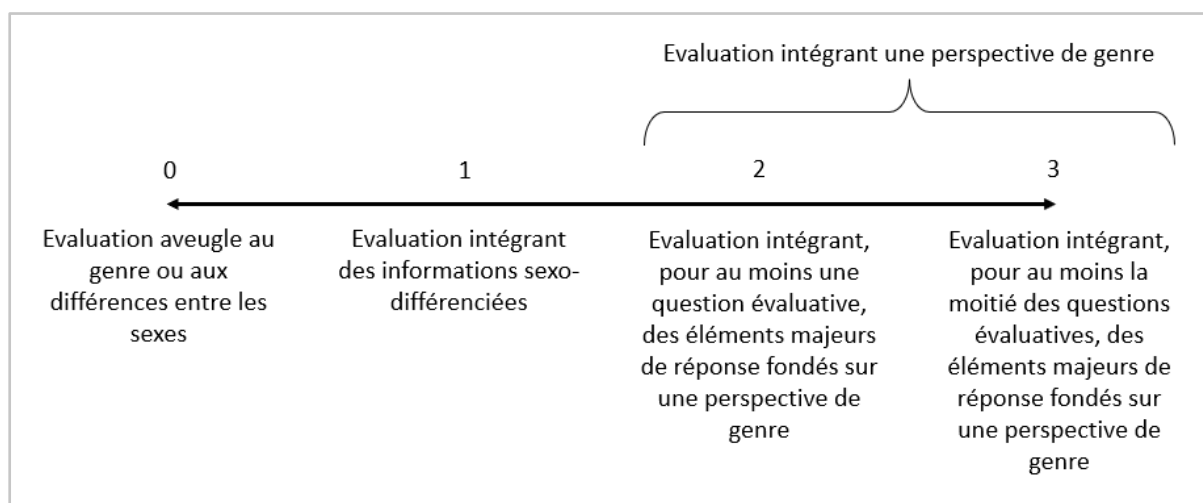
A contrario, les évaluations portant sur les thématiques de l'environnement et du développement durable, de l'agriculture, de la pêche et du développement rural, du développement économique et de l'innovation, et des transports et de la mobilité sont peu évaluées au regard de données sexo-différenciées ou du genre.

La consultante travaillant principalement sur les politiques agro-environnementales et territoriales (#5) considère qu'elle n'a jamais intégré une perspective de genre depuis qu'elle travaille sur ces thématiques :

“Je n’ai aucun souvenir d’avoir vu dans un cahier des charges une question évaluative où le genre était présent. [...] Les politiques qu’on évalue sont complexes donc il n’y a pas forcément la place d’intégrer le genre.”

Les informations transmises par les praticien·nes en entretien et dans l'enquête ne nous permettent pas de distinguer évaluations intégrant des données sexo-différenciées et perspective de genre. L'analyse des évaluations répertoriées par la SFE nous le permet. Parmi les 20 évaluations qui intègrent une perspective de genre, 10 évaluations se détachent : dans ces évaluations, la réponse à plus de la moitié des questions évaluatives est fondée sur le genre. Notre analyse nous permet donc de proposer la catégorisation suivante des évaluations de politiques publiques.

Figure 6 : Classification des évaluations de politiques publiques au regard du genre



9 des 10 évaluations de type 3 portent sur des politiques publiques en faveur de l'égalité femmes-hommes (8) et/ou de lutte contre les discriminations (2). Seule une évaluation ne porte pas sur une politique publique d'égalité ou de lutte contre les discriminations mais porte sur la thématique de l'emploi, et plus précisément sur le télétravail.

Parmi les 10 autres évaluations intégrant une perspective de genre (évaluations de type 2), une seule évaluation porte sur une politique d'égalité femmes-hommes mais 8 portent sur une politique publique intégrant l'égalité femmes-hommes en tant que principe horizontal. Seule l'évaluation des tramways de Casablanca et Rabat-Salé intègre une perspective de genre alors que la politique évaluée ne porte ni sur l'égalité femmes-hommes ni sur la lutte contre les discriminations (voir Annexe 7).

Les consultantes interviewées travaillant principalement sur des évaluations de politiques sociales évoquent en premier lieu les politiques d'égalité ou des dispositifs spécifiques à l'attention des femmes au sein desquelles les différences sexospécifiques sont systématiquement étudiées et la perspective de genre plus facilement intégrée.

“Les évaluations où ça se fait le plus spontanément, ce sont les programmes directement en lien avec le genre.” (consultante #6, politiques sociales)

“Sur des évaluations de politiques publiques centrées sur le genre, où là le genre fait plus partie du cadre de l'évaluation.” (consultante #1, politiques sociales)

Ainsi, le champ thématique est beaucoup plus restreint lorsqu'on s'intéresse spécifiquement aux évaluations intégrant une perspective de genre. Les propos de la consultante (#1) travaillant spécifiquement sur les enjeux d'égalité femmes-hommes et ayant travaillé sur les politiques de développement rural et de formation/emploi résument bien la faible place du genre dans l'évaluation des politiques publiques :

“L'évaluation ne va pas intégrer le genre si ce n'est pas un objectif de la politique évaluée. Or on ne l'intègre pas non plus dans beaucoup de politiques de manière transversale donc il n'y a pas beaucoup d'évaluations sensibles au genre. On le fait beaucoup plus dans nos politiques de soutien, en coopération internationale.”

Les commanditaires travaillant dans l'aide au développement interrogées en entretien soutiennent que de plus en plus de projets aveugles au genre, notamment des projets d'infrastructures, de transport urbain ou de développement urbain sont évalués au regard du genre.

En outre, depuis 2014 et dans le cadre d'un objectif transversal de réduction des inégalités femmes-hommes, l'ensemble des projets financés par l'AFD doivent être évalués au regard du genre (AFD 2022a). Une analyse de l'ensemble des 118 évaluations de projets de l'AFD achevées entre 2015 et 2019 a été menée par l'AFD. L'étude a révélé que la part des évaluations sensibles au genre ou analysant les effets des projets sur les femmes est passée de 14% à 50% entre 2015 et 2019. Cependant, cette donnée ne permet pas d'attester que 50% des évaluations de l'AFD achevées en 2019 intègrent une perspective de genre. L'AFD explique ainsi l'élément suivant :

“Les évaluations questionnent effectivement davantage les impacts des projets sur les femmes ou sur les filles bénéficiaires mais approfondissent peu la question des rapports sociaux de genre. Les dynamiques de rapports de pouvoir femmes-hommes sont encore peu appréhendées” (AFD 2022a).

Premièrement, les évaluations qui rendent compte des effets des projets sur les femmes n'intègrent pas nécessairement une perspective de genre. Deuxièmement, nous pouvons faire l'hypothèse que certaines évaluations identifiées comme sensibles au genre intègrent simplement des données désagrégées femmes-hommes et non une perspective de genre selon notre définition¹³. Dans le cas de l'évaluation des tramways de Casablanca et Rabat, la

¹³ Nous ne pouvons valider ou réfuter ces hypothèses, l'analyse n'ayant pas été rendue publique.

prise en compte du genre n'était pas une demande de l'AFD mais a été proposée par les prestataires.

Julia Espinosa (2013, p. 172) souligne que l'intégration du genre à l'évaluation des projets de développement, pratique relativement récente, est encore un enjeu perçu comme "peu prioritaire". Notre analyse des évaluations répertoriées par la SFE ne permet pas de mettre en évidence une meilleure prise en compte du genre dans les évaluations de projets de développement. Même dans le champ du développement, *"il semble toujours plus évident d'intégrer le genre dans un projet social, sur l'éducation ou la santé."* (commanditaire #1, aide au développement). Il revient donc de chercher à comprendre quels sont les facteurs explicatifs de la faible intégration du genre à l'évaluation des politiques publiques en France.

B. LES FREINS À LA PRISE EN COMPTE DU GENRE EN ÉVALUATION : ENTRE CONTRAINTES DE L'ÉVALUATION ET FAIBLE SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE GENRE

L'AFD (2014) a répertorié trois principaux obstacles à la prise en compte du genre dans les évaluations de projets de développement : la faible prise en compte du genre dans le système de suivi de la politique, le coût temporel et financier de la collecte de données sur les femmes et les hommes et le manque de sensibilité aux enjeux de genre des commanditaires et des prestataires. Nous identifions des freins relativement similaires mais nous soulignons également les contraintes propres au cadre de l'évaluation en France.

1. Un manque de données de suivi de la politique évaluée

Notre enquête par questionnaire révèle que le manque de données disponibles est le premier obstacle à la prise en compte du genre identifié par les prestataires ayant intégré le genre à certaines de leurs évaluations. Premièrement, certaines structures ne réalisent pas toujours de suivi de leurs politiques. Deuxièmement, de nombreuses structures ont un système de suivi-évaluation aveugle au genre. Le recueil de données sexo-différenciées, via des indicateurs de suivi des politiques, est loin d'être systématique (Espinosa 2013) et ne permet pas toujours d'obtenir des données sur la période évaluée.

Par ailleurs, lorsque des indicateurs de suivi sexo-différenciés existent, ils sont très souvent quantitatifs. Pourtant, des indicateurs qualitatifs peuvent être plus adaptés et *"plus à même de mettre au jour les effets de genre"* (AFD 2014, p. 6).

Alors même que le genre est plus intégré aux projets de développement, l'AFD explique que *« le suivi-évaluation est souvent le point faible de la mise en œuvre de l'intégration du genre »* (AFD 2014, p. 6) et que le manque de données sexo-différenciées freine l'intégration du genre lors des évaluations (AFD 2022a). Ceci s'explique par un manque de prise en compte des questions de genre et l'absence d'objectifs en termes de lutte contre les inégalités de genre lors de la conception des politiques publiques.

Dès lors, il semble plus difficile de prendre en considération le genre au moment de l'évaluation. C'est en tout cas, d'après l'AFD (2014), la première raison évoquée par les prestataires pour expliquer l'absence d'analyse en termes de genre lors de l'évaluation. Il est alors nécessaire de déployer des outils de collecte ad hoc qui ne permettront pas nécessairement d'obtenir des données similaires à celles qui auraient pu être obtenues grâce à un suivi régulier de la mise en œuvre de la politique.

Une non-systématisation des données de suivi sexo-différenciées :

“On n’a pas toujours l’information, de données de suivi, ou alors pas sur la période évaluée.”
(commanditaire #5, collectivité)

“Côté commanditaire, ce n’est pas du tout une grille d’analyse existante, donc ça suppose d’aller au-delà.” (consultante #1, politiques sociales)

Une non-systématisation du système de suivi des politiques :

“S’il n’y a pas de système de suivi de la politique, ce qui ne devrait jamais être le cas mais qui l’est malheureusement, on n’a pas forcément de données sur le genre.” (commanditaire #3, collectivité).

“Il y a des directions qui ne collectent pas de données, qui ont peu de temps au suivi des données.” (commanditaire #5)

2. Le manque de connaissance et de sensibilité aux questions de genre des commanditaires et des prestataires

Le manque de connaissances sur les rapports de genre à l'œuvre dans la société et l'omniprésence des inégalités de genre, que ce soit du côté des commanditaires ou des prestataires, est un frein majeur à l'intégration d'une perspective de genre à l'évaluation.

Le manque de sensibilisation aux questions de genre des commanditaires d'évaluations est le deuxième frein à l'intégration du genre identifié par les prestataires ayant déjà réalisé des évaluations intégrant le genre dans notre enquête. Dès lors qu'un commanditaire n'a pas conscience des potentiels effets, notamment indésirables, de la politique évaluée sur les rapports de genre, il lui semblera peu souhaitable d'étudier le genre. Les politiques qui ne touchent pas directement aux enjeux de genre ou aux questions sociales sont très souvent perçues comme neutres au regard du genre, ne nécessitant donc pas d'être évaluées au regard de ces enjeux.

Si les commanditaires ne voient pas l'intérêt de prendre en compte le genre dans l'évaluation, il sera difficile pour les prestataires de proposer cette approche et il est certain que ces enjeux seront absents du cahier des charges.

“Il y a aussi des gens qui tombent des nues quand on leur dit que leur façon de faire est exploitative, c’est un regard qu’ils n’ont jamais eu sur leur façon de faire. On va nous dire les problématiques de genre ce n’est pas notre cœur de métier, on ne travaille pas sur la thématique des droits.” (référente genre, aide au développement)

“Ça passe par de la sensibilisation, quand je suis arrivé je n’avais pas conscience de l’ampleur des inégalités femmes-hommes. Ce n’est pas forcément une évidence d’aller regarder ces enjeux dans une politique. Il faut sensibiliser et expliquer pourquoi c’est intéressant de le faire.” (commanditaire #3, collectivité)

“Les régions ont besoin d’accompagnement dans les évaluations mais aussi sur la question du genre pour savoir ce qu’il y a faire, il y a un besoin d’expertise.” (commanditaire #5, collectivité)

“Si les gens n’ont pas cette sensibilité, il n’y aura rien de fait. Il faut qu’il y ait un portage politique, institutionnel, si la hiérarchie n’est pas intéressée c’est compliqué de le faire.” (commanditaire #4, collectivité)

“Sur cette évaluation c’était possible parce que l’élue était sensible au sujet, et parce que c’est une politique en direction des femmes, toutes les personnes autour de la table sont acculturées, il n’y a pas de réticence a priori.” (consultante #2, politiques publiques)

Outre un manque de sensibilisation ou d’intérêt pour les enjeux de genre, le genre peut être absent d’une commande publique du fait des réticences des institutions françaises à utiliser un terme fondamentalement politique et encore polémique :

“Le genre est devenu un mot totalement interdit pour les institutions donc ce n’est pas facile pour eux de l’intégrer sans le dire.” (consultante #3, égalité femmes-hommes)

Similairement, la non-sensibilisation des prestataires aux enjeux de genre et à l’intérêt de leur prise en compte dans l’évaluation est un obstacle certain (AFD 2022a). Pour nombre de praticien·nes de l’évaluation, le genre n’est pas un sujet d’évaluation à proprement parler. Le genre est largement perçu comme une simple variable d’analyse au même titre que l’âge par exemple. Étudier plus spécifiquement les rapports sociaux de genre est considéré comme le rôle de la recherche, notamment en sociologie, plutôt que celui de l’évaluation.

“Le genre est une variable de politique publique comme une autre. Je ne vois pas comment on l’intégrerait plus. Je ne vois pas dans quelle mesure ce serait pertinent de plus la prendre en compte, ça modifierait l’objet, le cadre de l’évaluation. [...] Avoir un item spécifique genre dans l’évaluation, ça veut dire avoir un dispositif ciblé sur le genre.” (consultante #4, politiques sociales)

“Je ne m’étais jamais interrogée sur le lien entre évaluation et genre.” (consultante #4, politiques sociales)

“Dans nos évaluations, ce n’est pas un sujet donc on ne le décline pas forcément en outils. En agriculture, c’est plus un sujet sociologique. [...] C’est aussi une question d’utilité pour l’action publique.” (consultante #5, agro-environnement et territoires)

Plusieurs enquêté·es lors des entretiens considèrent que la sensibilité et l’expertise sur les enjeux de genre des prestataires est indispensable à la prise en compte effective du genre dans l’évaluation. Le manque d’expertise sur les enjeux de genre est notamment le fait d’un faible dialogue entre le monde de la recherche et l’activité d’évaluation en France, c’est aussi ce qu’expliquent les commanditaires dans l’aide au développement. Il y a ainsi peu de

mobilisation par les évaluateur·rices des acquis de la recherche sur le genre. Comme le soutient Sandrine Dauphin, chercheuse spécialisée sur les politiques sociales et familiales et les violences, les évaluations ne capitalisent pas sur les travaux de recherche existants qui permettraient de replacer l'intervention évaluée dans un contexte plus large. Ce travail peut être mené avec le soutien d'un·e expert·e académique mais les cabinets d'évaluation s'associent relativement peu à des chercheur·es.

En outre, il ne suffit pas d'avoir une connaissance des acquis de la recherche sur le genre, il est nécessaire de maîtriser également les méthodologies d'évaluation permettant d'appréhender les effets différenciés de la politique évaluée sur les hommes et les femmes, et de garantir ainsi leur prise en compte jusque dans le rapport d'évaluation. Ainsi, si les prestataires ne maîtrisent pas cette démarche méthodologique, la prise en compte du genre lors de la réalisation de l'évaluation et dans le rapport final sera moindre par rapport à ce qui était attendu dans le cahier des charges ou proposé dans l'offre.

“Un des facteurs d'une meilleure prise en compte du genre, c'est des évaluatrices sensibilisées, qui avaient déjà travaillé sur le sujet, le facteur expert genre c'est le facteur numéro un, au-delà d'une intégration dans les termes de référence.” (commanditaire #1, aide au développement)

“Il y a un vrai intérêt à ce que les consultants progressent sur le sujet pour faire évoluer la prise en compte du genre dans les évaluations.” (référente genre, aide au développement)

“Souvent les consultants ne sont pas formés sur ça. Il y a une évaporation du genre dans les évaluations classiques si les consultants ne sont pas vraiment outillés au niveau méthodologique, il y en a dans l'offre, moins dans la note de cadrage, au moment du rapport il n'y en a plus ou alors une petite évocation à la marge pour dire de.” (référente genre, aide au développement)

“Le laboratoire ne connaît rien sur le genre, je passe mon temps à leur dire il faudrait faire ci ou ça. On ne paye pas une évaluation pour avoir trois résultats descriptifs, on veut une évaluation qui intègre une vraie analyse des points forts et des freins, des transformations profondes des inégalités, il faut raccrocher l'évaluation aux problèmes sociétaux.” (chargée égalité #3, collectivité)

“On manque de connaissance sur comment on intègre le genre, et encore nous et sûrement encore plus [cabinet d'évaluation spécialisé sur les politiques sociales] on a quelques perspectives de genre, les gros cabinets [cite plusieurs cabinets] sûrement pas.” (consultante #2, politiques publiques)

La sensibilisation des commanditaires et décideur·euses est le premier levier de prise en compte du genre identifié par les répondant·es à l'enquête, qu'il·elles soient prestataires ou commanditaires. La formation à l'intégration d'une perspective de genre à l'évaluation est le deuxième levier, identifié par plus de la moitié des répondant·es¹⁴.

3. Le coût de l'intégration du genre au regard des contraintes de l'évaluation

¹⁴ Réponses à la question : « Qu'est-ce qui pourrait vous inciter/aider à mieux prendre en compte le genre dans vos évaluations ? »

Le troisième frein à la prise en compte du genre identifié par les prestataires dans notre enquête est celui du budget alloué à l'évaluation. La réalisation d'une évaluation est contrainte par le cadre de la commande publique, que ce soit en termes financiers, temporels ou de contenu de l'évaluation. Lors de la rédaction du cahier des charges, le commanditaire précise les objectifs attendus de l'évaluation, souvent traduits en questions évaluatives. Les prestataires retenus doivent donc répondre à une commande en respectant un budget et un temps limités. Ce cadre contractuel est souvent évoqué pour justifier l'absence ou la faible prise en considération du genre dans l'évaluation. Ainsi, si la dimension de genre n'est pas une attente du cahier des charges et n'est pas non plus considérée comme structurante pour répondre aux questions évaluatives, le coût de son intégration peut être perçu comme trop élevé au regard des contraintes de l'évaluation.

"Il y a tellement de sujets, mais les moyens sont limités, on est obligé de faire des choix."
(commanditaire #3, collectivité)

"Ce sont les contraintes du cabinet, la variable genre n'est pas intégrée quand elle n'est pas structurante." (consultante #1, politiques sociales)

"Par définition, on cherche à optimiser les moyens pour répondre aux questions principales, on ne peut pas tout creuser partout." (consultante #5, agro-environnement et territoires)

"voir les effets différenciés selon le profil des personnes c'est dur et ça demande du temps"
(consultante #6, politiques sociales)

En particulier, la collecte de données permettant d'interroger les questions de genre, notamment lorsque les données de suivi ne le permettent pas, est souvent perçue comme coûteuse, en termes temporels, techniques et financiers (ONU Femmes 2015 ; AFD 2014 ; AFD 2022a). C'est particulièrement le cas de la collecte de données qualitatives afin de recueillir la parole des personnes concernées par la politique évaluée.

La perception d'un coût non négligeable induit par la prise en compte du genre peut expliquer un renoncement à intégrer le genre à l'évaluation. Nous verrons dans la deuxième partie qu'intégrer le genre ne coûte pas toujours plus cher et ne demande pas forcément plus de temps.

"Les commanditaires ne vont pas voir l'intérêt, il y a la peur que ça coûte plus cher. Si on est capable de dire que ça ne va pas coûter plus cher... c'est un coût marginal de rajouter des focus groups non mixtes au regard du coût total de l'évaluation." (consultante #3, développement rural et emploi-formation)

"Des fois on s'autocensure en se disant que c'est trop compliqué d'intégrer ou d'étudier le genre alors que non ce n'est pas si compliqué, on a les données ou elles sont relativement accessibles." (commanditaire #1, aide au développement)

Cette perception d'un coût supplémentaire inévitable peut néanmoins conduire les évaluateur·rices à laisser de côté les questions de genre ou à recueillir des données faciles d'accès et perçues comme peu coûteuses, limitant la compréhension des effets de genre.

Ainsi, le cadre contraignant d'une commande publique est un frein majeur à l'appréhension des enjeux de genre au sein de l'évaluation en France. Ce cadre contraignant a été évoqué par l'ensemble des personnes interrogées en entretien. Outre des contraintes financières, techniques et temporelles, le rapport commanditaire-prestataire peut limiter les questionnements de l'évaluation. En effet, un prestataire cherche à proposer une offre en adéquation avec le cahier des charges. Proposer une approche ou des questionnements qui ne semblent pas correspondre aux attentes d'un commanditaire, c'est prendre le risque que l'offre ne soit pas retenue. Ensuite, lors de la réalisation de l'évaluation, le prestataire est toujours contraint par le cadre de la commande et le rapport commanditaire-prestataire. En effet, l'évaluation doit répondre aux attentes du commanditaire et elle doit être comprise par le commanditaire pour que ce dernier puisse s'en saisir. L'objectif principal d'une évaluation est d'outiller les faiseur·euses de l'action publique. Les enjeux de genre peuvent donc être laissés de côté par le prestataire, ou seulement évoqués à la marge, afin d'éviter une incompréhension ou un désaccord, et dans l'idée que les résultats ne seraient de toute évidence pas saisis par le commanditaire, et donc ne seraient pas mobilisés pour améliorer l'action publique. Intégrer une perspective de genre à l'évaluation nécessite une capacité des décideur·euses à entendre et se saisir de cette évaluation. 8 prestataires sur 10 n'ayant jamais réalisé d'évaluation intégrant le genre expliquent ainsi que l'une des raisons de cette absence d'intégration du genre est l'absence de demande ou d'intérêt d'un commanditaire pour le sujet.

“La limitation est relative à ce que peuvent comprendre les gens qu'on avait en face. On a tenté de les amener sur les questionnements en termes de couleur de peau mais ce ne sont pas des questions qu'ils se posent donc ça ne prend pas. On fait aussi ce qui fait sens pour les commanditaires et les acteurs.” (consultante #2, politiques publiques)

“Il y a un manque d'innovation de manière générale en évaluation du fait du rapport consultant/commanditaire et du fonctionnement des marchés publics. C'est bien parce que la demande est claire et on fait une proposition au regard de cette demande, mais dans la relation commerciale, on fait des choix au regard de est-ce qu'ils vont nous choisir, si ce n'est pas demandé c'est un risque de le rajouter. Ça ne favorise pas l'innovation, l'ajout d'éléments, de questionnements sur le genre.” (consultante #2, politiques publiques)

“On n'avait pas pu approfondir ou faire un group focus spécifique, car ça ne faisait pas partie de la commande et du budget.” (consultante #3, développement rural et emploi-formation)

“Il y a très peu d'évaluations sensibles au genre. C'est souvent lié aux cahiers des charges, ce n'est pas un manque de préoccupation de mon côté. Si le cahier des charges n'a pas de questions évaluatives sur le sujet, il ne va pas forcément être abordé, il n'y a pas forcément la marge de manœuvre pour traiter à la fois les questions du commanditaire et d'autres qu'on ajouterait.” (consultante #5, agro-environnement et territoires)

Les freins à la prise en compte du genre dans l'évaluation des politiques publiques sont nombreux et expliquent la faible part des évaluations qui intègrent une perspective de genre. Si de nombreuses évaluations intègrent des données sexo-différenciées, en particulier lorsque ces évaluations portent sur des dispositifs d'action sociale, d'emploi, d'éducation/formation ou de santé, les évaluations fournissant des informations sur les effets

différenciés des dispositifs sur les femmes et les hommes et sur la structuration des inégalités de genre, sont encore largement confinées aux politiques d'égalité ou de genre. Les évaluations de projets de développement se sont néanmoins plus saisies de ces enjeux que les évaluations de politiques publiques françaises. Dans le champ de l'aide au développement, les apports et l'intérêt des évaluations dites sensibles au genre ont été largement reconnus. La deuxième partie s'intéressera aux enjeux de l'intégration du genre à l'évaluation. Malgré les contraintes de l'évaluation et le manque d'intérêt pour cette approche, nous soutenons qu'il est entièrement possible et souhaitable de réaliser des évaluations intégrant une perspective de genre, même lorsque la lutte contre les inégalités n'est pas un objectif de la politique évaluée.

Deuxième partie - Les enjeux d'une prise en compte du genre dans l'évaluation des politiques publiques

Il paraît assez évident qu'un dispositif conçu et mis en œuvre dans l'objectif de réduire les inégalités de genre doit être évalué en intégrant une perspective de genre afin d'examiner si les effets attendus du dispositif ont été produits. Intégrer une perspective de genre à l'évaluation permet d'apprécier la prise en compte du genre lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi du dispositif, et de juger de sa valeur en termes d'efficacité, de pertinence ou d'utilité. Comme l'explique Julia Espinosa (2013, p. 174), *"l'évaluation est un outil essentiel pour s'assurer que l'intention de traiter des questions de genre ne disparaît pas au cours de la mise en œuvre de la politique"*. Cependant, nous soutenons qu'il est souhaitable de s'interroger sur l'intérêt d'intégrer une perspective de genre non pas uniquement dans les évaluations portant spécifiquement sur les enjeux de genre et d'égalité mais dans l'ensemble des évaluations de politiques publiques. En effet, aucun secteur de l'action publique n'est neutre au regard du genre. Ainsi, toute politique peut avoir des effets, positifs ou négatifs, sur les inégalités de genre, que celle-ci ait intégré le genre à ses objectifs ou non. Nous nous attachons donc à démontrer comment l'évaluation des politiques publiques peut bénéficier de l'apport de la dimension de genre. Dans quelle mesure la prise en compte du genre permet-elle de mieux évaluer les politiques publiques ?

A. L'ÉVALUATION COMME MOYEN DE RENDRE COMPTE DES EFFETS DES POLITIQUES SUR LES INÉGALITÉS DE GENRE ET DE FAVORISER L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

1. Intégrer une perspective de genre : une approche préventive et proactive de lutte contre les inégalités de genre

"Malgré les progrès réalisés au cours des deux dernières décennies, les femmes n'ont toujours pas les mêmes possibilités que les hommes en ce qui concerne les opportunités économiques, l'éducation, l'emploi et la participation à la prise de décision. Influencer le changement est déjà assez difficile sans une voix critique qui nous rappelle que les résultats n'ont pas (encore) été atteints ou que les choses auraient pu être mieux faites. C'est là que l'évaluation entre en jeu" (Heider 2015).

Les inégalités de genre prévalent dans tous les secteurs de la société. Tout dispositif, programme ou projet peut donc réduire les inégalités de genre, les reproduire ou les exacerber, de manière directe ou indirecte. Le groupe de travail Évaluation et Égalité femmes-hommes de la SFE (2019b) cite l'exemple suivant pour illustrer ce propos. Alors même que 30% des entreprises d'un département sont créées par des femmes, seulement 11% des bénéficiaires d'une aide à la création d'entreprise sont des femmes. Cet écart s'explique par le fait que les entreprises créées par des femmes sont majoritairement des entreprises des

secteurs du commerce et des services à la personne, secteurs exclus de l'aide¹⁵. L'évaluation a un rôle central pour rendre visible et comprendre les effets, attendus ou indésirables, des politiques sur les inégalités de genre.

Contrairement à une évaluation qui analyserait uniquement les effets d'un dispositif sur la situation des femmes, une évaluation intégrant une perspective de genre doit permettre d'appréhender les effets d'un dispositif sur les rapports de pouvoir au fondement des inégalités de genre. Une démarche d'évaluation adaptée à la compréhension des rapports femmes-hommes doit être menée. Les questions évaluatives, critères de réussite, hypothèses et outils déployés doivent permettre d'analyser la manière dont une politique affecte différemment les femmes et les hommes et influe sur les rapports de genre (ONU Femmes 2015). L'évaluation ne doit pas seulement rendre compte des effets directs d'une politique mais également exposer ses effets indirects sur les conditions de vie des hommes et des femmes, sur les inégalités de genre, sur les stéréotypes féminins et masculins, sur les rôles sexués ou sur le niveau d'autonomie et d'émancipation politique et économique des femmes et des hommes. Pour cela, intégrer une perspective de genre peut passer par l'évaluation de la rencontre des spécificités du public des femmes ou des hommes, de la proportion de femmes et d'hommes parmi les bénéficiaires potentiels ou avérés d'un dispositif, des freins et leviers à l'accès et la participation au dispositif (freins familiaux, parentaux, professionnels, culturels, etc.), de la répartition des dépenses au regard du sexe des bénéficiaires, des impacts spécifiques du dispositif sur les femmes et les hommes, sur les inégalités, la hiérarchisation du masculin et du féminin ou les stéréotypes (Cecchini & Fallon 2009).

Paroles de praticien·nes de l'évaluation recueillies en entretien :

“J'aimerais pouvoir ne plus regarder le genre ça voudrait dire qu'il n'y a plus de problème. Aujourd'hui, il y a une problématique donc c'est un sujet à évaluer.” (commanditaire #3, collectivité)

“La prise en compte de la dimension de genre est essentielle, on n'a pas assez de données, on ne se rend pas encore assez compte des effets, positifs ou pervers, des politiques sur les inégalités femmes-hommes.” (commanditaire #4, collectivité)

“L'évaluation est vraiment une opportunité pour étudier le genre, ce qu'on ne fait pas d'habitude.” (commanditaire #1, aide au développement)

“Ces évaluations peuvent permettre de documenter les effets indésirables des projets, quels étaient les moyens d'action, identifier les points d'entrée pour mieux concevoir les projets par la suite et formuler des recommandations ciblées sur le genre” (commanditaire #1, aide au développement)

“C'est enrichir l'évaluation et ses résultats, et les préconisations. Par exemple, en montrant qu'un dispositif qui fonctionne bien et qui a des résultats intéressants pour les hommes peut avoir des effets pervers pour les femmes. Les objectifs de l'évaluation c'est d'abord de

¹⁵ L'exemple est fictif mais a été imaginé à partir d'une histoire racontée par Isabelle Guéguen, consultante égalité femmes-hommes et co-dirigeante du cabinet Perfégal.

rendre des comptes mais c'est aussi de pouvoir agir et améliorer l'action publique.”
(consultante #3, égalité femmes-hommes)

Mettre en évidence les effets indésirables d'un dispositif sur les inégalités de genre est indispensable pour avoir ensuite les capacités d'empêcher la perpétuation, voire l'aggravation des structures et pratiques discriminantes et des situations inégalitaires entre les femmes et les hommes. Ainsi, une consultante interrogée explique avoir participé à une évaluation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) dans les départements et régions d'outre-mer. Cette évaluation a précédé l'essaimage d'initiatives mises en œuvre dans le cadre du FEJ. Elle a permis de mettre au jour les freins d'accès aux dispositifs qui n'étaient pas les mêmes pour les femmes et les hommes. Les grossesses “précoces” étaient un des freins majeurs d'accès aux initiatives pour les femmes. Évaluer les dispositifs au regard du genre était donc nécessaire pour avoir ensuite la capacité d'agir sur ces freins et les inégalités d'accès aux initiatives entre les femmes et les hommes :

« [L'évaluation] un outil clé pour l'amélioration continue et la responsabilisation en matière d'égalité des sexes. [...] En particulier, le modèle sensible au genre – par rapport aux modèles dominants caractérisés par leur « aveuglement au genre » – est crucial pour mesurer les changements dans les relations de genre ; favoriser une plus grande et meilleure égalité entre les femmes et les hommes » (Espinosa 2013, p. 174).

L'identification des effets positifs d'un dispositif sur les inégalités de genre permet également de mettre en valeur les progrès permis par le dispositif. La littérature sur le gender mainstreaming souligne la faible valorisation des améliorations permises par les politiques, notamment de coopération internationale, du fait d'un manque d'évaluation (Moser 2005). Ainsi, intégrer une perspective de genre dans une évaluation peut permettre “de valoriser les pratiques égalitaires existantes, et de favoriser leur généralisation et leur amélioration” (SFE 2019b).

Intégrer une perspective de genre à l'évaluation peut jouer à la fois un rôle préventif et un rôle proactif. En effet, les résultats de l'évaluation peuvent permettre de prévenir l'accroissement des inégalités femmes-hommes en mettant en lumière et en expliquant de quelles manières un dispositif perpétue ou renforce les rapports inégalitaires de genre. L'évaluation peut également participer activement à la réduction des inégalités et des discriminations en promouvant un changement structurel des rapports de genre. Dans ce deuxième niveau d'analyse, l'évaluation ne cherche plus simplement à prévenir les effets négatifs d'une intervention mais à identifier des freins, des leviers (“ce qui marche”) et des stratégies pour permettre le changement (AFD 2014).

2. La nécessité de dépasser une perspective d'analyse en fonction des groupes cibles d'une politique : les limites d'une analyse sexuée ou d'une étude des femmes

Comme le défendent Isabelle Cecchini et Catherine Fallon (2009), l'analyse et l'évaluation des politiques publiques doivent dépasser “une perspective d'analyse de politique en fonction des groupes cibles (hommes / femmes) pour intégrer les effets de l'action sur la

structuration des inégalités entre hommes et femmes". Les politiques publiques sont susceptibles de renforcer les stéréotypes féminins et masculins (Scharnitzky 2012), les rôles sexués, l'inégalité entre les femmes et les hommes et la hiérarchisation du féminin et du masculin (Cornet 2014).

Premièrement, pour évaluer les effets des politiques publiques sur les rapports sociaux de genre, l'analyse différenciée selon les sexes ne suffit pas. Il est nécessaire de "mettre en scène" ces données sexuées. Ainsi, comme nous l'avons vu dans la première partie, de nombreuses évaluations intègrent simplement des données désagrégées sur la participation des femmes et des hommes à une intervention ou leur mobilisation d'un dispositif. Cependant, ces données ne suffisent pas à rendre compte de l'accès des femmes aux dispositifs et de l'impact des dispositifs sur les inégalités de genre. Ce n'est pas parce que le taux de participation des femmes à un programme est élevé que cela signifie qu'il contribue positivement à l'égalité femmes-hommes. Pour qu'une évaluation intègre une perspective de genre, elle doit *"fournir des informations tant sur les réalisations que sur les effets et les impacts des interventions"* au regard du genre (AFD Genre, p. 9).

Deuxièmement, étudier les femmes ne veut pas dire intégrer une perspective de genre. Plusieurs fois au cours des entretiens menés dans le cadre de cette recherche, lorsque nous parlions d'évaluation intégrant une perspective de genre, les enquêtées évoquaient en premier lieu l'évaluation d'un dispositif spécifique à l'attention des femmes. Or, ce n'est pas parce qu'il y a évaluation d'un dispositif adressé à des femmes que cette évaluation intègre une perspective de genre. Dans un premier temps, le dispositif spécifique peut être aveugle au genre et, dans un deuxième temps, l'évaluation peut également l'être. En effet, le dispositif peut s'adresser aux femmes et l'évaluation peut être centrée sur les femmes, bénéficiant ou pouvant bénéficier du dispositif, sans considération des rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes. Ainsi l'évaluation s'intéresserait aux femmes comme à n'importe quel public cible d'un dispositif. Le public femmes pourrait être appréhendé comme serait appréhendé le public jeunes d'un dispositif spécifique jeunes.

"On essaye de dire qu'il ne faut pas regarder seulement la condition des femmes indépendamment du système global mais vraiment leur position dans le système et les rapports de pouvoir" (référente genre, aide au développement).

Plusieurs recherches dans le champ de l'aide au développement soulignent que, si les évaluations intégrant une perspective de genre se sont développées, les évaluations centrées sur les femmes sont toujours majoritaires lorsqu'il s'agit d'évaluer des dispositifs non centrés sur l'égalité entre les femmes et les hommes ou non spécifiques aux femmes, mais également lorsqu'il s'agit d'évaluer des dispositifs spécifiques à l'attention des femmes et des "gender-transformative interventions" (Espinosa 2013 ; Espinosa 2011 ; Hunt and Brouwers 2003 ; NORAD 2005).

"Women in Development", "Women and Development" et "Gender and Development" : quelles différences ?

L'évaluation centrée sur les femmes est la première pratique évaluative qui s'est intéressée aux inégalités entre les femmes et les hommes dans le développement, au début des

années 1990. Ce type d'évaluation s'inscrit dans l'approche genre appelée "intégration des femmes dans le développement", "Women in Development" (WID). L'objectif de l'évaluation de ces interventions est d'identifier la capacité des interventions à augmenter la productivité des femmes (Podems 2010). Les femmes sont donc le groupe cible analysé dans le cadre de l'évaluation. L'approche WID repose sur l'idée que, si les interventions permettent d'intégrer les femmes au développement, les inégalités entre les femmes et les hommes vont disparaître (Espinosa 2013). Cette approche ne s'intéresse pas à la charge et aux conséquences potentiellement néfastes des interventions sur les femmes. Dès 1975, une nouvelle approche genre s'est développée sous le nom "femmes et développement", "Women and Development" (WAD). Cette approche repose sur le postulat que le développement exacerbe les inégalités : les riches sont encore plus riches et les pauvres sont encore plus pauvres (Podems 2010). Selon cette approche, les inégalités entre les pays du Nord et les pays du Sud seraient à l'origine de la position d'asservissement et de l'invisibilité des femmes dans le processus de développement (AQOCI 2018). Elle ne questionne pas la domination structurelle des hommes. Les interventions de type WAD sont axées sur le changement structurel - économique, politique et social - des pays du Sud. Les évaluations de ces interventions s'intéressent donc aux changements au niveau macro, en considérant que si des changements positifs sont constatés à ce niveau, les femmes en bénéficient. Les approches WID et WAD centrées sur les femmes résultent d'une pression économique plutôt que d'une volonté d'améliorer les conditions sociales des femmes.

Alors que dans les évaluations de type WID ou WAD les femmes étaient une catégorie analytique, dans les évaluations sensibles au genre ce sont les relations de genre qui sont une catégorie analytique (Podems 2010). Ainsi, une évaluation sensible au genre ne cherche pas uniquement à examiner la progression de l'intégration des femmes au processus de développement, contrairement aux évaluations centrées sur les femmes de type WID ou WAD, mais également à analyser la position initiale des femmes et des hommes et les effets des interventions sur les inégalités de genre (Salle 2003).

"Gender-sensitive evaluation seeks to discover the structural causes of inequality between women and men in the context of intervention." (Espinosa 2013, p. 174).

Les évaluations centrées sur les femmes sans considération des rapports de pouvoir entre femmes et hommes sont considérées comme aveugles au genre dans notre recherche.

Un dispositif spécifique femmes évalué au regard du genre : l'exemple de l'évaluation de la politique de soutien à la valorisation et au développement de la pratique du sport par les femmes de la Région Bourgogne-Franche-Comté

L'évaluation de la politique de soutien à la valorisation et au développement de la pratique du sport par les femmes de la Région Bourgogne-Franche-Comté illustre très bien la distinction entre perspective de genre et études des femmes. Depuis 2017, les Contrats régionaux de développement du sport (CRDS) mis en œuvre par la Région Bourgogne-Franche-Comté intègrent un axe Égalité en faveur du "soutien à la valorisation et au développement de la pratique du sport par les femmes". Cet axe a fait l'objet d'une évaluation réalisée par le cabinet Quadrant Conseil en 2021-2022.

S'il peut paraître évident que l'évaluation intègre une perspective de genre, le dispositif aurait pu être évalué sans considération des rapports sociaux de genre. En effet, le cahier des charges de l'évaluation était aveugle au genre, ne précisant pas par exemple que l'évaluation du dispositif devait mobiliser des données désagrégées par sexe et étudier les inégalités femmes-hommes. Le dispositif aurait donc pu être évalué comme s'il s'adressait à n'importe quel public. Comme l'explique Karine Sage¹⁶, une des évaluateurs de la politique, il aurait été possible d'évaluer la politique sans prendre en compte les acquis de la recherche sur les rapports sociaux de genre. Des évaluateur·rices peu sensibles à ces questions de genre auraient pu répondre au cahier des charges sans convoquer ces éléments de connaissance, d'autant plus qu'aucune expertise sur le genre n'était requise dans le cahier des charges.

A contrario, l'équipe de Quadrant Conseil, sensible aux enjeux de genre, a mobilisé les acquis de la recherche sur le genre afin de contextualiser l'évaluation. Comme exposé dans l'offre proposée par le cabinet (Sage et al. 2021a, p. 29), l'approche adoptée par les évaluateurs s'appuie « *sur les principes de l'évaluation sensible au genre (Brisolara, Seigart, SenGupta, 2014) qui considère notamment que les inégalités de genre sont systémiques et structurelles.* ». Une socio-historienne menant des recherches sur le corps, le sport et le genre a été associée à l'équipe de Quadrant Conseil pour réaliser l'évaluation. En phase de cadrage, les enjeux et attentes de l'évaluation ont été précisés et ont intégré une perspective de genre (Sage et al. 2021b, p. 5-6) :

- « • *L'évaluation doit pouvoir faire l'état des lieux de ce qui a été fait par les ligues et comités sportifs régionaux au titre de l'axe 5 des CRDS ;*
- *Elle doit pouvoir permettre d'identifier les effets de la mise en œuvre de l'axe 5 des CRDS, notamment en termes (1) d'évolution des représentations et pratiques des instances dirigeantes sportives au regard de l'égalité de genre, (2) d'évolution de la part des licenciées féminines, (3) d'évolution de la part de femmes aux postes de direction ou d'encadrement ;*
- *Elle doit pouvoir interroger le rôle de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans l'accompagnement des comités et ligues sportives régionales dans la conception et la mise en œuvre d'actions visant à l'égalité de genre ;*
- *Elle doit permettre des prises de décisions politiques éclairées dans le domaine de l'égalité de genre dans le sport ;*
- *Elle doit pouvoir questionner la répartition des dépenses publiques d'un point de vue genré. »*

La dimension de genre a structuré la réponse à chacune des questions de l'évaluation. Sans cette dimension de genre, l'évaluation n'aurait pas mis en évidence l'absence d'articulation entre le dispositif de soutien à la valorisation et au développement de la pratique du sport par les femmes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Elle n'aurait pas questionné l'objectif de "mixité" du dispositif au regard de travaux de recherche qui mettent en évidence que la mixité *"reproduit les mécanismes des rapports sociaux de sexe et renforce les rapports de pouvoir, historiquement inscrits, entre les hommes et les femmes"* (Sage et al. 2021b, p. 25). Elle n'aurait pas souligné que les ligues et comités dirigés par des hommes prenaient moins en compte les femmes, perpétuant une exclusion des femmes de la pratique sportive

¹⁶ Propos recueillis lors d'un échange avec Karine Sage que nous n'avons pas considéré comme un entretien à proprement parler.

et des instances de gouvernance. Enfin, dernier élément mais non des moindres, elle n'aurait pas révélé que les ligues dont la majorité des licencié·es sont des femmes perçoivent presque deux fois moins de subventions de la Région que les ligues à majorité masculine (voir plus en détail p. 50-51).

S'il l'intérêt d'intégrer une perspective de genre lors de l'évaluation d'un dispositif centrée sur les femmes ou le genre peut paraître relativement évident, nous soutenons qu'il est également souhaitable de prendre en compte le genre lors de la réalisation d'évaluations ne portant pas sur ces enjeux.

3. Un intérêt à prendre en compte le genre dans les évaluations de politiques non centrées sur les femmes ou le genre

a. Aucun secteur de l'intervention publique n'est neutre au regard du genre

La majorité des politiques, programmes et dispositifs déployés en France sont aveugles au genre. S'il est de plus en plus admis que la prise en compte du genre est nécessaire dans le secteur des politiques sociales, de l'éducation ou de la santé, les autres secteurs tels que les transports, l'énergie, le développement urbain ou le développement des entreprises sont perçus comme "neutres" au regard du genre par les acteurs publics (BAD 2018). La responsable de mission égalité dans une collectivité territoriale souligne ainsi :

"Le genre est un impensé, on part du principe qu'on est producteur de services publics pour tous. Non, on produit des inégalités, il y a une illusion d'une égalité. Il y a toujours des élu·es qui ne voient pas le problème et qui sont dans l'illusion de l'égalité du fait d'être le service public." (chargée égalité #2, collectivité).

S'il peut être argué qu'une politique ne doit être évaluée qu'au regard de ses objectifs et que toutes les politiques n'ont pas vocation à intégrer le genre à leurs objectifs, ces politiques peuvent néanmoins produire des effets sur les rapports sociaux de genre. L'évaluation de ces politiques devrait au moins faire état de leurs éventuels effets pervers ou indésirables sur les inégalités entre les femmes et les hommes, comme le soutient l'AFD :

"la démarche préventive adoptée appelle à minima une évaluation des impacts non voulus et potentiellement négatifs des interventions. L'évaluation doit en effet permettre de connaître les effets des interventions sur les inégalités et l'autonomisation des femmes, y compris ceux qui ne formuleraient pas d'objectifs en ce sens." (AFD 2014, p. 3)

S'il semble essentiel que les évaluations fassent état des impacts indésirables des interventions sur les inégalités de genre, il peut également être souhaitable qu'une évaluation relève les effets positifs d'une intervention n'ayant pourtant pas intégré la question du genre à ses objectifs. L'évaluation des impacts des tramways de Rabat-Salé et de Casablanca a ainsi intégré une perspective de genre alors même qu'il s'agissait d'évaluer des politiques de transport aveugles au genre. Comme expliqué dans la première partie, l'intégration d'une perspective de genre a apporté des éléments de réponse majeurs à l'évaluation. En effet, l'impact du tramway n'est pas le même pour les femmes et les hommes. Le tramway est

particulièrement un succès auprès des femmes, parmi d'autres catégories de la population. Les femmes délaissent les bus, les taxis et le siège passager des voitures pour le tramway qui leur permet notamment plus d'autonomie. Le tramway a également des effets positifs sur leur sentiment de sécurité, avant, pendant et après le trajet (Delahais et al. 2020a). L'intégration d'une perspective de genre à l'évaluation a donc permis d'identifier les effets différenciés des tramways sur les femmes et les hommes, témoignant du fait que ces interventions sont loin d'être neutres au regard du genre. L'intégration d'une perspective de genre a donc permis de mettre en valeur les effets positifs des interventions pour les femmes. Ces résultats pourront être mobilisés afin de faciliter encore l'utilisation des tramways par les femmes et d'augmenter les effets positifs des interventions sur les rapports de genre.

L'évaluation des impacts des tramways de Rabat-Salé et de Casablanca témoigne donc du fait que l'intégration d'une perspective de genre s'applique aux évaluations de dispositifs n'intégrant pas d'objectif genre (Bamberger et al. 2016 ; ONU Femmes 2015).

“Il semble plus évident d'intégrer le genre dans un projet social, d'éducation, de santé, mais cette croyance tend à évoluer et on regarde maintenant dans les évaluations de projets d'infrastructure, alors même que le genre est moins pensé. Dans les domaines des transports urbains et du développement urbain, ça a pas mal évolué. L'eau, par contre, il n'y a pas beaucoup d'intégration du genre. On part du principe que les femmes vont en bénéficier mais il y a des implications sociales qui ne sont pas toujours celles que l'on croit. Ce sont les femmes qui payent l'eau et les projets d'accès à l'eau courante réduisent la socialisation avec les autres femmes.” (commanditaire #1, aide au développement)

« J'entends souvent “les problématiques de genre ce n'est pas notre cœur de métier, on ne travaille pas sur la thématique des droits”. Pour autant qui profite, qui bénéficie du programme [...] les actions favorisent toujours les mêmes.” (référente genre, aide au développement)

Les effets différenciés d'un dispositif ou d'une politique sur les femmes et les hommes peuvent notamment relever d'une répartition des dépenses publiques favorisant l'un des sexes.

b. Le gender budgeting ou l'intérêt d'une analyse intégrée du genre pour évaluer une politique non centrée sur l'égalité femmes-hommes

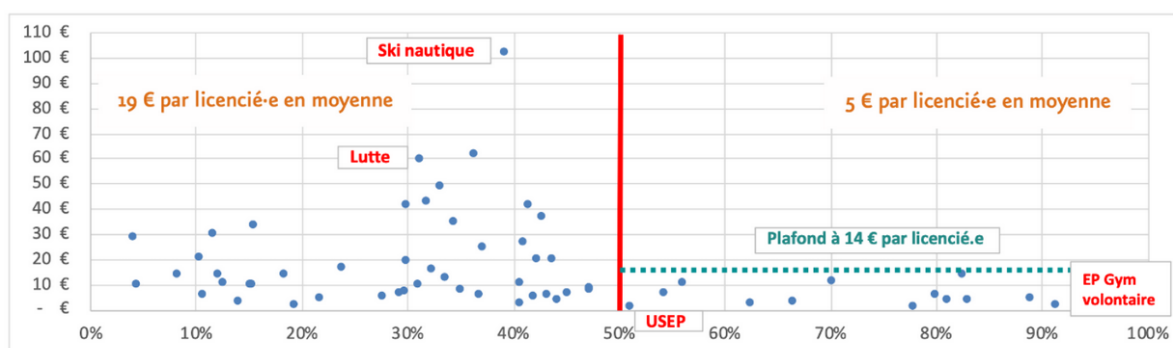
L'analyse du budget sensible au genre (gender budgeting) consiste en l'analyse des dépenses publiques, des budgets et des autres rentrées financières au regard des incidences et des conséquences différenciées pour les femmes et les hommes. L'objectif est d'identifier les décisions et les processus de décision qui peuvent contribuer à une distribution inégalitaire du budget du point de vue du genre. Il est généralement admis que le budget est un instrument de l'action publique neutre au regard du genre. Pourtant, dans la pratique, les budgets publics sont souvent défavorables aux femmes. Cette inégale répartition des budgets est majoritairement le fait d'une absence de prise en compte des spécificités socio-économiques des femmes et des hommes et des impacts différenciés des dépenses sur les femmes et les hommes, entraînant un renforcement des inégalités de genre. L'analyse du budget sensible au genre s'inscrit dans la logique-même d'une approche intégrée du genre (gender

mainstreaming). Comme le soutiennent Cecchini et Fallon (2009, p. 3), cet outil d'évaluation des politiques publiques permet de juger de la pertinence de la distribution des ressources en pointant les décisions qui ont des effets directs ou indirects sur les inégalités entre les femmes et les hommes, et, in fine, de *“définir comment et pourquoi des politiques publiques doivent être réajustées en tenant compte de leurs impacts différenciés selon les sexes”*.

Ainsi, l'analyse budgétaire sensible au genre est un outil clé permettant de montrer que les dispositifs non centrés sur le genre et perçus comme neutres ne le sont généralement pas. Depuis 2006, la ville de Vienne, en Autriche, réalise une analyse sensible au genre de l'ensemble des dépenses sur lesquelles elle a un pouvoir de décision. Cette analyse cherche principalement à identifier les bénéficiaires des services et des dispositifs, en mobilisant notamment des données sexuées, et à comprendre comment permettre aux groupes cibles de mieux recourir et utiliser ces services et dispositifs. Une analyse de l'entretien des cimetières a ainsi révélé que 71% des personnes fréquentant les cimetières étaient des femmes et 60% étaient des personnes âgées. L'aménagement des cimetières n'était pas pensé au regard des besoins spécifiques des principaux·ales utilisateur·rices des cimetières. Cette analyse a permis de repenser l'aménagement des cimetières : des chariots ont été mis à disposition afin de transporter plus facilement les arrosoirs jusqu'aux tombes, de nouveaux bancs ont été ajoutés afin de permettre aux usager·ères de se reposer, le nombre de bus permettant d'accéder aux cimetières a été augmenté, etc. (Centre Hubertine Auclert 2015).

Dans le cadre de l'évaluation du dispositif de soutien à la valorisation et au développement de la pratique du sport par les femmes en région Bourgogne-Franche-Comté, une analyse budgétaire sensible au genre a été réalisée afin d'évaluer l'intégration du genre dans l'ensemble des subventions allouées par la Région aux ligues et comités sportifs, hors cas spécifique de l'axe Égalité. Cette analyse révèle que les ligues dont la majorité des licencié·es sont des femmes perçoivent presque deux fois moins de subventions de la Région que les ligues à majorité masculine (Sage et al. 2022). La dépense publique globale de la Région est donc défavorable aux femmes et contribue aux inégalités de genre.

Figure 7 : Répartition de la subvention allouée par licencié·e en fonction de la proportion de femmes licenciées par ligue et comité soutenus par la Région (n=60) (source : Sage et al. 2022, p. 3)



Cette analyse budgétaire sensible au genre a eu une place centrale au sein de l'évaluation, alors même qu'elle n'était pas attendue par le commanditaire. Selon les évaluatrices, c'est une des premières fois qu'une analyse financière sensible au genre aussi approfondie est réalisée dans le cadre d'une évaluation en France. Pourtant cette analyse fait partie des éléments saillants de l'évaluation retenus par le commanditaire. Le chargé de mission

évaluation à la Région Bourgogne-Franche-Comté explique ainsi : *“Les résultats de l’analyse ont été très parlants, notamment pour l’élue très sensibilisée au sujet de l’égalité qui s’est rendu compte que la Région contribuait encore à des inégalités du côté des dépenses publiques. C’est une des raisons de vivre de l’évaluation d’éveiller les consciences”*. La Région s’est saisie des résultats de l’évaluation, notamment dans le rapport annuel de la Région sur l’égalité, et le chargé de mission évaluation affirme qu’une attention sera désormais accordée à l’analyse budgétaire sensible au genre dans d’autres évaluations, notamment des évaluations ne portant pas spécifiquement sur le genre ou les femmes. En questionnant la répartition des dépenses, l’analyse budgétaire sensible au genre peut contribuer à des prises de décisions éclairées.

c. Un intérêt à intégrer le genre à toute évaluation s’intéressant aux usager·ères et publics cibles d’un dispositif

Dès lors qu’une évaluation cherche à appréhender la réception d’un dispositif par le public cible, l’accès et le non-recours à ce dispositif, intégrer une perspective de genre apporte des éléments de compréhension.

Premièrement, la perception et la mobilisation d’un dispositif peuvent différer au regard du genre. C’est notamment ce qu’explique Barbara Lucas, chercheuse spécialisée sur les politiques sociales et le genre, dans le cas des dispositifs d’aide sociale :

“La dimension de genre s’est imposée. Dès lors qu’on fait parler les bénéficiaires sur leur rapport au dispositif, on voit des normes de genre qui s’expriment dans leur discours, par exemple sur les questions d’argent, sur la mobilisation des identités de genre, sur la pertinence, la bonne ou mauvaise réception de certaines prestations sociales individualisées ou familiarisées...”

Deuxièmement, si un dispositif est déployé en partant du principe qu’il est “neutre” au regard du genre, certaines catégories d’individus ciblés peuvent néanmoins ne pas avoir accès au dispositif ou faire face à de plus grandes difficultés d’accès que d’autres catégories d’individus. L’exclusion d’une partie des publics cibles d’un dispositif, si elle n’est pas intentionnelle et peut être due en partie à des facteurs extérieurs, perpétue des inégalités de genre. D’un point de vue d’utilité de l’action publique, elle limite également l’atteinte des objectifs et la réussite du dispositif (AFD 2014). Ce constat met à mal l’objection selon laquelle une politique ne doit être évaluée qu’au regard de ses objectifs et que toutes les politiques n’ont pas vocation à intégrer le genre à leurs objectifs.

De plus, les difficultés d’accès et le non-recours peuvent s’expliquer différemment pour les femmes et les hommes. Ainsi, si à première vue un dispositif est autant mobilisé par les femmes que par les hommes, les femmes et les hommes qui ne recourent pas au dispositif peuvent le faire pour des raisons différentes. La dimension de genre peut donc être nécessaire à la compréhension des difficultés d’accès et du non-recours, et *in fine* à l’amélioration de l’action publique.

Ainsi, un dispositif pensé comme “neutre” au regard du genre peut avoir des effets différenciés sur les femmes et les hommes qui le mobilisent, sur les femmes et les hommes qui ne le mobilisent pas et finalement sur les inégalités entre les femmes et les hommes dans l’ensemble de la population. Intégrer une perspective de genre à l’évaluation peut être un moyen de questionner la réception, l’accès et le non-recours aux politiques publiques par les publics cibles.

Barbara Lucas a notamment travaillé sur le non-recours aux aides sociales. Au cours de ses recherches, elle a montré que le non-recours des femmes et des hommes ne s’explique pas pour les mêmes raisons. Les hommes ne recourent pas aux dispositifs de solidarité par honte d’un déclassement social. Dans l’idée commune, la raison du non-recours des femmes était la même. Cependant, les femmes n’ont jamais eu la même position sociale que les hommes. Elles ne recourent pas aux dispositifs, car elles pensent que cela ne les aidera pas. « *Les trajectoires sociales ne sont pas les mêmes, donc il est nécessaire de mobiliser une perspective de genre.* »

d. Le cas des évaluations portant sur des sujets techniques : faut-il s’interroger sur l’opportunité d’intégrer le genre ?

Plusieurs personnes interrogées en entretien, principalement des commanditaires, considèrent qu’il n’est pas utile d’intégrer des données sexo-différenciées ou le genre dans le cas d’évaluations portant sur des sujets techniques ou dans le cas d’évaluations ne portant pas sur la réception d’un dispositif par un public cible.

“Ce n’est pas une variable d’intérêt si le sujet est purement technique. Par exemple, l’évaluation de la structuration de la filière cybersécurité, on est sûr de la structuration donc il n’y a pas du tout de prise en compte du genre, ce n’est pas un sujet grand public, on est sûr de la stratégie globale et de la cohérence notamment.” (commanditaire #3, collectivité).

“Les évaluations de trucs ultra-techniques, il n’y a pas la question du public, on ne touche pas à nos citoyens sur les territoires, dès qu’on touche aux citoyens ou au territoire c’est pertinent oui.” (commanditaire #5, collectivité)

“Il y a évidemment des évaluations pour lesquelles la prise en compte du genre n’est pas pertinente, notamment lorsqu’on ne descend pas à l’échelle de la population.” (consultante #4, politiques sociales)

Pourtant, des évaluations réalisées dans l’aide au développement ont démontré que des sujets techniques, notamment des projets d’infrastructures ou de gestion des ressources, peuvent être évalués au regard du genre. Parmi les évaluations de projets d’infrastructure ayant relevé l’impact des projets sur les inégalités entre les femmes et les hommes, nous pouvons notamment citer l’évaluation des tramways de Casablanca et Rabat-Salé (Delahais et al. 2020a), l’évaluation du métro de Kochi (AFD 2019), l’évaluation du projet « électrification de 105 localités au Bénin » (AFD 2021) ou encore l’évaluation d’un projet de développement d’infrastructures rurales dans la province de Lao Cai au Vietnam (AFD 2018). Alors que les

termes de références n'exigeaient pas que l'évaluation du projet d'infrastructures rurales intègre le genre, les prestataires se sont saisi-es du sujet. Cette évaluation a ainsi montré que, malgré une absence de prise en compte des problématiques spécifiques des femmes dans la mise en œuvre du projet, ces dernières ont particulièrement bénéficié du projet. En effet, les femmes gèrent la plupart des tâches agricoles et le transport des biens agricoles. Certaines femmes ont expliqué que la rénovation des routes leur avait permis de gagner du temps dans le cadre de cette activité. Ce projet a également contribué à l'autonomisation de certaines femmes en leur permettant de se déplacer sans l'aide de leur mari. Si dans le cas de ce projet d'infrastructure les impacts sont positifs, ils auraient également pu être négatifs. L'évaluation d'un projet de construction de logements sociaux dans le centre-ville de Johannesburg (AFD 2022b) a par exemple mis en évidence le sentiment d'insécurité des femmes habitant dans ces logements du fait de la localisation des sanitaires à l'extérieur de l'immeuble.

Des organisations de coopération internationale et d'aide au développement soutiennent également qu'il est nécessaire de prendre en compte les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes lors de l'évaluation de projets d'assainissement, de gestion de l'eau (voir notamment PNUD & GWA 2006) et de l'agriculture (FAO 2022) ou encore de dispositifs portant sur l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique (Green climate fund 2019). En effet, l'accès à l'eau et le contrôle des ressources en eau sont « étroitement liés aux normes sociales et aux valeurs culturelles » (FAO 2022). Les interventions dans le domaine de l'eau et de l'agriculture peuvent contribuer à renforcer des inégalités d'accès et de contrôle des ressources entre les femmes et les hommes. Il est donc essentiel de les évaluer au regard du genre. La mise en œuvre des politiques environnementales peut avoir des effets indésirables sur les inégalités de genre qu'il revient de mettre en évidence (Green climate fund 2019).

Toute évaluation, même sur un sujet technique, peut donc s'interroger sur l'opportunité d'intégrer une perspective de genre. Comme le soutiennent plusieurs enquêtées en entretien, les évaluateur·rices peuvent réaliser un diagnostic afin d'évaluer l'intérêt d'intégrer une perspective de genre. Ce diagnostic peut mettre en évidence l'absence d'impact d'un dispositif sur le genre ou le faible intérêt d'intégrer une perspective de genre pour comprendre le dispositif et ses effets. Cependant, pour pouvoir affirmer ce faible intérêt à intégrer le genre, il est indispensable d'effectuer ce diagnostic. Effectuer ce diagnostic c'est mettre en question le postulat selon lequel une politique est par essence neutre au regard du genre. Ce travail de mise en question dans le cadre de l'évaluation d'un dispositif peut ensuite permettre d'intégrer une perspective de genre lors de la conception d'un nouveau dispositif, de la transformation du dispositif existant, de la mise en œuvre de ces dispositifs et de leur future évaluation.

“Par exemple, lors d'une évaluation du financement d'organisations de producteurs, un collègue m'a dit qu'il n'était pas possible d'intégrer le genre. Mais les organisations sont composées d'hommes et de femmes. J'entends qu'on ne va pas toujours avoir des résultats dessus mais c'est déjà avoir en tête que oui on n'a pas pu aller plus loin mais que les questions à se poser sont ça et ça. Ça permet éventuellement que ça soit intégré par la suite dans le programme.” (référente genre, aide au développement)

“D'accord il n'y a pas d'impact sur le genre, ça ne dispense pas de se poser la question à chaque fois et de montrer cette absence d'impact” (consultante #6, politiques sociales)

4. Une démarche d'évaluation, des outils et une méthodologie qui peuvent participer à changer les rapports de pouvoir

Intégrer une perspective de genre n'implique pas seulement d'analyser l'objet de l'évaluation au regard du genre mais peut également passer par une réflexion sur la contribution même de la démarche d'évaluation à la lutte contre les inégalités de genre. Pour cela, les différences et les besoins spécifiques des femmes et des hommes doivent être pris en compte tout au long du processus d'évaluation. De nombreuses définitions de l'évaluation intégrant une perspective de genre associent à la réflexion sur l'objet de l'évaluation une réflexion sur l'approche évaluative. Une démarche participative et inclusive est attendue d'une évaluation intégrant une perspective de genre :

“L'évaluation qui tient compte de la dimension genre peut avancer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en intégrant le genre et les droits des femmes dans les approches, les méthodes, les processus et l'utilisation de l'évaluation.” (ONU Femmes 2015)

Ainsi, l'évaluation a un rôle à jouer pour permettre de lutter contre les inégalités produites ou renforcées par un dispositif. Cependant, le processus d'évaluation en lui-même peut également contribuer à donner davantage de pouvoir aux personnes concernées habituellement dans une position d'infériorité, et peut contribuer à prévenir l'émergence de nouvelles inégalités au sein même de l'évaluation. Selon Julia Espinosa (2013), les évaluateur·rices doivent avoir la capacité de ne pas reproduire ou renforcer les rapports de pouvoir inégalitaires. Il s'agit notamment de s'assurer que les intérêts de toutes les parties prenantes sont représentés à chaque étape de l'évaluation. C'est un principe notamment préconisé par l'ONU pour qui la participation des personnes concernées constitue un gage de crédibilité et un facteur de progrès de l'égalité femmes-hommes (GNUE 2011). Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) a ainsi réalisé un outil permettant à un·e évaluateur·rice d'estimer le degré et la nature de l'intégration de chaque type de partie prenante à chaque étape d'une évaluation, ainsi que les bénéfices potentiels de leur intégration.

Cette démarche participative et inclusive doit être adoptée lors du déploiement de la méthodologie et des outils d'évaluation. Comme le soutient Beatriz Sierra (2000), dans une évaluation intégrant une perspective de genre, les points de vue des femmes et des hommes doivent être considérés, afin de garantir que les femmes et les hommes prennent part à l'ensemble des étapes des politiques publiques, depuis leur conception jusqu'à leur évaluation. Le point de vue de l'ensemble des parties prenantes, publics cibles et bénéficiaires, doit être pris en compte, et de manière équitable entre les femmes et les hommes (Espinosa 2013) :

“Un des éléments cruciaux est de donner la voix aux femmes et aux filles dans le processus d'évaluation des interventions qui les concernent et de s'assurer de reporter leur avis, leurs constats et leurs recommandations. Il faut donc éviter de tirer des conclusions à leur place.” (Rey & Niang 2021, p. 9)

L'approche qualitative a un rôle central à jouer afin de donner la parole aux femmes et aux hommes concerné·es par le dispositif évalué. Des entretiens et des focus groups auprès des publics concernés, et notamment des focus groups réunissant exclusivement des femmes, peuvent ainsi être menés. Une méthodologie participative n'intègre cependant pas

nécessairement une perspective de genre. En effet, il ne suffit pas que des femmes soient intégrées à l'évaluation. Premièrement, ces femmes doivent représenter la diversité des femmes concernées et la démarche ne doit pas reproduire des rapports inégalitaires en donnant exclusivement la parole à celles qui l'ont le plus habituellement. Deuxièmement, comme l'explique la référente genre lors de notre échange, *“ce n'est pas parce qu'il y a cinquante femmes et cinquante hommes dans le processus qu'elles vont forcément parler autant, et leur parole n'est pas forcément prise en compte de la même manière. L'écoute est tout autant un outil d'empowerment que la parole.”* Une démarche d'évaluation participative qui intègre le genre c'est, dans un premier temps, des évaluateur·rices qui associent et donnent la parole aux femmes et aux personnes marginalisées et, dans un deuxième temps, qui écoutent et prennent en compte leur parole tout autant, voire plus, que la parole de ceux·elles qui l'ont déjà habituellement. Il revient de s'interroger sur la capacité du processus d'évaluation à lever les barrières à la participation des femmes et plus spécifiquement des personnes marginalisées (Espinosa 2013). Julia Espinosa (2013) souligne par exemple que les femmes ne s'expriment pas aussi librement lorsqu'elles sont entourées d'hommes que lorsqu'elles sont exclusivement entre femmes.

Cette démarche participative et inclusive peut ne pas se restreindre à la phase de réalisation de l'évaluation mais peut notamment se prolonger lors de la diffusion des résultats de l'évaluation. Comme le soutiennent Lynda Rey et Astou Niang (2021) et Julia Espinosa (2013), les résultats de l'évaluation doivent être partagés avec l'ensemble des personnes concernées afin de leur permettre d'avoir plus de contrôle sur le processus et la capacité de prendre des décisions sur les enjeux qui les concernent directement (Humphries 1999). L'évaluation a ainsi un rôle d'empouvoirement des personnes concernées, et donc notamment des femmes, au cours et à l'issue de l'évaluation. Ces personnes qui n'ont habituellement pas ou peu la parole peuvent se saisir de ce rôle qui leur a été attribué au cours de l'évaluation et se saisir des résultats de l'évaluation.

Ainsi, comme l'explique Julia Espinosa (2013, p. 174), *“[une évaluation sensible au genre] vise à contribuer aux changements politiques et organisationnels vers des pratiques externes et internes plus équitables”*, les pratiques externes concernant l'objet de l'évaluation et les pratiques internes le processus d'évaluation en lui-même.

5. L'évaluation comme moyen d'appréhender les inégalités de genre au regard des autres inégalités : l'approche intersectionnelle

La grande majorité des évaluations intégrant une perspective de genre considèrent les femmes comme une population homogène. Ces évaluations présument que *“ce qui est vrai pour un groupe de femmes doit être vrai pour tout autre”* (Podems 2010, p. 7-8). Pourtant, comme l'expliquent Lynda Rey et Astou Niang (2021, p. 2), *“au-delà des statistiques différenciées selon le sexe qui fournissent de précieuses informations sur les disparités entre les femmes et les hommes dans différents domaines, l'adoption d'une approche intersectionnelle permet de révéler simultanément plusieurs formes de stratification, de domination ou de discrimination vécues par les femmes.”* En effet, les femmes expérimentent différemment l'oppression selon leur âge, leur classe, leur race, leur histoire coloniale, leur culture, leur position dans l'ordre économique, leurs handicaps, etc. (Moser 1993). Cette

approche intersectionnelle du genre, théorisée en premier lieu par Kimberlé Crenshaw (1989) pour parler spécifiquement de l'intersection du sexisme et du racisme vécus par les femmes afro-américaines, soutient que la compréhension des rapports de genre ne peut se faire qu'au regard des autres rapports de pouvoir. De nombreuses femmes font face à de multiples discriminations et il existe des inégalités entre les femmes elles-mêmes. Ainsi, considérer les femmes comme un groupe homogène masque souvent des variations importantes entre différentes catégories de femmes. S'écarter considérablement des rapports précédents, le rapport 2018 d'ONU Femmes sur l'égalité des sexes dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable défend une approche intersectionnelle du genre. Il souligne que *“se concentrer sur les femmes en tant que groupe est insuffisant pour mesurer les progrès”* (Basnett 2018, p. 2). Comme le soutiennent notamment Lynda Rey et Astou Niang (2021), une évaluation sensible au genre devrait s'inscrire dans une perspective intersectionnelle. C'est en tout cas ce que plaident de plus en plus d'organisations non gouvernementales internationales (Rey & Niang 2021) et notamment l'Évaluation Cooperation Group (ECG 2017) qui recommande d'évaluer les répercussions des interventions de développement sur les femmes et les hommes en tenant compte de facteurs tels que l'âge, la classe sociale, l'ethnie, la religion et les handicaps. Plusieurs praticien·nes de l'évaluation ont évoqué lors des entretiens l'intérêt voire la nécessité d'appréhender le genre au regard d'autres rapports sociaux (voir encadré ci-dessous). Cependant, ces praticien·nes font toutes le constat du peu d'intégration de cette dimension intersectionnelle dans les évaluations. S'il arrive que le genre soit considéré au regard de l'âge, de la classe sociale, plus rarement au regard du handicap, les discriminations ethnoraciales sont absentes des évaluations intégrant une perspective de genre. Si ceci s'explique notamment par l'encadrement strict des statistiques ethniques en France, une consultante interrogée explique qu'il est possible d'appréhender les discriminations ethnoraciales en interrogeant notamment les individus sur leur vécu des discriminations, en lien avec leurs croyances notamment, et sur leurs origines. Dans ce cas, les outils de collecte qualitatifs sont particulièrement utiles. Dans le cadre d'évaluations de projets menés par des associations luttant contre les discriminations ethnoraciales et religieuses, cette consultante a par exemple déjà interrogé des membres sur leurs origines ou la manière dont il·elles pensent être perçu·es par les autres. Les études de genre se sont progressivement emparées de l'approche intersectionnelle et il semble désormais indispensable d'étudier le genre *par rapport* aux autres rapports de pouvoir. L'évaluation des politiques publiques peut donc également se saisir de cette approche.

“En effet, certaines femmes ne pourront pas bénéficier des projets, car ils ne sont pas accessibles au niveau financier.” (commanditaire #1, aide au développement)

“Si vous vous posez la question des femmes, si vous pensez l'aménagement de l'espace public il faut le repenser pour les personnes en situation de handicap, etc.” (chargée égalité #1, collectivité)

“Dans le cas de dispositifs de solidarité, il ne paraît pas envisageable de passer à côté du lien entre les différentes inégalités.” (commanditaire #3, collectivité)

“Un chapitre qui traite du genre isolément risque d'être creux, car il ne sera pas étudié en lien avec les autres rapports de pouvoir.” (consultante #5, agro-environnement et territoires)

“À chaque fois, il faudrait regarder le genre, mais aussi les classes sociales, les personnes transgenres, les situations de handicap, etc. Le genre c’est de plus en plus une donnée qu’on a et qui est regardée, ce n’est pas du tout le cas du handicap, des questions de transidentité.” (commanditaire #4, collectivité)

6. Quand peut-on parler d’évaluation féministe et est-il souhaitable de mener une évaluation féministe ?

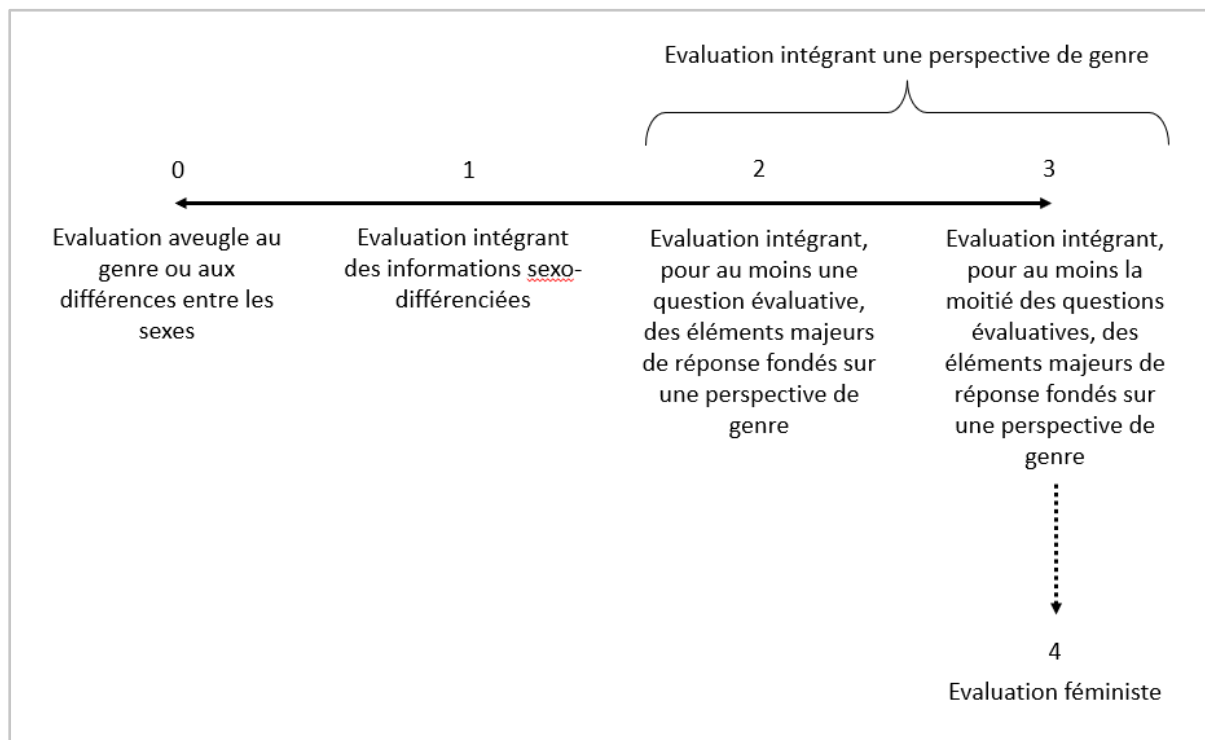
Nous venons de voir qu’une évaluation peut intégrer une approche intersectionnelle du genre ainsi qu’une démarche participative, inclusive et empouvoirante. Ces deux éléments sont caractéristiques d’une évaluation dite féministe. Ils ne suffisent cependant pas pour parler d’évaluation féministe. Plusieurs travaux proposent de définir longuement ce qu’est une évaluation féministe et ce qui la distingue d’une autre évaluation intégrant une perspective de genre (voir notamment Brisolara et al. 2014 ; Podems 2010 ; Stanley & Wise 1993). Selon Donna Podems, l’objectif central d’une évaluation féministe est de transformer les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes, contrairement à une évaluation qui chercherait seulement à appréhender la capacité d’une intervention à permettre aux femmes d’atteindre l’égalité avec les hommes. Une évaluation féministe *“devrait tenir compte de la possibilité que peut-être les femmes ne veulent pas ce que les hommes possèdent”* (Podems 2010, p. 9). Une évaluation féministe devrait tenir compte du fait que les femmes ne font pas face aux mêmes oppressions - selon leur classe, leur race, leur culture, leur histoire coloniale et leur position dans l’ordre économique international - et ne peuvent donc pas être étudiées comme une catégorie homogène. D’autres postulats sont au fondement de l’évaluation féministe (voir Annexe 8). Ainsi, ce n’est pas parce qu’une évaluation sensible au genre fonde certains de ses éléments sur la théorie féministe qu’elle peut être labellisée évaluation féministe. Afin d’identifier si une évaluation est féministe, nous pouvons notamment repérer les éléments suivants :

- Le caractère structurel et systémique des inégalités de genre est rappelé.
- Les femmes ne sont pas considérées comme une catégorie de population homogène et une approche intersectionnelle est mobilisée.
- Une collecte spécifique de données auprès de femmes et de groupes défavorisés afin *“d’entendre des voix jusque-là non écoutées et marginalisées”* (Podems 2010, p. 6) est mobilisée pour répondre aux questions évaluatives. Une approche participative et empouvoirante est présente.
- L’évaluation considère la diversité des conditions, des expériences et des voix des femmes, au sein de différents contextes sociaux, politiques et culturels (Sielbeck-Bowen et al. 2002 ; Stanley & Wise 1993).
- Le rapport d’évaluation fait état de la non-neutralité de l’évaluation, de son caractère politique et du fait que les évaluateur·rices *“apportent qui il·elles sont dans le processus d’évaluation”* (Podems 2010, p. 5).
- L’évaluation cherche à comprendre les causes des inégalités dans le contexte du dispositif évalué. Les conclusions évaluatives et les recommandations ont vocation à transformer les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes.

Les évaluations que nous classons de type 3 peuvent donc être également analysées au regard de l’approche féministe décrite par Podems. Les évaluations de type 1 et 2 ne peuvent pas être identifiées comme des évaluations féministes puisque les inégalités de genre ne sont

pas l'objet central de ces évaluations. Au regard des critères identifiés précédemment comme permettant de parler d'évaluation féministe, aucune des 10 évaluations de type 3 achevées entre 2018 et 2020 et répertoriées par la SFE ne peut être qualifiée d'évaluation féministe.

Figure 8 : Classification des évaluations au regard de leur prise en compte du genre



En outre, l'évaluation du dispositif de soutien à la valorisation et au développement de la pratique du sport par les femmes en région Bourgogne-Franche-Comté ne peut être qualifiée d'évaluation féministe. En effet, aucune approche intersectionnelle n'a été mobilisée, la démarche participative et inclusive et la collecte auprès des licencié·es ont été limitées. Alors que les évaluatrices souhaitent associer les licenciées au comité de pilotage de l'évaluation, cela n'a pas été réalisable. Si des focus groups non mixtes auprès de licenciées ont été réalisés, ils n'ont permis que de recueillir faiblement la parole des licenciées, la collecte de données s'étant principalement située au niveau des comités et des ligues. L'objectif central de l'évaluation n'était pas de transformer les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes.

Alors que 8 praticien·nes sur 10 déclarent savoir ce qu'est une évaluation intégrant une perspective de genre, moins de 3 sur 10 considèrent savoir ce qu'est une évaluation féministe. Comme le souligne Donna Podems (2010, p. 1), il y a *“un nombre limité d'exemples d'évaluation féministe dans les revues universitaires, les livres et les articles publiés, par rapport aux nombreux exemples d'approches genre de l'évaluation”*. Aujourd'hui encore, lorsque les inégalités de genre sont appréhendées au sein d'une évaluation, l'analyse qui en est faite est très souvent descriptive et ne propose pas une compréhension féministe des causes structurelles des inégalités et des leviers de transformation des rapports sociaux de genre (Espinosa 2013).

Cependant, est-il souhaitable de mener une évaluation féministe ? Est-ce réellement la fonction d'une évaluation ? Dans le cas de l'évaluation du dispositif de soutien à la valorisation et au développement de la pratique du sport par les femmes en région Bourgogne-Franche-Comté, une évaluation féministe n'était pas entendable par la Région du fait d'un manque de sensibilisation sur l'intersectionnalité et sur les rapports sociaux de genre. L'objectif principal d'une évaluation est d'outiller les faiseur·euses de l'action publique. Il peut donc sembler plus souhaitable de réaliser une évaluation permettant aux décideur·euses de prendre conscience d'inégalités de genre perpétuées par les politiques publiques et dont il·elles pourront se saisir comme cela a été le cas pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, plutôt que de réaliser une évaluation féministe transformative qui ne serait pas comprise et donc pas mobilisée pour améliorer l'action publique. Réaliser une évaluation féministe demande à la fois une capacité des évaluateur·rices à mener cette évaluation ainsi qu'une capacité des décideur·euses à entendre et se saisir de cette évaluation. On peut également s'interroger sur la faisabilité d'une telle évaluation dans le cadre contraint des prestations d'évaluation. Peut-être cette évaluation relève-t-elle plutôt d'une recherche-action qui serait menée dans un cadre économique propice.

Si nous ne cherchons pas à apporter une réponse définitive à cette question, il est certain que la théorie féministe peut apporter à l'évaluation des politiques publiques et qu'une évaluation peut intégrer des éléments et une démarche fondés sur la théorie féministe. Certaines évaluations relevant de l'approche GAD se sont par exemple intéressées à l'intersection du genre, de la classe et de la race (Podems 2010). D'autres évaluations cherchent à intégrer une démarche participative et empouvoirante. L'évaluation de la politique de soutien à la valorisation et au développement de la pratique du sport par les femmes en Région Bourgogne-Franche-Comté mobilise des connaissances issues des études de genre et féministes. Comme le soutient une commanditaire, *“ce n'est pas parce qu'une évaluation n'est pas féministe qu'elle n'adopte pas une démarche proactive. Elle peut permettre de mettre en évidence des inégalités, de mettre au jour des leviers d'action et de faire avancer la dynamique de lutte contre les inégalités.”* (commanditaire #1, développement).

B. LA PRISE EN COMPTE DU GENRE COMME OPPORTUNITÉ D'AMÉLIORER LA PRATIQUE DE L'ÉVALUATION ET L'ACTION PUBLIQUE

Nous venons d'exposer de nombreux arguments quant à l'opportunité permise par une évaluation intégrant une perspective de genre d'étudier les rapports sociaux de genre, de mettre en lumière les effets des politiques publiques sur ces rapports et de proposer des leviers d'action pour lutter contre les inégalités de genre. De ces arguments découle l'idée qu'intégrer une perspective de genre est également une opportunité d'améliorer la pratique évaluative et la qualité des politiques évaluées.

Comme le soutiennent plusieurs enquêté·es au cours des entretiens, intégrer une perspective de genre peut donner une dynamique particulière à l'évaluation. En effet, en partant de l'hypothèse que l'intervention évaluée a de potentiels effets sur les rapports de genre, les évaluateur·rices “retournent” le paradigme habituel selon lequel une intervention qui n'intègre pas le genre dans ces objectifs est neutre du point de vue du genre. Évaluer une intervention au regard du genre force à questionner des présupposés.

L'intégration d'une perspective de genre à l'évaluation contraint à réaliser une analyse approfondie des publics cibles d'une intervention et à ne pas appréhender ces publics comme une catégorie homogène. Ainsi, en s'interrogeant sur l'accès ou les effets différenciés d'un dispositif pour les femmes et les hommes, l'évaluation est susceptible de fournir des informations sur d'autres catégories de la population. C'est ce qu'illustre l'analyse de la fréquentation des cimetières à Vienne : ce ne sont pas simplement les femmes mais plus spécifiquement les femmes âgées qui sont les principales usagères des cimetières. L'aménagement a donc été repensé afin de faciliter leur utilisation par des personnes âgées (Centre Hubertine Auclert 2015). Cette intégration du genre à l'évaluation permet d'améliorer la qualité du bilan des réalisations de l'intervention. Elle peut permettre de proposer des réponses plus complètes aux différentes questions de l'évaluation. En termes de pertinence, elle peut interroger la capacité des objectifs de l'intervention à répondre aux besoins des publics cibles. Elle peut permettre de questionner la cohérence de l'intervention avec d'autres interventions et notamment si l'intervention répond à des besoins non couverts sur un territoire. Elle peut également apporter des éléments de réponse quant à l'efficacité de l'intervention, notamment en interrogeant l'accès des femmes et des hommes à l'intervention, ainsi que les effets de l'intervention sur les femmes et les hommes (SFE 2019b).

Afin de répondre à l'hypothèse selon laquelle l'intervention a des effets sur les inégalités de genre et afin de mener une analyse approfondie des publics cibles de l'intervention, l'approche qualitative est extrêmement utile, comme nous l'avons expliqué précédemment. En effet, une évaluation attentive aux effets différenciés d'une intervention sur les femmes et les hommes et cherchant à intégrer une pluralité de perspectives devrait mobiliser des outils permettant de collecter la parole des personnes concernées. De nombreux enjeux et mécanismes de genre sont difficilement mesurables à l'aide de simples indicateurs quantitatifs. L'approche qualitative permet d'examiner en profondeur « *les processus sociaux, les relations sociales, les dynamiques de pouvoir et la 'qualité' de l'égalité de genre* » (Moser 2007, p. 11). Intégrer une perspective de genre peut donc permettre de donner une place centrale aux méthodologies qualitatives au sein de l'évaluation et ainsi de comprendre en profondeur des mécanismes de mise en œuvre de l'intervention évaluée. Julia Espinosa (2013) recommande de mixer les approches quantitative et qualitative afin d'appréhender les rapports sociaux de genre.

“Une évaluation attentive aux effets différenciés sur les hommes et les femmes, qui va utiliser des outils pour rapporter la parole des femmes, c'est une évaluation moins biaisée. C'est une évaluation qui va devoir faire l'effort de recueillir la parole et d'aller jusqu'au bout. Ça réclame plus de moyens, donc c'est parfois un peu survolé, pourtant ça améliore la qualité de l'ensemble de l'évaluation.” (commanditaire #1, aide au développement)

En améliorant la compréhension des mécanismes de décision et de mise en œuvre des politiques publiques et la compréhension de leurs impacts sur différentes catégories des publics cibles, l'évaluation peut permettre d'améliorer l'intervention en question. L'appréhension et la prise en compte des effets différenciés des politiques publiques sur les femmes et les hommes améliorent leur performance sociale et économique (ECG 2017 ; BAD 2018). En effet, si les projets sont adaptés au regard des résultats de l'évaluation, cela peut se traduire par une meilleure satisfaction des besoins des publics cibles, l'amélioration des

services rendus à la population et une meilleure gouvernance en termes de transparence, de légitimité et de qualité de l'action publique.

“Une démarche évaluative de qualité gagne à intégrer cette dimension [de genre] pour améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques publiques par une meilleure prise en compte des réalités socio-économiques des hommes et des femmes, une utilisation optimale des ressources publiques et la rencontre des besoins de chacun. Elle permet une meilleure mobilisation des compétences grâce à une pluralité des perspectives et contribue in fine à une meilleure gouvernance.” (Cecchini & Fallon 2009, p. 2)

“S'il y a une volonté normative à l'évaluation, on peut permettre aux politiques de s'améliorer en montrant qu'il y a des différences d'impact, c'est dire que sans le vouloir les politiques excluent une partie des publics cibles. Visibiliser le problème c'est la première étape. Ensuite, on peut formuler des préconisations pour remédier au problème, on peut donner à minima des pistes, pour permettre une action plus égalitaire.” (consultante #6, politiques sociales)

L'intégration du genre à l'évaluation ne doit cependant pas être menée dans le but premier d'améliorer l'évaluation et selon une approche utilitariste. L'évaluation devrait intégrer une perspective de genre afin de comprendre et de prendre en compte les impacts des politiques publiques sur les inégalités de genre, et ce travail peut permettre d'améliorer l'évaluation. La logique inverse est dangereuse, car dépendante d'une perception d'utilité et de performance de l'intégration du genre :

“Prendre en compte le genre c'est une question de justice et non de performance évaluative. Sinon cela signifie qu'on ne prend plus en compte le genre le jour où un décideur estime que ça n'aide plus la performance.” (consultante #6, politiques sociales)

Intégrer le genre ou réduire les coûts sociaux et économiques de certaines politiques :

Comme nous l'avons vu précédemment, un des principaux facteurs explicatifs d'une non-prise en compte du genre dans les évaluations est la perception d'un coût supplémentaire à l'évaluation, en termes financiers, temporels ou techniques. Cependant, comme le soutient le groupe de travail Évaluation et Égalité femmes-hommes de la SFE (2019), certains éléments ne nécessitent pas des moyens supplémentaires, tels qu'une analyse différenciée des bénéficiaires d'un dispositif selon le sexe ou l'intégration de la variable de sexe lors de différentes collectes, que ce soit lors d'entretiens, de focus groups, d'observations ou d'enquêtes par questionnaire. De nombreuses données sexuées sont également déjà disponibles mais peu exploitées (Grobon & Mourlot 2014). De plus, l'intégration de ces éléments en adoptant une perspective de genre peut permettre d'améliorer l'efficacité d'une intervention et de réduire son coût. Il est évident qu'intégrer certains éléments, tels que de nouveaux outils de collecte, peut engendrer des coûts supplémentaires. Néanmoins, comme le souligne ONU Femmes (2015, p. 35), *“la non-intégration de l'égalité des sexes dans les projets et les évaluations peut générer des coûts sociaux et économiques importants”*. Il revient donc aux praticien·nes de l'évaluation de juger de l'opportunité d'intégrer une perspective de genre. Si le souci de justice sociale a une place significative au sein de notre propre définition de l'évaluation, il est fort probable que l'évaluation intégrant une perspective de genre nous paraisse souhaitable.

Ainsi, l'évaluation est un outil clé permettant de dévoiler les effets des politiques publiques sur les inégalités de genre et de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour cela, il est nécessaire de dépasser une perspective d'analyse en fonction des groupes cibles d'une politique. Aucun secteur de l'action publique n'est neutre au regard du genre. Les politiques mises en œuvre dans les secteurs des transports, de l'énergie, du développement urbain, du développement des entreprises ou de l'environnement peuvent avoir des effets, positifs ou négatifs, sur les rapports de genre. La répartition des dépenses publiques peut favoriser les hommes ou les femmes. Toute évaluation, y compris l'évaluation d'une politique s'inscrivant dans l'un des secteurs susmentionnés, peut s'interroger sur l'intérêt d'intégrer une perspective de genre. L'évaluation peut également aller plus loin : en cherchant à contribuer à la lutte contre les rapports de pouvoir inégalitaires au sein même de la démarche d'évaluation, en étudiant le genre au regard d'autres inégalités (âge, classe sociale, race, orientation sexuelle, situation de handicap, religion, etc.) et en cherchant à adopter une approche féministe. Intégrer une perspective de genre peut contribuer à améliorer la pratique de l'évaluation, son rôle d'éclairage de l'action publique, d'utilité démocratique ou encore de justice sociale. Si l'évaluation a tout intérêt à se saisir des enjeux de genre, nous soutenons que les recherches sur le genre peuvent également bénéficier des apports de l'évaluation des politiques publiques.

Troisième partie – La place de l’approche évaluative dans les études de genre : bilan et perspectives

Dans cette troisième partie, nous cherchons à rendre compte de la mobilisation de l’évaluation dans les études de genre. Nous tentons également de montrer que les questionnements évaluatifs, les outils de l’évaluation et la démarche d’évaluation peuvent apporter à la compréhension des rapports sociaux de genre.

A. ÉTAT DES LIEUX DE L’ÉTUDE ET DE L’ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LA RECHERCHE SUR LE GENRE

1. De nombreux travaux récents au croisement des études de genre et de l’étude des politiques publiques

Les études de genre se sont développées en France à partir des années 1970, dans le contexte d’une mobilisation des mouvements féministes revendiquant la liberté des femmes à disposer de leur corps et le droit à l’avortement. Les premiers travaux universitaires français ont analysé l’assignation des femmes aux tâches domestiques et à la maternité, qualifiant ces tâches de “travail reproductif”. Ces recherches mettent en évidence les fortes inégalités existant entre les femmes et les hommes dans la sphère privée et leur implication sur leurs positions sociales différenciées. Dans les années 1980, l’histoire et la sociologie du travail constituent les disciplines majeures des études de genre. Les politiques publiques sont très peu analysées, excepté les politiques d’emploi. C’est à partir des années 1990 que les études de genre investissent plus largement les politiques publiques : *“dans un contexte d’institutionnalisation des études sur le genre, les travaux qui s’intéressent aux dimensions genrées des États sociaux se sont développés.”* (Dauphin & Perrier 2022, p. 222-223)

Alors même que les sciences politiques sont souvent identifiées comme une des disciplines dialoguant le moins avec les études sur le genre, les recherches sur les politiques publiques et le genre se sont multipliées depuis les années 1990 :

“S’il est courant d’affirmer que la science politique reste une des disciplines les plus fermées aux études sur le genre, force est de constater que les travaux situés au croisement des études de genre et de l’étude des politiques publiques forment aujourd’hui une tradition déjà relativement ancienne. Depuis longtemps, les femmes sont une population ciblée par les politiques publiques et sont étudiées à ce titre dans le cadre de travaux comparatifs et de monographies, de travaux qualitatifs et de recherches qui se sont efforcées de constituer des bases de données cohérentes permettant des analyses plus quantitatives.” (Jenson & Lepinard 2009, p. 183)

Ces travaux sur les politiques publiques et le genre constituent aujourd'hui "*un champ de recherche à part entière*" (Jenson & Lepinard 2009, p. 183). Clémence Ledoux (2009, p. 1) parle même d'une forme d'"*institutionnalisation*" des études croisant genre et politiques publiques. Ces études se sont diversifiées et s'intéressent aussi bien à l'influence des revendications féministes sur l'action publique qu'au féminisme d'État ou à l'impact de l'Union européenne sur les politiques de genre en France (Jenson & Lepinard 2009).

Nous avons mené une enquête auprès de chercheur·es et doctorant·es en études féministes, du genre ou des sexualités. Parmi les répondant·es à notre enquête¹⁷, moins d'un tiers n'ont jamais mobilisé l'analyse des politiques publiques dans le cadre de leurs recherches féministes, sur le genre ou les sexualités. Parmi ceux·elles qui ont déjà étudié l'action publique, il·elles sont presque la moitié à le faire régulièrement. 42 chercheur·es et doctorant·es sur 50 considèrent qu'il peut être souhaitable de mobiliser l'analyse des politiques publiques ou des outils d'analyse des politiques publiques pour étudier le genre ou les sexualités. Les 8 autres ne savent pas si cela est souhaitable.

Les chercheur·es et doctorant·es déclarant mobiliser régulièrement l'analyse des politiques publiques dans leurs recherches sont très majoritairement des sociologues et politistes. Il·elles ont étudié l'action publique dans le cadre de recherches portant sur les réponses de l'État aux violences contre les personnes LGBTQIA+, sur les politiques en matière de lutte contre les violences de genre, sur la loi de 2016 de lutte contre le système prostitutionnel et de pénalisation des clients, sur la législation sur la Procréation médicalement assistée (PMA), sur les politiques de prévention et d'accompagnement des mères mineures, sur l'insertion des femmes dans le monde du travail et les rapports de genre au travail, sur les politiques d'égalité filles-garçons à l'école ou sur les décisions de politiques publiques à l'attention des sportives. Ces réponses traduisent la diversité des recherches au croisement des études de genre et de l'analyse des politiques publiques.

2. Un faible dialogue entre recherche universitaire et pratique de l'évaluation des politiques publiques

Comme le soutient Anne Revillard lors de notre entretien et d'une interview pour le LIEPP, le dialogue entre la recherche universitaire et le champ de l'évaluation des politiques publiques est faible. L'évaluation des politiques publiques en France est très peu présente dans la sphère académique et "*reste de façon plus centrale une pratique d'administrations ou de consultant.e.s dans le secteur privé*" (Revillard 2020). Pourtant, l'évaluation applique des méthodologies issues des sciences sociales afin d'apprécier dans quelle mesure les objectifs d'une politique publique ont été atteints et de déterminer les effets de sa mise en œuvre. D'après Anne Revillard (2020), "*la recherche scientifique a beaucoup à apporter à l'évaluation*". Cette quasi-absence de l'évaluation dans le monde universitaire s'explique en partie par le manque de moyens attribués à la recherche et la difficulté des enseignant·es-chercheur·es à mener à bien leurs recherches dans un contexte de sous-effectifs pour les activités d'enseignement et les activités administratives. Cependant, elle s'explique également par une réticence du monde universitaire vis-à-vis de la pratique évaluative. C'est ce que soutiennent Anne Revillard et Sandrine Dauphin lors de nos entretiens. Cette réticence

¹⁷ 51 réponses de doctorant·es et chercheur·es en études de genre ont été analysées.

est le fait d'une perception de l'évaluation comme *"subordonnée aux injonctions d'un commanditaire"* (Revillard 2020). L'évaluation est perçue comme une démarche utilitariste au service d'une commande publique, en désaccord avec le travail de recherche valorisant le savoir désintéressé et au sein duquel les chercheur·es sont libres d'explorer les questions de recherche de leur choix.

"Ce sont des mondes qui ne dialoguent pas énormément, il n'y a pas forcément de réticence mais des a priori. Il y a aussi une assez forte valorisation de la science pour la science, du savoir pour le savoir, de valoriser la posture de produire des savoirs désintéressés, ce qui est effectivement une des vocations de la recherche mais qui ne facilite pas le dialogue avec l'évaluation qui a pour ambition de produire des savoirs utiles et de choisir ses questions en fonction de leur utilité." (Anne Revillard)

En sociologie et en science politique, les liens avec le champ de l'évaluation sont particulièrement faibles d'après Anne Revillard. Nous soutenons que les études de genre ne sont pas exemptes de cette réalité.

"Dans les recherches universitaires sur le genre, je ne pense pas que les apports de l'évaluation soient pleinement intégrés. Et encore une fois ce n'est pas spécifique aux études sur le genre, c'est plus une question plus générale d'interface manquante entre le champ de l'évaluation et la recherche universitaire." (Anne Revillard)

3. Le constat d'une faible mobilisation de l'évaluation dans les études de genre

a. État des lieux de la mobilisation de l'évaluation : l'expérience de chercheur·es et doctorant·es

4 chercheur·es ou doctorant·es sur 10 déclarent ne pas savoir ce qu'est l'évaluation des politiques publiques dans notre enquête. Il·elles sont néanmoins 2 sur 10 à déclarer savoir tout à fait ce qu'est l'évaluation des politiques publiques. Les répondant·es ayant déclaré savoir ce qu'est l'évaluation pouvaient ensuite proposer une réponse libre à la question "Comment définiriez-vous l'évaluation des politiques publiques ?". Parmi les 20 chercheur·es et doctorant·es ayant répondu, la majorité propose une définition appropriée de l'évaluation.

"L'évaluation des politiques publiques consiste à évaluer la réussite de politiques publiques spécifiques en lien avec leurs objectifs initiaux, sur le plan des effets et impacts de celles-ci." (doctorant·e en philosophie et psychologie)

"L'évaluation des politiques publiques consiste à évaluer si les moyens mobilisés à travers une politique publique pour résoudre/ améliorer une problématique ont produit les effets attendus et ont permis d'atteindre les objectifs assignés à cette politique." (chercheur·e en sociologie)

"Étudier les résultats des politiques publiques et leur adéquation par rapport aux objectifs affichés." (chercheur·e en sociologie)

Dans l'enquête, nous définissons ensuite l'évaluation des politiques publiques. Nous précisons également qu'il est possible de mener une démarche évaluative sans se référer explicitement à l'évaluation des politiques publiques. 3 chercheur·es ou doctorant·es sur 10 déclarent avoir déjà mobilisé une approche évaluative, des outils issus de l'évaluation des politiques publiques ou des questionnements évaluatifs dans le cadre de leurs recherches féministes, sur le genre ou les sexualités. Pour la majorité, il·elles ont mobilisé l'évaluation uniquement quelques fois, seul·e un·e chercheur·e ayant une expérience de recherche de plus de 15 ans déclare mobiliser régulièrement l'évaluation dans le cadre de ses recherches.

La part de chercheur·es ou doctorant·es ayant déjà mobilisé l'évaluation des politiques publiques semble élevée. Ces résultats sont à considérer avec précaution pour deux raisons principales. Premièrement, le nombre de répondant·es est faible (51 répondant·es) et l'échantillon de répondant·es n'est pas représentatif des chercheur·es et doctorant·es en études féministes, de genre et des sexualités en France. Nous faisons l'hypothèse que les chercheur·es et doctorant·es ayant mobilisé l'évaluation sont surreprésenté·es dans notre enquête étant donné leur intérêt pour le sujet de l'enquête. En effet, plus de 100 chercheur·es et doctorant·es ont répondu aux premières questions de l'enquête, ces questions portant sur leur statut de chercheur·e ou doctorant·e, leur nombre d'années de recherche, leurs disciplines de recherche ainsi que leurs thématiques de recherches. Dès la première question portant sur leur expérience en matière d'analyse des politiques publiques, le nombre de répondant·es est divisé par deux. Les 51 chercheur·es et doctorant·es ayant poursuivi l'enquête sont donc probablement plus intéressé·es par l'analyse et l'évaluation des politiques publiques que les autres.

Deuxièmement, ces résultats sont déclaratifs et nous faisons l'hypothèse que les répondant·es surdéclarent la mobilisation de l'évaluation dans leurs recherches, notamment du fait d'une possible méconnaissance de ce qu'est réellement l'évaluation des politiques publiques et d'une confusion avec l'étude des politiques publiques au sens large. Les répondant·es déclarant mobiliser l'analyse des politiques publiques dans leurs recherches avaient la possibilité de préciser le sujet de leurs recherches, ainsi que de partager les références de ces recherches. De la même manière, les répondant·es déclarant mobiliser l'évaluation dans leurs recherches pouvaient préciser le sujet de leurs recherches. Plusieurs chercheur·es ou doctorant·es ont cité les mêmes recherches dans leurs deux réponses. Nous avons analysé les recherches dont les références avaient été partagées par les répondant·es. Certaines d'entre elles ne mobilisent pas d'approche évaluative, d'outils issus de l'évaluation ou de questionnements évaluatifs¹⁸. Si leurs recherches s'intéressent aux politiques publiques, elles ne cherchent pas à exposer les résultats d'une action publique, à produire des connaissances sur les objectifs, le contexte, les moyens, les résultats et les effets d'une action publique ou à juger de la valeur d'une action publique au regard de critères tels que sa pertinence, sa cohérence, son efficacité, son efficience ou son utilité (Tevini 2021). Cette confusion entre étude des politiques publiques et évaluation des politiques publiques peut expliquer en partie la proportion non négligeable de chercheur·es et doctorant·es déclarant mobiliser l'évaluation dans leurs recherches. Nous avons confronté les résultats de l'enquête à l'analyse de la mobilisation de l'évaluation dans une revue scientifique spécialisée sur le genre.

¹⁸ Nous ne pouvons citer ces recherches afin de garantir l'anonymat des répondant·es.

b. *L'évaluation dans les Cahiers du Genre, revue scientifique spécialisée sur les questions de genre*

Nous avons analysé l'ensemble des articles publiés dans la revue *Les Cahiers du Genre* entre 2017 et 2021. Cette revue, parmi les principales revues spécialisées sur le genre en France, se distingue d'autres publications par l'étendue des sujets relatifs au genre qui sont abordés. Le monde professionnel, la sphère publique et politique mais également la sphère privée sont traités. Deux dossiers thématiques sont publiés chaque année et peuvent aborder des sujets aussi variés que "le travail, le corps, l'égalité, la famille, les sexualités, le politique, les mouvements sociaux, les sciences et les techniques, les temps sociaux, les politiques publiques, les violences, le féminisme, l'art, etc.", en mobilisant des recherches issues de nombreuses disciplines telles que la sociologie, l'histoire, l'anthropologie, la psychologie du travail ou encore la science politique.

Méthodologie d'analyse de la mobilisation de l'évaluation dans les Cahiers du Genre

Nous faisons l'hypothèse que, dans la plupart des cas, les recherches sur le genre qui mobilisent une démarche, des outils ou des questions issus de l'évaluation des politiques publiques ne se réfèrent pas explicitement à l'évaluation des politiques publiques. Afin d'identifier si un article mobilise l'évaluation, nous avons procédé en deux temps. Dans un premier temps, une lecture méticuleuse de l'introduction et de la conclusion de chaque article a été réalisée. Dans un deuxième temps, nous avons recherché les mots clés suivants dans chacun des articles : "évalu" (pour "évaluer", "évaluation"), "politique", "impact", "effet", "objectif", "programme", "projet", "dispositif", "mise en oeuvre", "action publique", "intervention", "résultat", "conséquence", "indicateur", "suivi", "efficac" (pour "efficacité", "efficace"), "pertinen" (pour "pertinence", "pertinent") et "contrôle". Nous présumons que, si les recherches ne contenaient aucun de ces mots, elles ne mobilisaient pas l'évaluation des politiques publiques pour étudier les questions de genre. Si elles contenaient ces mots, une lecture plus approfondie a été menée afin de déterminer si l'emploi de ces termes relevait d'une mobilisation de l'évaluation.

Parmi les 107 articles publiés au sein de la revue entre 2017 et 2021, notre analyse permet d'identifier 3 articles mobilisant l'évaluation des politiques publiques. Le premier est un article de Nathalie Lapeyre (2017) sur *"Le travail de l'empowerment au sein des organisations"*. Afin d'étudier différentes formes de *"pouvoir d'agir"* existant au sein des entreprises, la sociologue évalue la mise en œuvre d'une politique d'égalité professionnelle femmes-hommes au sein d'une entreprise aéronautique française de la façon suivante :

- 1) Elle expose les objectifs de la politique : ces objectifs sont de contribuer à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de l'entreprise et d'atteindre 20% de femmes au sein des différentes positions de cadres.
- 2) Elle décrit les actions mises en œuvre : ces actions, qu'elle qualifie de *"dispositifs"*, sont un programme court de formation et de développement professionnel à l'attention des femmes cadres et ingénieures de l'entreprise, l'embauche de professionnel·les des ressources humaines spécialisé·es sur l'égalité de genre et la création d'un réseau de femmes cadres à l'intérieur de l'entreprise.

- 3) Elle décrit les objectifs plus spécifiques de la formation : ces objectifs sont d’agir sur l’autocensure et le manque de réseaux professionnels des femmes, perçus comme des freins majeurs à leur progression en termes de carrière, et de fournir des conditions favorables à la progression des femmes dans l’entreprise. Le but implicite est d’améliorer la performance de l’entreprise.
- 4) Elle rend compte des effets de la politique sur les bénéficiaires, à court et plus long terme : la formation permet notamment des échanges de “bonnes pratiques” entre les participantes et la prise de conscience des inégalités au sein de l’entreprise. La non-mixité permet aux femmes de s’exprimer librement. À la suite de la formation, les femmes mobilisent les enseignements à des fins “d’émancipation individuelle et collective” (Lapeyre 2017, p. 96).
- 5) Pour évaluer les effets, Nathalie Lapeyre analyse la situation initiale des bénéficiaires avant la formation et la compare à leur situation pendant et après la formation : avant la formation, les femmes cadres et ingénieures n’ont aucune possibilité d’empouvoirement et n’ont pas connaissance de l’existence de la formation.

Si l’autrice n’emploie pas le terme d’“évaluation”, elle mobilise largement le vocabulaire de l’évaluation : elle parle ainsi d’objectifs, de mise en œuvre, de résultats, d’effets et d’impacts d’une politique, et qualifie la formation de “*dispositif*”.

Les 2 autres articles mobilisent beaucoup moins ce vocabulaire. Ils peuvent néanmoins être qualifiés de recherches mobilisant une approche évaluative. L’article de Camille Gourdeau (2018) présente les objectifs, la mise en œuvre et les conséquences du bilan de compétences professionnelles, formation prescrite aux migrant·es ayant obtenu un titre de séjour français pour des raisons familiales, dans le cadre du Contrat d’accueil et d’intégration. Il évalue notamment l’adéquation entre les objectifs et les réalisations du bilan de compétences professionnelles. L’article de Faten Khazaei (2019) rend compte de la mise en œuvre de la loi suisse de protection des victimes de violence par le secrétariat d’État aux migrations. De nombreux autres articles s’intéressent aux politiques publiques, notamment à des politiques d’emploi, de travail, d’égalité femmes-hommes ou de lutte contre les violences. Ils décrivent les avancées politiques sur différents enjeux, l’évolution du contexte social et politique entourant ces enjeux, les discours, le débat public et les mouvements sociaux entourant la mise en œuvre de politiques, etc. Cependant, ces articles ne rendent pas compte des objectifs, des moyens mis en œuvre, des résultats ou des effets de politiques publiques. Ils n’évaluent pas non plus les interventions publiques au regard de leur pertinence, leur cohérence, leur efficacité, ou leur utilité. L’analyse des réponses à l’enquête et d’un riche corpus d’articles nous permet de présumer d’une faible mobilisation de l’évaluation dans les recherches sur le genre.

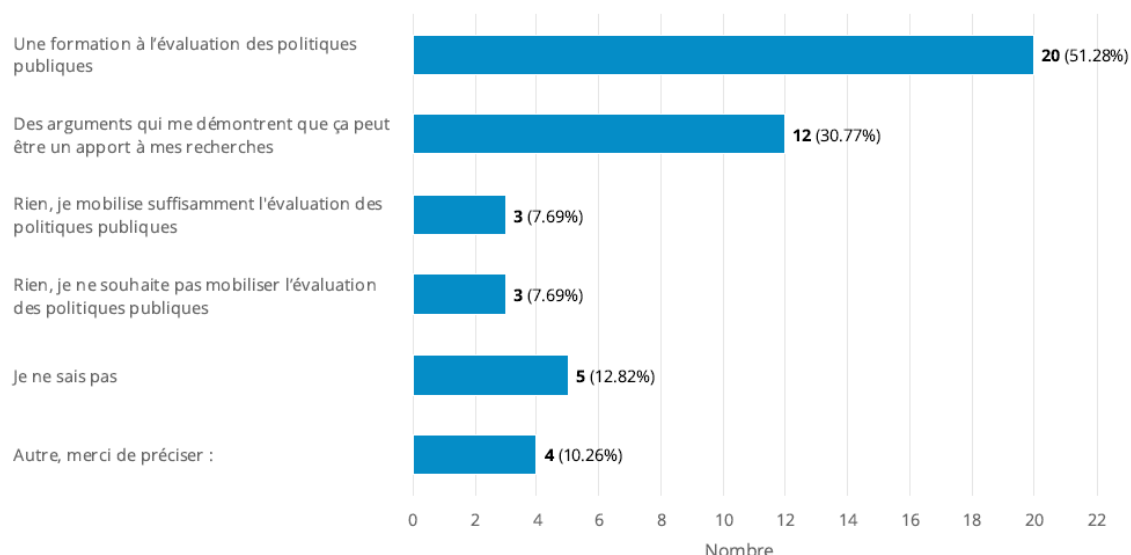
c. Éléments d’explication : entre désintérêt, méconnaissance et réticence envers la pratique d’évaluation

Si cette faible mobilisation d’une approche évaluative en études de genre s’explique en partie par l’imperméabilité de la recherche vis-à-vis de l’évaluation des politiques publiques, notre enquête pointe d’autres facteurs explicatifs. Plusieurs chercheur·es ou doctorant·es expliquent ne pas avoir mobilisé l’évaluation, car cela ne leur semblait pas utile ou pertinent au regard de leur objet de recherche ou de leurs questions de recherche. Pour d’autres, c’est

un “*manque de connaissances et d’intérêt*” (doctorant·e en sociologie) qui explique l’absence de mobilisation d’une démarche évaluative. De nombreux·ses chercheur·es et doctorant·es considèrent qu’une formation à l’évaluation des politiques publiques pourrait les inciter à mobiliser une approche évaluative, des outils issus de l’évaluation ou des questionnements évaluatifs dans le cadre de leurs recherches. Il·elles sont également plusieurs à considérer que la démonstration des apports de l’évaluation à leurs recherches pourrait les inciter à mobiliser une approche évaluative. C’est l’objet de la section suivante.

Qu’est-ce qui pourrait vous inciter à mobiliser l’approche évaluative, des outils issus de l’évaluation des politiques publiques ou des questionnements évaluatifs dans le cadre de vos recherches féministes, sur le genre ou les sexualités ?

Nombre de réponses : 39



B. LA MOBILISATION DE LA DÉMARCHE ÉVALUATIVE DANS LES ÉTUDES DE GENRE : MIEUX SAISIR LES ENJEUX DE LA RÉGULATION DES RAPPORTS SOCIAUX DE GENRE ET PRODUIRE UN SAVOIR UTILE

Les recherches sur le genre se sont intéressées à l’étude des politiques publiques et notamment des politiques de genre ou d’égalité. Les recherches au croisement des études de genre ont particulièrement investigué l’influence des revendications féministes sur l’action publique, le féminisme d’État et l’impact de l’Union européenne sur les politiques de genre en France. Elles ont cependant peu mobilisé des questionnements évaluatifs. Pourtant, les recherches sur le genre peuvent bénéficier des outils et de la démarche d’évaluation des politiques publiques. L’intégration d’une démarche d’évaluation peut notamment permettre de mieux rendre compte des enjeux de la régulation des rapports entre les femmes et les hommes, dans un objectif de production de savoir désintéressé mais également de savoir « utile » à la société.

1. Étudier les effets des politiques publiques sur les rapports sociaux de genre

Jane Jenson et Eléonore Lépinard (2009) identifient trois usages du genre dans l'analyse des politiques publiques. Une première catégorie de travaux s'intéresse aux femmes et à leur action. Une deuxième catégorie de recherches s'intéresse à l'influence de la variable de sexe et des rapports de sexe sur les politiques publiques. C'est l'objet des évaluations intégrant une perspective de genre. Dans le troisième usage, les recherches visent à *“étudier de quelle manière les politiques publiques contribuent à construire le genre comme rapport social”* (Ledoux 2009, p. 1-2). C'est dans le cadre de ce troisième usage que les études de genre ont intérêt à mobiliser l'évaluation des politiques publiques.

Les politiques publiques sont un lieu d'émergence et de cadrage des questions de genre. Nous expliquions précédemment que les inégalités de genre prévalent dans tous les secteurs de la société. Or, les politiques publiques touchent à tous les domaines et aucune politique n'est neutre au regard du genre (Dauphin & Perrier 2022). Que les politiques traitent ou non des questions de genre, elles peuvent avoir des effets sur les rapports de genre. Pour comprendre la reproduction ou l'évolution des inégalités entre les sexes, il est nécessaire de s'interroger sur le rôle des politiques publiques dans tous les domaines du monde social et en particulier dans des secteurs tels que la famille, le couple, la parentalité, la sexualité ou l'identité.

Isabelle Cecchini et Catherine Fallon (2009) et Roca i Escoda (2009) mettent l'accent sur le rôle et l'impact des “politiques de genre”. Il y a un intérêt particulier à analyser les effets des politiques de genre et d'égalité - en direction des femmes, des prostituées, de la communauté LGBTQIA+, etc. - sur la transformation des rapports sociaux de genre. En effet, Isabelle Cecchini et Catherine Fallon (2009, p. 3) exposent la chose suivante :

“Ces politiques qui sont souvent des politiques de l'intime constituent un lieu d'observation privilégié pour l'étude de la société du point de vue de l'évolution des rapports sociaux de sexe, parce qu'elles désignent la façon dont, à un moment donné, les questions liées aux rapports de genre sont formulées sous la forme de programmes d'action publique.”

Il est donc souhaitable d'analyser comment des enjeux de genre sont devenus un problème public, comment ce problème a été mis à l'agenda et comment les pouvoirs publics s'en sont saisis (Roca i Escoda 2009). Les politiques publiques de genre se saisissent des questions de genre, souvent impulsées par des revendications militantes. En effet, dans le domaine du genre comme dans d'autres domaines, de nombreuses politiques, telles que le droit à l'avortement, la parité en politique ou l'action publique en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, reprennent des initiatives issues de mouvements sociaux. Pour comprendre la reproduction ou l'évolution des rapports de genre, il faut tenir compte de l'histoire des mobilisations collectives qui participent de manière centrale aux changements sociaux, mais également de la manière dont les pouvoirs publics s'emparent de ces revendications et leur donnent une tout autre portée en les inscrivant dans l'action publique¹⁹.

¹⁹ C'est l'objet de l'ensemble des travaux sur le féminisme d'État dans les pays occidentaux, initiés par les politistes américaines Amy Mazur et Dorothy Stetson en 1995. Cependant, les recherches sur le féminisme d'État sont peu nombreuses en France (Dauphin 2006).

L'évaluation des politiques publiques peut permettre de rendre compte des objectifs, de la mise en œuvre et des conséquences de cette action publique.

Plus particulièrement, les recherches sur les politiques de genre ou d'égalité peuvent apprécier la valeur de ces politiques au regard de différents critères. Le critère de pertinence peut permettre d'examiner si les objectifs d'une politique de genre permettent réellement de répondre au problème public qu'elle est censée régler : pour reprendre l'article de Nathalie Lapeyre (2017), l'objectif d'amélioration de la progression de la carrière des femmes au sein de l'entreprise répond-il au problème des inégalités entre les femmes et les hommes dans la sphère professionnelle ? Le critère d'efficacité permet d'évaluer si les objectifs de la politique ont été atteints grâce aux interventions qui ont été déployées, c'est-à-dire si les effets attendus ont effectivement été produits : la politique contribue-t-elle à réduire l'autocensure des femmes ? La politique contribue-t-elle à améliorer la progression des femmes au sein de l'entreprise ? Finalement, le critère d'utilité, et plus précisément d'utilité sociale, peut être appliqué à l'évaluation d'une politique de genre afin de juger si les effets de la politique, au-delà de ses objectifs, répondent bien à un problème social et à un besoin de la société : l'effet d'empouvoirement des femmes ayant participé à la formation contribue-t-il à la réduction des inégalités de genre ? L'approche évaluative peut aller encore plus loin et chercher à exposer les mécanismes qui ont permis, ou n'ont pas permis, d'atteindre les objectifs formulés.

Afin de comprendre le maintien ou la transformation des rapports de genre, il est donc nécessaire de s'interroger sur les effets des politiques publiques dans tous les domaines. Il peut être souhaitable d'évaluer plus spécifiquement les politiques dans les domaines qui touchent directement aux questions de genre, au regard de critères de pertinence, d'efficacité ou d'utilité. Les politiques publiques affectent les normes de genre, et inversement les normes de genre affectent les politiques publiques. Les politiques publiques régulent les rapports de genre. Elles influent sur les représentations du genre et des sexualités dans la société. Elles véhiculent une vision des rapports sociaux de genre (Ledoux 2009). On ne peut pas comprendre les rapports de genre sans comprendre que les politiques publiques ont un rôle fondamental dans la transformation de ces rapports et sans s'interroger sur les effets d'actions publiques spécifiques. Les approches et les outils développés par l'évaluation des politiques publiques sont particulièrement adaptés à cette étude.

2. L'utilisation des outils d'évaluation pour comprendre les rapports de genre

Les études de genre peuvent être éclairées par l'évaluation des politiques publiques à un deuxième niveau qui est celui de l'utilisation des outils de l'évaluation dans la recherche. Cette utilisation est qualifiée de "normalisation des études de genre" lors de la conférence de l'AFSP portant sur le dialogue entre genre et politiques publiques (AFSP 2009).

Comme nous l'avons expliqué précédemment, le dialogue entre recherche et évaluation est très limité. Pourtant les études de genre pourraient bénéficier de ce dialogue. En effet, si initialement l'évaluation des politiques publiques a importé les outils et méthodologies classiques de la recherche en sciences sociales, tels que les entretiens, les focus groups et les enquêtes par questionnaire, l'évaluation en tant que champ disciplinaire a développé de nombreux outils et approches spécifiques. Anne Revillard considère ainsi que la recherche

universitaire pourrait mobiliser des approches issues de l'évaluation telles que la théorie du programme, l'analyse de contribution ou encore la récolte des incidences (outcome harvesting).

La théorie du programme est une approche évaluative utilisée afin de *“mieux définir l'intervention à évaluer, approfondir la compréhension des processus à l'œuvre dans son implantation, identifier ses effets et les mécanismes en jeu dans leur production, accroître l'utilisation des résultats de l'évaluation et enfin améliorer le programme”* (Quiroz Saavedra et al. 2016, p. 137). Les recherches s'intéressant à la mise en œuvre, aux effets et à l'efficacité des politiques publiques gagneraient à mobiliser cette approche afin d'*“explicitier la façon dont les politiques publiques entendent produire les changements qu'elles visent”* (Anne Revillard).

La récolte des incidences consiste à identifier les preuves d'un changement dans le comportement d'individus, de groupes ou d'organisations et à analyser le lien de causalité avec la politique évaluée. L'analyse de contribution est une approche dite “basée sur la théorie” visant à renforcer le degré de confiance envers la contribution d'une intervention à un changement. Elle ne cherche pas à mesurer et prouver les impacts de l'intervention mais à *“réduire l'incertitude quant à leur contribution”* (Delahais 2022, p. 1). Cette approche appréhende les politiques évaluées dans un contexte complexe où les facteurs explicatifs d'un changement peuvent être multiples. L'analyse de contribution comme la récolte des incidences sont des approches évaluatives s'intéressant à la question de la causalité. En évaluation, les enjeux de causalité ont une place centrale afin de mesurer « *ce qui ne se serait pas passé en l'absence de la politique* » (Bozio 2014, p. 60). Dans la recherche académique mobilisant une approche qualitative, la question de la causalité est beaucoup moins appréhendée. L'analyse de contribution et la récolte des incidences ne sont que deux des nombreuses approches d'évaluation d'impact étudiant les changements causés par une intervention donnée²⁰. Afin d'étudier les effets de politiques publiques spécifiques, notamment de politiques de genre, sur les rapports sociaux de genre, les recherches universitaires gagneraient à mobiliser des approches issues de l'évaluation.

3. Produire des savoirs sur les rapports de genre pour éclairer l'action publique

Les études de genre pourraient porter une plus forte attention aux objectifs et aux effets d'interventions publiques spécifiques, notamment en mobilisant les outils d'évaluation, dans un objectif de produire du savoir pour le savoir. Cependant, elles pourraient également mobiliser une approche évaluative afin de produire des recherches utiles à l'action publique, ce qui est beaucoup plus l'ambition de l'évaluation que de la recherche aujourd'hui. L'évaluation des politiques publiques s'interroge plus systématiquement que la recherche sur l'utilité des connaissances produites. En effet, *“la volonté de favoriser l'utilité des travaux”* (Delahais et al. 2021) est une des trois dimensions souvent associées à l'évaluation des politiques publiques - outre le jugement sur la valeur et le recours à des méthodes rigoureuses.

La recherche gagnerait à viser une utilité des savoirs au-delà du champ universitaire. C'est ce que cherche à faire le LIEPP qui produit des recherches qualifiées de *“recherches évaluatives”*

²⁰ voir notamment Rogers 2012 pour une introduction à l'évaluation d'impact.

(LIEPP 2021), c'est-à-dire des recherches mobilisant des outils issus de la pratique de l'évaluation et *"débouchant sur des diagnostics utiles pour l'action publique"*.

"L'étape essentielle à franchir c'est de viser une utilité des savoirs au-delà du champ universitaire. Une fois qu'on a fait ça, on se pose la question en quoi mes questions de recherches vont être utiles, elles parlent où elles ne parlent pas à certaines personnes. Comment est-ce que je peux traduire mes résultats dans des termes qui fassent sens, comment est-ce qu'éventuellement ça pourrait être utile pour la conception de telle ou telle politique. Ces questions viennent assez naturellement une fois qu'on se met dans cet état d'esprit je produis des savoirs pas uniquement pour faire de la science pour la science mais aussi parce que je cherche à avoir une utilité, un impact." (Anne Revillard)

Cette utilité peut s'appliquer à deux niveaux. Premièrement, il peut s'agir d'éclairer les décisions et d'améliorer l'action publique. Deuxièmement, il peut s'agir d'informer les citoyen·nes sur les résultats des politiques afin d'alimenter le débat public, dans un objectif d'utilité sociale et démocratique (Société Française de l'Évaluation 2006).

Thomas Delahais, Agathe Devaux-Spatarakis, Anne Revillard et Valéry Ridde (2021) associent une quatrième dimension à l'évaluation, celle de la justice sociale. Si l'évaluation est encore largement perçue comme ayant une simple vocation utilitariste et de performance, l'évaluation peut être le moyen de diffuser des valeurs, notamment de justice sociale en *"augmentant la conscience des injustices, identifiant la nature et les sources des inégalités et des injustices, représentant le point de vue des moins puissants, rendant visible les façons dont ceux qui ont le plus de pouvoir exercent et bénéficient du pouvoir, [...] identifiant les stratégies potentielles de changement, en inscrivant l'évaluation dans un contexte historique et de valeurs clair."* (Patton 2002, p. 103). Cette dimension de justice sociale de l'évaluation est notamment évoquée par les théoriciennes de l'évaluation féministe (Brisolara et al. 2014).

Du côté des études de genre, on peut s'attendre à ce qu'il y ait une plus forte appétence à intégrer ce type d'approche. En effet, de nombreux·ses chercheur·es travaillant sur le genre ou la sexualité sont inscrit·es dans des dynamiques de mobilisation féministe. Il semble particulièrement pertinent que les études de genre produisent des savoirs utiles pour l'action publique et à vocation de justice sociale afin de transformer les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes. Pourtant, similairement à Anne Revillard, nous faisons l'hypothèse que, dans les recherches universitaires sur le genre, les apports de l'évaluation ne sont pas pleinement intégrés.

Nous souhaitons illustrer notre plaidoyer en faveur d'une mobilisation de l'approche évaluative dans les études portant sur le genre à l'aide d'un exemple concret.

4. Des recherches sur le genre mobilisant une approche évaluative dans un objectif d'utilité publique et de diffusion des savoirs

Nathalie Lapeyre, Jacqueline Laufer, Séverine Lemièrre, Sophie Pochic et Rachel Silvera sont toutes maîtresses de conférences et chercheuses dans différentes disciplines.

Elles ont publié en 2021 un ouvrage intitulé *Le genre au travail. Recherches féministes et luttes de femmes*. L'ouvrage fait un état des lieux des inégalités de genre dans le monde du travail, en revenant sur l'histoire des luttes des ouvrières et des femmes dans les métiers du soin, en étudiant les enjeux genrés dans l'espace numérique et en analysant les conséquences des violences intrafamiliales sur la vie professionnelle des femmes. Cet ouvrage ne s'adresse pas uniquement aux chercheur·es mais également aux militant·es et aux professionnel·les, dans la continuité des travaux du réseau "Marché du travail et genre" (Mage), premier groupement de recherche du CNRS centré sur les questions de genre et fondé en 1995 afin de produire des recherches dialoguant avec le monde du travail, les mouvements féministes et syndicalistes. Cet ouvrage tout comme le réseau Mage témoignent de l'intérêt pour la recherche sur le genre d'échanger autour des enjeux de genre au-delà du monde universitaire et dans un objectif d'utilité. Cet ouvrage interroge les effets des politiques d'égalité professionnelle en France. Les chercheuses mettent en lumière le fait que ces politiques renforcent les inégalités entre les femmes au travail en favorisant les femmes diplômées et cadres et en oubliant les femmes qui occupent un emploi précaire, un emploi à temps partiel ou un emploi féminisé peu rémunéré et aux conditions de travail difficiles et invisibilisées. Les autrices formulent également des recommandations afin de lutter contre les inégalités femmes-hommes au travail. En dehors de cet ouvrage, elles ont mené d'autres recherches démontrant la non-acquisition de l'égalité professionnelle. Ces recherches questionnent la mise en œuvre et les politiques en la matière. Elles ont également produit des guides de mise en œuvre de l'égalité professionnelle. L'ensemble de ces publications se fonde sur un travail préalable d'observation dans des entreprises et un travail avec les salarié·es et les services des ressources humaines de ces entreprises. Comme l'explique Sandrine Dauphin, le travail de ces chercheuses relève d'une démarche évaluative en interrogeant la mise en œuvre et les effets des politiques d'égalité professionnelle sur les rapports de genre, en préconisant des solutions pour plus d'égalité et en cherchant à produire des savoirs utiles et mobilisables en dehors du monde universitaire.

Conclusion et discussion - Pour un dialogue entre genre et évaluation. Quelle place pour les organisations militantes ?

Au travers de cette recherche, nous avons cherché à interroger le dialogue entre évaluation des politiques publiques et études de genre. D'un côté, la pratique de l'évaluation s'est encore peu saisie des travaux de recherche et des guides d'orientation démontrant l'intérêt d'intégrer une perspective de genre à l'évaluation. D'un autre côté, les études de genre sont relativement imperméables à la démarche d'évaluation. Pourtant, les politiques publiques peuvent être évaluées à travers la lunette du genre, car elles produisent des effets sur les rapports sociaux entre les femmes et les hommes. Inversement, on ne peut comprendre l'état des inégalités entre les femmes et les hommes et les évolutions des rapports sociaux de genre sans s'interroger sur les effets des politiques publiques dans ces domaines. Chacun des deux champs disciplinaires, études de genre et évaluation des politiques publiques, peut éclairer les angles morts de l'autre. Praticien·nes de l'évaluation et chercheur·es en études de genre gagneraient à échanger afin d'éclairer les rapports de genre et les mécanismes des politiques publiques. Cependant, comme évoqué en introduction, une troisième catégorie d'acteur·rices peut s'inscrire dans ce dialogue : les acteur·rices associatif·ves et militant·es.

Certaines organisations associatives et militantes réalisent des travaux d'évaluation des politiques publiques. En France, l'activité d'évaluation est majoritairement le fait des administrations et des cabinets privés. La réalisation d'une évaluation repose sur une expertise professionnelle et la mobilisation de méthodes scientifiques spécifiques et rigoureuses. Elle se déroule dans le cadre d'une commande publique : l'évaluation réalisée par un prestataire doit répondre aux attentes d'un commanditaire. L'objectif principal d'une évaluation est d'outiller les faiseur·euses de l'action publique. Dans ce cadre, on imagine difficilement comment une organisation militante peut participer à l'activité d'évaluation. Pourtant, comme l'explique Marc Tevini (2021, p. 83), « *deux activités considérées de prime abord comme diamétralement opposées, à savoir les évaluations menées pour des commanditaires publics d'une part, et certains rapports d'organisations militantes publiés dans le cadre d'actions de plaidoyer d'autre part, participent, l'une comme l'autre, à l'effort d'évaluation des politiques publiques.* ». En effet, si elles ne se réfèrent pas explicitement à la démarche d'évaluation, certaines organisations mettent en œuvre des « *processus évaluatifs militants* » (Tevini 2021) afin de rendre compte des résultats et des effets d'interventions publiques. Certaines de ces pratiques évaluatives cherchent à apprécier la valeur d'une action publique en évaluant les conséquences de sa mise en œuvre. D'autres cherchent à pointer les conséquences d'une absence d'intervention publique ou de la faiblesse d'une intervention publique. Dans le premier cas, les organisations mobilisent une démarche évaluative dans un objectif de justice sociale : « *évaluer pour créer de la connaissance à partir de la voix des premières personnes concernées* » (Tevini 2021, p. 86). Dans le deuxième cas, les organisations cherchent plutôt à interpeller les pouvoirs publics quant à leur inaction face à un problème public. Les organisations s'attèlent à mettre en lumière la faiblesse des moyens mis en œuvre au regard des objectifs affichés. Alors même que des évaluations classiques sont

le fait d'un contrat établi entre un commanditaire public et un prestataire, les évaluations militantes évaluent l'action publique hors du cadre d'une commande publique et dans ce que Marc Tevini qualifie de « *logique de confrontation* ». Ces évaluations sont mises en œuvre indépendamment des pouvoirs publics mais cherchent à les interpeller afin de susciter leur réaction. Elles peuvent également chercher à interpeller la société civile et à contribuer au débat public. Elles visent à influencer l'agenda politique dans une démarche de plaidoyer. Il peut être objecté que les organisations militantes, en s'inscrivant dans cette démarche de plaidoyer, évaluent l'action publique et ses résultats d'un point de vue partisan, entraînant des biais d'appréciation (Tevini 2021). Cependant, les évaluations classiques ne sont pas forcément plus indépendantes ou impartiales. Premièrement, elles répondent à des objectifs et des critères d'appréciation fixés par les commanditaires. Les acteur·rices mettant en œuvre une politique sont également ceux-elles qui délimitent les contours de l'évaluation. Deuxièmement, comme l'explique Donna Podems (2010), l'évaluation est une activité politique et n'est jamais désintéressée. Les évaluateur·rices ne sont jamais neutres. Il·elles amènent avec eux-elles leur expérience personnelle et leurs valeurs. Toute connaissance produite sur les résultats et les effets d'une action publique est nécessairement située. Comme l'explique Marc Tevini (2021), la pratique évaluative des organisations militantes peut alors permettre d'interroger les résultats et les effets d'une intervention au regard de critères et de valeurs différentes de celles des évaluations commanditées. Les organisations militantes, en affichant leurs valeurs et leurs intérêts et en reconnaissant que leur pratique évaluative est portée par ce système de valeurs, peuvent produire des connaissances complémentaires à celles de l'évaluation classique.

De l'autre côté du spectre²¹, les organisations associatives et militantes contribuent également à l'effort de connaissance sur les rapports de pouvoirs entre les femmes et les hommes. Études de genre et mouvements féministes ne peuvent être dissociés. Les études de genre sont nées des mouvements féministes des années 1960-1970, elles ont d'ailleurs d'abord été désignées comme « études féministes ». Marc Bessin et Elsa Dorlin (2005) expliquent ainsi que le féminisme s'est institutionnalisé au sein du monde universitaire : « *Cela se traduit par un passage de féministes ayant vécu leur militantisme par la pratique à une génération découvrant le féminisme par la théorie* ». Les études de genre continuent aujourd'hui d'être influencées par les luttes féministes et leurs évolutions. Réciproquement, les mouvements féministes et leurs revendications s'inspirent voire s'inscrivent dans différents courants de recherches sur le genre. Ainsi, depuis les années 2000, des féminismes s'inspirent des études postcoloniales et de l'analyse intersectionnelle, et questionnent le féminisme occidental dans ses dimensions dominantes et ethnocentriques. Comme nous l'expliquions en troisième partie, de nombreux·ses chercheur·es travaillant sur le genre ou la sexualité sont inscrit·es dans des dynamiques de mobilisation féministe. Pratiques militantes et recherches universitaires sont alors difficilement séparables. Acteur·rices associatif·ves et militant·es peuvent mobiliser les acquis de la recherche universitaire sur le genre, l'intersectionnalité ou les questions LGBTQIA+, dans une démarche de plaidoyer. Acteur·rices associatif·ves et militant·es peuvent également participer à l'étude des rapports sociaux de genre.

Certaines organisations militantes participent à la pratique de l'évaluation. D'autres organisations militantes contribuent à la théorisation sur le genre. Ces acteur·rices peuvent

²¹ Le spectre d'une évaluation aveugle au genre, au genre aveugle à l'évaluation (voir en introduction)

alors jouer un rôle majeur dans le dialogue entre les deux champs disciplinaires. Les organisations militantes peuvent interroger les effets des politiques publiques sur les rapports de genre, hors du cycle des politiques publiques et du cadre contraignant d'une commande publique. Elles peuvent chercher à produire des savoirs utiles au service de l'action publique et de la justice sociale : 1) Elles peuvent chercher à interpeller les pouvoirs publics quant aux conséquences des interventions publiques sur les inégalités de genre. 2) Elles peuvent informer la société civile de ces conséquences et contribuer au débat public. Elles peuvent *in fine* participer à la transformation des rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes, en s'appuyant sur des valeurs de justice sociale (Patton 2002). Dès lors, la distinction entre évaluation intégrant une perspective de genre et études de genre mobilisant l'évaluation n'a plus lieu d'être. Les travaux de ces organisations s'inscriraient au croisement des deux disciplines. On pourrait alors prolonger cette recherche et se demander si ces *évaluations féministes militantes* existent ou sont à inventer.

Bibliographie

Agence Française de Sciences Politiques (2009). Genre et politique, 31 décembre 2009. [En ligne] Disponible à l'adresse : <http://ses.ens-lyon.fr/articles/genre-et-politique--82244>

Agence Française de Développement (2014). Le genre dans les évaluations de projets de développement : enjeux, défis et bonnes pratiques [document non diffusé].

Agence Française de Développement (2018). Evaluation summary – Rural infrastructure development and tourism project in Lao Cai Province, Vietnam. [En ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.afd.fr/en/ressources/evaluation-summary-rural-infrastructure-development-and-tourism-project-lao-cai-province-vietnam>

Agence Française de Développement (2019). Inde : À Kochi, le métro fait bouger les lignes [En ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.afd.fr/fr/actualites/grand-angle/inde-kochi-le-metro-fait-bouger-les-lignes>

Agence Française de Développement (2021). Résumé d'évaluation – Projet « électrification de 105 localités au Bénin » [En ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.afd.fr/fr/ressources/resume-evaluation-projet-electrification-105-localites-benin>

Agence Française de Développement (2022a). Rapport des évaluations 2019-2020 : focus Genre [En ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.afd.fr/fr/actualites/rapportevaluations/genre#:~:text=L%27%C3%A9valuation%20rel%C3%A8ve%20la%20progression,%2C%20%C3%A0%2049%20%25%20en%202018>

Agence Française de Développement (2022b). Des logements décents dans le centre-ville de Johannesburg. [En ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/des-logements-decents-dans-le-centre-ville-de-johannesburg>

AQOCI/Association québécoise des organismes de coopération internationale (2018). Une approche féministe à la solidarité internationale. Module 1 : Notions de base. [En ligne] Disponible à l'adresse : https://aqoci.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/une_approche_feministe_a_la_solidarite_internationale_module_1_mars_2019.pdf

Aubin, C., Gisserot, H. (1995). Les femmes en France : 1985-1995. Rapport établi par la France en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Paris, *La Documentation française*.

Bamberger, M., Segone, M., Tateossian, F. (2016). Évaluations axées sur l'équité et sensibles au genre : Assurer le suivi des objectifs de développement durable selon la perspective « aucun-laissé-pour-compte ». Disponible à l'adresse : <https://evalpartners.org/sites/default/files/documents/evalgender/FR-Evaluating-SDG-web.pdf>

Banque Africaine de Développement (2018). Le Genre dans l'évaluation. Volume 1. *Évaluation Matters*, Quatrième trimestre 2018.

Basnett, B. S. (2018). UN Women's evaluation of gender in the SDGs: What's the role for the CGIAR? *Center for an Urban Future*. Disponible à l'adresse : <http://www.jstor.org/stable/resrep21676>

Bereni, L. (2009). Quand la mise à l'agenda ravive les mobilisations féministes. L'espace de la cause des femmes et la parité politique (1997-2000), *Revue Française de Science politique*. 59 (2), 301-324.

Bereni, L., Chauvin, S., Jaunait, A., Revillard, A. (2008) *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, de Boeck.

Bessin, M., Dorlin, E. (2005). Les renouvellements générationnels du féminisme : mais pour quel sujet politique ?, *L'Homme et la société*. 4(158), 11-27.

Beveridge, F., Nott, S. (2002). Mainstreaming : a case for optimism and cynism, *Feminist Legal Studies*. 10(3-4), 299–311.

Blum, C. (1999). Les situations respectives des femmes et des hommes : statistiques pertinentes, Rapport du groupe de travail présidé par Catherine Blum.

Bozio, A. (2014). L'évaluation des politiques publiques : enjeux, méthodes et institutions. *Revue française d'économie*. 29, 59-85. Disponible à l'adresse : <https://doi-org.iepnomade-1.grenet.fr/10.3917/rfe.144.0059>

Bowman, K., Sweetman, C. (2014). Introduction to Gender, Monitoring, Evaluation and Learning. *Gender and Development*. 22(2), 201–212. Disponible à l'adresse : <http://www.jstor.org/stable/24697446>

Brisolara, S., Seigart, D., SenGupta, S. (dir.) (2014). *Feminist Evaluation and Research: Theory and Practice*, New York, *Guilford Publications*.

Bouchard, P. (2004). « L'approche intégrée de l'égalité : contexte et perspectives critiques », Disponible à l'adresse : http://sisyphe.org/article.php3?id_article=946&var_recherche=mainstreaming

Boussaguet S., Jacquot, S. (2009). Mobilisations féministes et mise à l'agenda de nouveaux problèmes publics. *Revue Française de Science politique*. 59 (2), 173-202.

Bustelo, M. (2011). *Last but not least: gender-sensitive evaluation as a forgotten piece of the policymaking process*. Unpublished manuscript.

Commission des communautés européennes (1996). Communication « Intégrer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques et actions ». com (96) 67 final, 21 février.

Cecchini, I., Fallon, C. (2009). Le genre dans l'évaluation des politiques publiques : opportunités et limites. Section thématique 15, Congrès AFSP 2009.

Centre Hubertine Auclert (2015) *La budgétisation sensible au genre. Guide pratique*.

CIFOR (2013). Monitoring and evaluation. In: *Gender in the CGIAR Research Program on Forests, Trees and Agroforestry: A strategy for research and action* (pp. 16–20). *Center for International Forestry Research*. Disponible à l'adresse : <http://www.jstor.org/stable/resrep02142.9>

Conseil de l'Europe (1998). Rapport final d'activités du Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité (EG-S-MS), L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cadre conceptuel, méthodologie et présentation des bonnes pratiques.

Service Égalité entre les Femmes et les Hommes, Direction des Droits de l'Homme, Conseil de l'Europe, EG-S-MS (98)2.

Cornet, A. (2014). 3. L'approche intégrée du genre dans l'élaboration des politiques socio-économiques. *Regards croisés sur l'économie*. 15, 52-68. Disponible à l'adresse : <https://doi-org.iepnomade-1.grenet.fr/10.3917/rce.015.0052>

Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, *Feminist Theory and Antiracist Politics*, University of Chicago Legal Forum.

Dauphin, S. (2006). L'élaboration des politiques d'égalité ou les incertitudes du féminisme d'État : une comparaison France / Canada. *Cahiers du Genre*, S1, 95-116. Disponible à l'adresse : <https://doi-org.iepnomade-2.grenet.fr/10.3917/cdge.hs01.0095>

Dauphin, S., Perrier, G. (2022) 13. Les politiques sociales au prisme du genre. In: Olivier Giraud (éd.), *Politiques sociales : l'état des savoirs*. Paris : La Découverte, 221-238. Disponible à l'adresse : <https://doi-org.iepnomade-2.grenet.fr/10.3917/dec.girau.2022.01.0221>

De Beauvoir, S. (2007) « La construction sociale des catégories de sexe » In : De Beauvoir, S. *Le deuxième sexe*, classique.uqac.fr.

Delahais, T. (2022). L'analyse de contribution. Contribution Analysis.

Delahais, T. Bossard, P., Alouis, J. (2020a). Évaluation ex post de la phase 1 du tramway de Rabat-Salé et de la ligne 1 du tramway de Casablanca. Rapport final. Évaluation réalisée à la demande de l'AFD, de la STRS et de Casa Transport.

Delahais, T. Bossard, P., Alouis, J. (2020b). Synthèse de l'évaluation ex post des impacts des tramways de Casablanca et Rabat-Salé. Évaluation réalisée à la demande de l'AFD, de la STRS et de Casa Transport.

Delahais, T., Devaux-Spatarakis, A., Revillard, A. Ridde, V. (2021). *Évaluation, Fondements, controverses, perspectives*. Science du bien commun. Disponible à l'adresse : <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/evaluationanthologie/>

de Waal, M. (2006). Evaluating Gender Mainstreaming in Development Projects. *Development in Practice*. 16(2), 209–214. Disponible à l'adresse : <http://www.jstor.org/stable/4029881>

Espinosa, J. (2011). La igualdad de género en la evaluación de la ayuda al desarrollo: los casos de la cooperación oficial británica, sueca y española. Unpublished Doctoral thesis, Universidad Complutense de Madrid.

Espinosa, J. (2013). Moving towards gender-sensitive evaluation? Practices and challenges in international-development evaluation, *Evaluation*. 19(2), 171-182.

EVAL (2022). Bref historique de l'évaluation des politiques publiques en France, EVAL [En ligne] Accessible à l'adresse : <https://www.eval.fr/quest-ce-que-levaluation/bref-historique-de-levaluation/france/>

Evaluation Cooperation Group (2017). Integrating gender into project-level evaluation. ECG reference document.

Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2022). Water efficiency, productivity and sustainability in the NENA regions (WEPS-NENA) [en ligne] Accessible à l'adresse : <https://www.fao.org/in-action/water-efficiency-nena/activities/tools-and-methods/gender/fr/>

Green climate fund (2019). Updated gender policy and gender action plan 2020-2023.

González, L., Murguialday, C. (2004). Evaluar con enfoque de género. Cuadernos Bakeaz 66.

Grobon, S. (2014). Quelles évolutions récentes en France, dans l'anticipation de l'impact des projets de lois sur la situation respective des femmes et des hommes ? *Regards croisés sur l'économie*. 15, 69-72. Disponible à l'adresse : <https://doi-org.iepnomade-1.grenet.fr/10.3917/rce.015.0069>

Grobon, S., Murlot, L. (2014). Le genre dans la statistique publique en France. *Regards croisés sur l'économie*. 15, 73-79. Disponible à l'adresse : <https://doi-org.iepnomade-1.grenet.fr/10.3917/rce.015.0073>

Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (2011). Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations - Vers un document d'orientation du GNUE.

Gourdeau, C. (2018). De quoi l'accueil est-il le nom ? Le volet 'emploi' du Contrat d'accueil et d'intégration à l'épreuve de la segmentation du marché du travail. *Cahiers du Genre*. 64, 175-192. Disponible à l'adresse : <https://doi-org.iepnomade-2.grenet.fr/10.3917/cdge.064.0175>

Heinen, J. (2004). « L'Union européenne face aux inégalités sociales de genre », *Contretemps*. 4, 158-167.

Heider, C. (2015). Why Evaluation Matters for Gender Equality, IEG. Disponible à l'adresse : <https://ieg.worldbankgroup.org/blog/why-evaluation-matters-gender-equality>

Humphries, B. (1999). Feminist evaluation. In: Shaw I and Lishman J (eds) *Evaluation and Social Work Practice*. London: Sage, 118-32.

Hunt, J., Brouwers, R. (2003). Review of Gender and Evaluation. Final Report to DAC Network on Development Evaluation. Paris: OECD.

Jacquot, S. (2009). La fin d'une politique d'exception : L'émergence du gender mainstreaming et la normalisation de la politique communautaire d'égalité entre les femmes et les hommes. *Revue française de science politique*. 59, 247-277. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.3917/rfsp.592.0247>

Jenson, J., Lepinard E. (2009). « Penser le genre en science politique. Vers une typologie des usages du concept », *Revue Française de Science politique*. 59 (2), 2009, 183-202.

Khazaei, F. (2019). Les violences conjugales à la marge : le cas des femmes migrantes en Suisse. *Cahiers du Genre*. 66, 71-90. Disponible à l'adresse : <https://doi-org.iepnomade-2.grenet.fr/10.3917/cdge.066.0071>

Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (2021). Le LIEPP fête ses 10 ans ! [En ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.sciencespo.fr/150ans/2022/05/10/le-liepp-fete-ses-10-ans/>

Lacave, M., Muths, A.-G., Hennion, C., Boulestreau, M. (2020). Évaluation du Fonds d'Urgence Humanitaire 2015-2018. Rapport final, Technopolis group.

Lahiri-Dutt, K. (2011). Gender-Based Evaluation of Development Projects: The LAST Method. In: K. Lahiri-Dutt (Ed.), *Gendering the Field: Towards Sustainable Livelihoods for Mining Communities*. 6, 111–132. ANU Press. Disponible à l'adresse : <http://www.jstor.org/stable/j.ctt24h9g4.13>

Lapeyre, N. (2017). Le travail de l'empowerment au sein des organisations. *Cahiers du Genre*. 63, 81-98. Disponible à l'adresse : <https://doi-org.iepnomade-2.grenet.fr/10.3917/cdge.063.0081>

Lapeyre, N., Laufer, J., Lemièrre, S., Pochic, S., Silvera, R. (dir.). (2021). *Le genre au travail. Recherches féministes et luttes de femmes*, Syllepse, Paris, 344 p.

Ledoux, C. (2009). Pourquoi choisir le genre pour saisir les transformations contemporaines de l'action publique. L'exemple des politiques sociales. Congrès AFSP 2009.

Lemièrre S., Silvera R. (2002). « Le cas de la France », Behning U., Serrano Pascual A. (dir.), *L'approche intégrée du genre dans la stratégie européenne pour l'emploi*, Paris, L'Harmattan, 253-279.

Mazur, A., McBride Stetson, D. (eds.). (1995). *Comparative State Feminism*. Thousand Oaks, Calif., Sage.

Mertens, D. (2005). Feminism. In: S. Mathison (eds.). *Encyclopedia of evaluation*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.

Mertens, D. (2016). Assumptions at the philosophical and programmatic levels in evaluation, *Evaluation and Program Planning*, n°59, 102-108. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.1016/j.evalprogplan.2016.05.010>

Ministère des Droits des Femmes (2013). Guide Méthodologique : prendre en compte l'égalité entre les femmes et les hommes dans les études d'impact.

Moser, C. (1993). *Gender planning and development theory, practice and training*. New York: Routledge & Kegan Paul.

Moser C., Moser A., (2005). Gender mainstreaming since Beijing: A review of success and limitations in international institutions, In: *Gender & Development*. 13(2), 11-22.

Muller, P. (2006). Quand les politiques publiques dévoilent les rapports de domination. *Politique européenne*. 20, 141-145. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.3917/poeu.020.0141>

NORAD (2005). *Gender and Development. A Review of Evaluation Reports*, Oslo, 1997–2004.

Oakley, A. (2015). *Sex, Gender and Society*, Farnham, Ashgate.

Olivier, M. (2016). Rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur les études de genre. Assemblée nationale, Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité des Chances entre les Hommes et les Femmes.

ONU Femmes (2015). Gestion des évaluations sensibles au genre : manuel d'évaluation. Disponible à l'adresse : <https://static1.squarespace.com/static/5c78efe065019f922db505cb/t/5c840135e5e5f02ba2e63a68/1552154945339/UN-Women-Evaluation-Handbook-fr.pdf>

Patton, M. Q. (2002). Feminist, yes, but is it evaluation ? In: D. Seigart & S. Brisolara (eds.). *Feminist evaluation: Explorations and experiences*. New Directions for Evaluation, 2002(96), 97-108.

Patton M.Q., (2018). Evaluation Science, American Journal of Evaluation. 39(2), 183–200.

Perrier, G. (2006). Genre et application du concept de gender mainstreaming: Etude de cas dans la mise en œuvre du fonds social européen en Ile-de-France et à Berlin depuis 2000. *Politique européenne*, 20, 55-74. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.3917/poeu.020.0055>

Picq, F. (1993). Libération des femmes : les années mouvements. Paris, Seuil.

Programme des nations unies pour le développement (PNUD), Alliance genre et eau (GWA). (2006). Guide des ressources – Intégration du genre dans la gestion de l'eau.

Quiroz Saavedra, R., Bigras, N, Dion, J., Doudou, K. (2016). La production de la théorie du programme dans le cadre d'une évaluation participative : une étude de cas. *Canadian Journal of Program Evaluation*, 137-164.

Rees, T. (2002). "The Politics of "Mainstreaming" Gender Equality" In: Breitenbach et al (eds.). *The Changing Politics of Gender Equality in Britain*, Basingstoke, Palgrave, 45-69.

Revillard, A. (2000). Intervention lors de la conférence de clôture du cycle de conférences sur l'évaluation des politiques publiques : « L'évaluation des politiques publiques : résultats et mise en œuvre », Conseil d'État.

Revillard, A. (2020). « Le LIEPP dans le paysage de l'évaluation des politiques publiques », Interview pour le site du LIEPP.

Revillard A. (2007) Stating Family Values and Women's Right : Familialism and Feminism Within the French Republic, *French Politics*, 5 (3), 210-228.

Rey, L., Niang, A. (2021). L'évaluation sensible au genre : pour un monde plus équitable. Ecole nationale d'administration publique. *À+ International*, 5.

Réseau Francophone de l'Évaluation (2020). Genre, évaluation et projets de développement : évaluer la qualité de l'intégration du genre dans les projets de développement. Le marquage genre des projets (volet n°1/3).

Roca I Escoda, M. (2009). L'action publique sous la loupe du genre. Réflexions épistémologiques et méthodologiques. *Revue de l'Institut de sociologie*. 1(4), 109-129.

Rogers, P. J. (2012). Introduction à l'évaluation d'impact. Notes sur l'évaluation d'impact, n°1, InterAction.

Jahan, R. (1995). The Elusive Agenda: Mainstreaming Women in Development. London, Zed Books.

Rubery J. (2002). Gender Mainstreaming and gender equality in the EU: the impact of the EU employment strategy, *Industrial Relations Journal*. 33(4), 500-522.

Sage, K., Lequet, N., Oudghiri, C. (2021a). Évaluation de la politique de soutien à la valorisation et au développement de la pratique du sport par les femmes. Proposition technique en réponse à un appel d'offres lancé par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Sage, K., Lequet, N., Oudghiri, C. (2021b). Évaluation de la politique de soutien à la valorisation et au développement de la pratique du sport par les femmes. Rapport final. Évaluation réalisée à la demande de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Sage, K., Lequet, N., Oudghiri, C. (2022). Synthèse - Évaluation de la politique de soutien à la valorisation et au développement de la pratique du sport par les femmes.

Salle, M. A. (2003). Evaluación de políticas públicas. Aspectos clave y género. In: Dosal P (ed.) *¿Cómo evaluar las políticas públicas desde la perspectiva de género?* Bizkaia: Diputación Foral de Bizkaia.

Scharnitzky, P. (2012). Les stéréotypes selon le genre. Comprendre et agir dans l'entreprise. Guide pratique. Paris, IMS-Entreprendre pour la Cité.

Scott, J. W. (1986). Gender : a Useful Category of Historical Analysis, *American Historical Review*. 91(5), 1053-1075.

Sénac-Slawinski, R. (2008). Du gender mainstreaming au paritarisme : genèse d'un concept controversé, *Cahiers du genre*. 44, 27-47.

Sielbeck-Bowen, K. A., Brisolara, S., Seigart D., Tischler, C., Whitmore, E. (2002). Exploring feminist evaluation: the ground from which we rise. *New Directions for Evaluation*. 96, 3–8.

Sierra, B. (2000). Criterios para la evaluación con perspectiva de género. In: *Revista Española de Desarrollo y Cooperación*, 6.

Sénac, R. (2006). Le gender mainstreaming à l'épreuve de sa genèse et de sa traduction dans l'action publique en France. *Politique européenne*. 20, 9-33. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.3917/poeu.020.0009>

Smith, M. K. (2001). Enhancing Gender Equity in Health Programmes: Monitoring and Evaluation. *Gender and Development*. 9(2), 95–105. Disponible à l'adresse : <http://www.jstor.org/stable/4030592>

Société Française de l'Évaluation (2019a). Baromètre 2018 de l'évaluation des politiques publiques en France.

Société Française de l'Évaluation (2019b). Pourquoi prendre en compte l'égalité entre les femmes et les hommes dans ma pratique d'évaluation de l'action publique ? 7 bonnes raisons. Groupe de travail Évaluation et Égalité femmes-hommes.

Stanley, L., Wise, S. (1993). Breaking out again. Feminist ontology and epistemology. New edition. London: Routledge.

Teritéo, Dictys Conseil (2018). Rapport final d'évaluation de mise en oeuvre du Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020 FEDER-FSE de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Tevini, M. (2021). Qu'est-ce que l'analyse militante apporte à l'évaluation des politiques publiques ?. *Revue française d'administration publique*. 177, 83-96. Disponible à l'adresse : <https://doi-org.iepnomade-2.grenet.fr/10.3917/rfap.177.0089>

Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne du 13 décembre 2007. Version consolidée.

UN Women (2018). Turning promises into action: Gender equality in the 2030 Agenda for Sustainable Development. New York: UN Women.

USAID (2014). Gender-Sensitive Evaluation: Best and Promising Practices in Engendering Evaluation.

Verloo, M. (2001). Another Velvet Revolution? Gender Mainstreaming and the Politics of Implementation, IWM Working Paper, 5.

Vie publique (2022). L'évaluation des politiques publiques : un instrument au service de la réforme de l'État [En ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/21987-evaluation-des-politiques-publiques-instrument-de-la-reforme-de-letat>

Annexes

ANNEXE 1 : GLOSSAIRE DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, **le cahier des charges** est le document établi par l'autorité contractante et définissant les exigences de l'évaluation, y compris les questionnements évaluatifs, les méthodes à utiliser, les moyens à mettre en œuvre et les livrables attendus. **Les termes de référence** correspondent au cahier des charges dans le champ de l'aide au développement.

Le référentiel d'évaluation vise à préciser au regard de quels critères et à partir de quelles sources une évaluation répondra au questionnement évaluatif.

Les principaux registres de l'évaluation sont les suivants :

- La pertinence : Est-ce que les objectifs d'une intervention couvrent suffisamment les dimensions du problème socio-économique qu'elle est censée régler ?
- L'efficacité : Est-ce que les objectifs d'une intervention ont été atteints grâce aux actions menées, c'est-à-dire, est-ce que les effets attendus de l'intervention ont été produits ?
- L'utilité : Les effets attendus ou inattendus sont-ils positifs ou négatifs au regard des besoins et attentes des parties prenantes prises de façon large ?
- La cohérence interne : Est-ce que l'intervention a bien été conçue de façon à répondre aux objectifs qui lui ont été fixés ? Ses objectifs opérationnels et stratégiques sont-ils bien complémentaires entre eux ?
- La cohérence externe : Est-ce que les objectifs d'une intervention complètent ou contredisent les autres politiques de l'institution ou des autres institutions agissant sur le même territoire ou le même public cible ?
- L'efficience : Est-ce que les effets obtenus l'ont été à un coût raisonnable, par exemple en comparaison d'autres types d'intervention ?

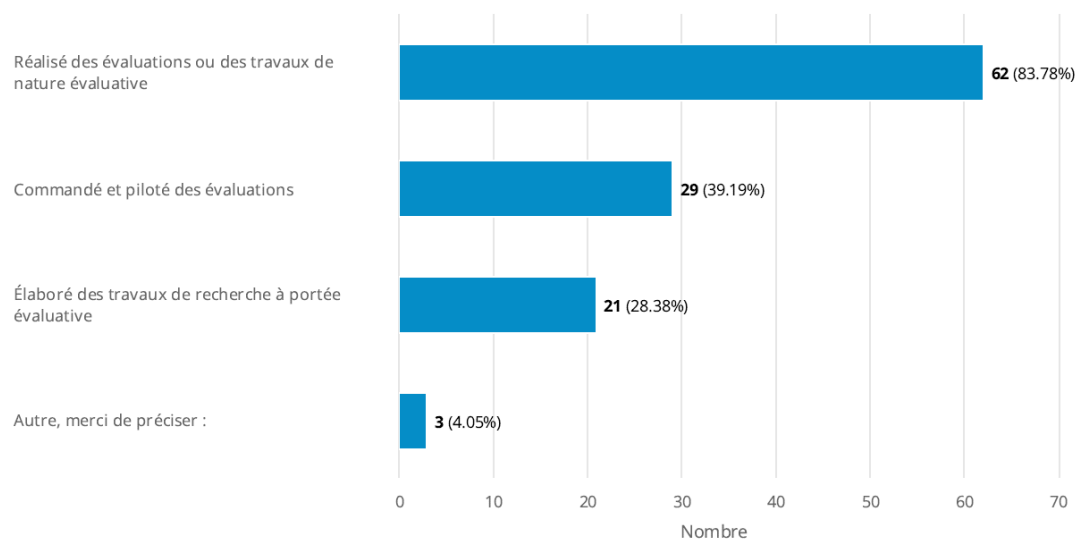
Les différents moments de l'évaluation :

- Une évaluation ex ante cherche à vérifier la pertinence et la cohérence d'un programme avant son lancement, généralement en collectant les points de vue de tou·tes les acteur·rices concerné·es (décideur·ses, opérateur·rices, cibles du programme).
- Une évaluation chemin faisant ou in itinere vise à estimer, tout au long du déroulement d'un projet ou d'une expérimentation, sa capacité à obtenir les résultats escomptés, par exemple sous la forme de rapports annuels.
- En fin de programme, une évaluation finale vise à observer les conséquences à court terme.
- Après l'arrêt du programme, une évaluation ex post s'intéresse aux effets à moyen ou long terme.

ANNEXE 2 : ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE AUPRÈS DES PRATICIEN·NES DE L'ÉVALUATION EN FRANCE : RÉPONSES COMMUNES AUX PRESTATAIRES ET COMMANDITAIRES

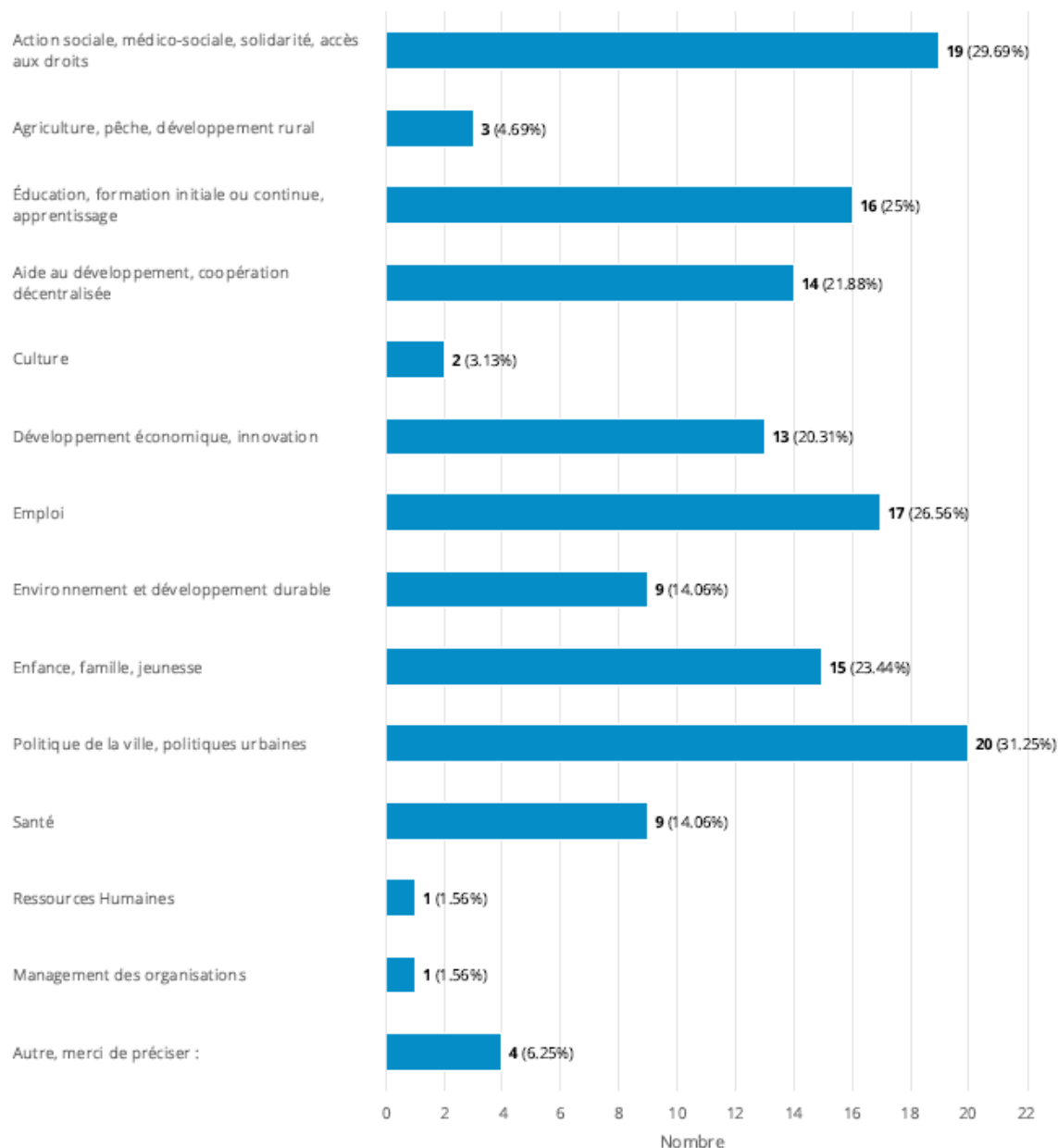
Au cours de votre expérience professionnelle (ou de vos expériences professionnelles) en rapport avec l'évaluation, vous avez...

Nombre de réponses : 74



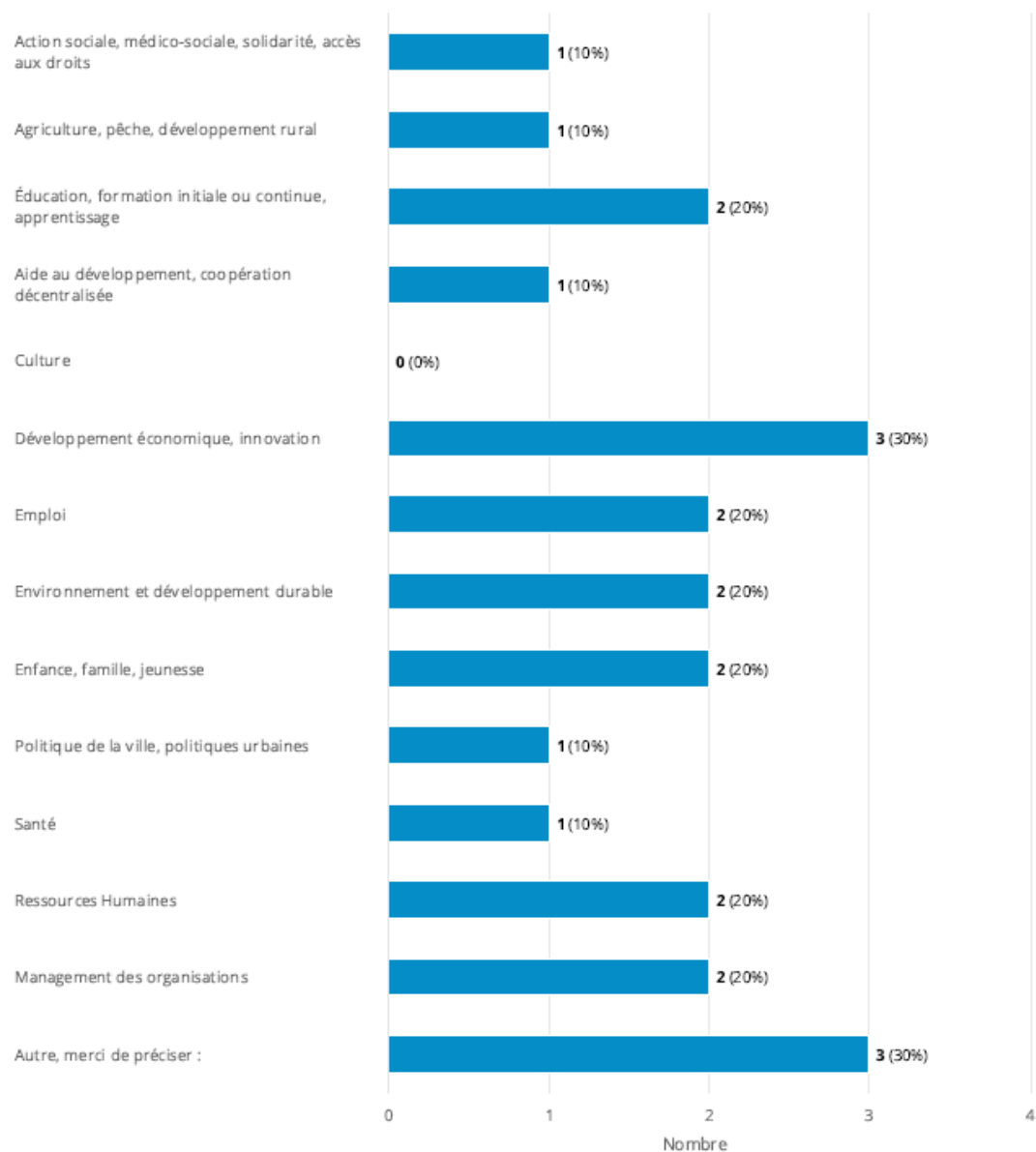
Depuis que vous exercez une activité professionnelle en rapport avec l'évaluation, sur quelles thématiques avez-vous travaillé principalement ?

Nombre de réponses : 64



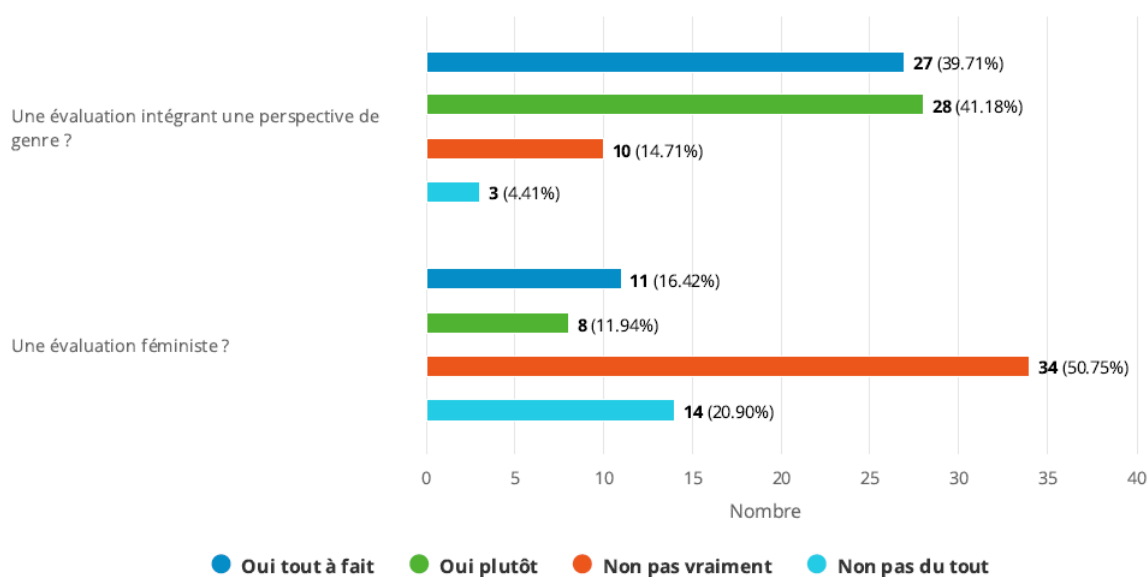
Au cours de votre expérience professionnelle en rapport avec l'évaluation, sur quelles thématiques avez-vous travaillé principalement ?

Nombre de réponses : 10



Savez-vous ce qu'est...

Nombre de réponses : 68

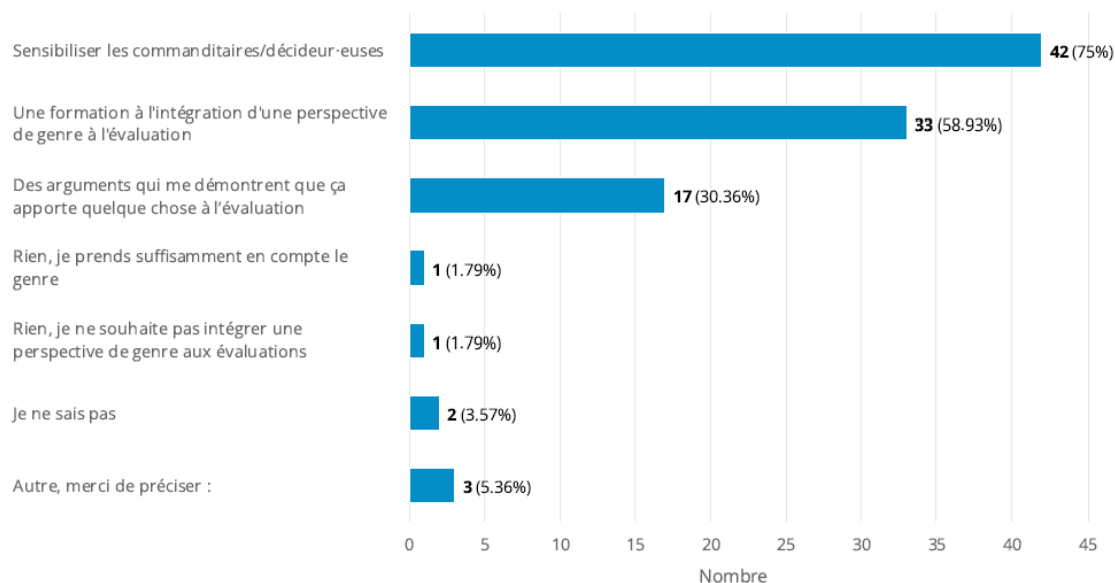


Sur quelles thématiques portaient les évaluations intégrant une perspective de genre auxquelles vous avez participé ? (n=36)



Qu'est-ce qui pourrait vous inciter/aider à mieux prendre en compte le genre dans vos évaluations ?

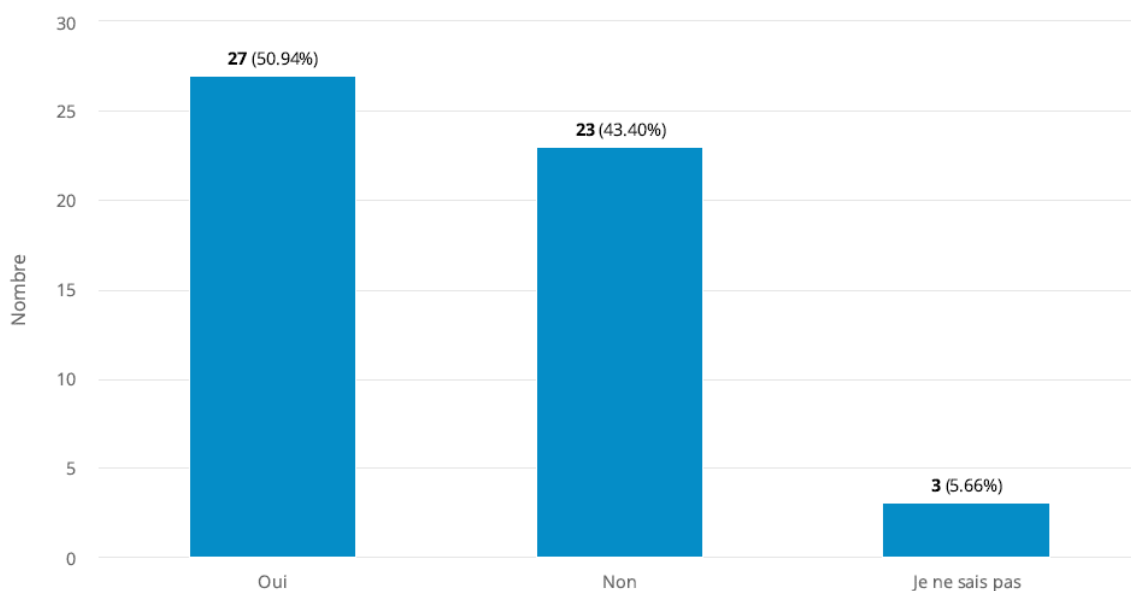
Nombre de réponses : 56



ANNEXE 3 : ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE AUPRÈS DES PRATICIEN-NES DE L'ÉVALUATION EN FRANCE : RÉPONSES DES PRESTATAIRES

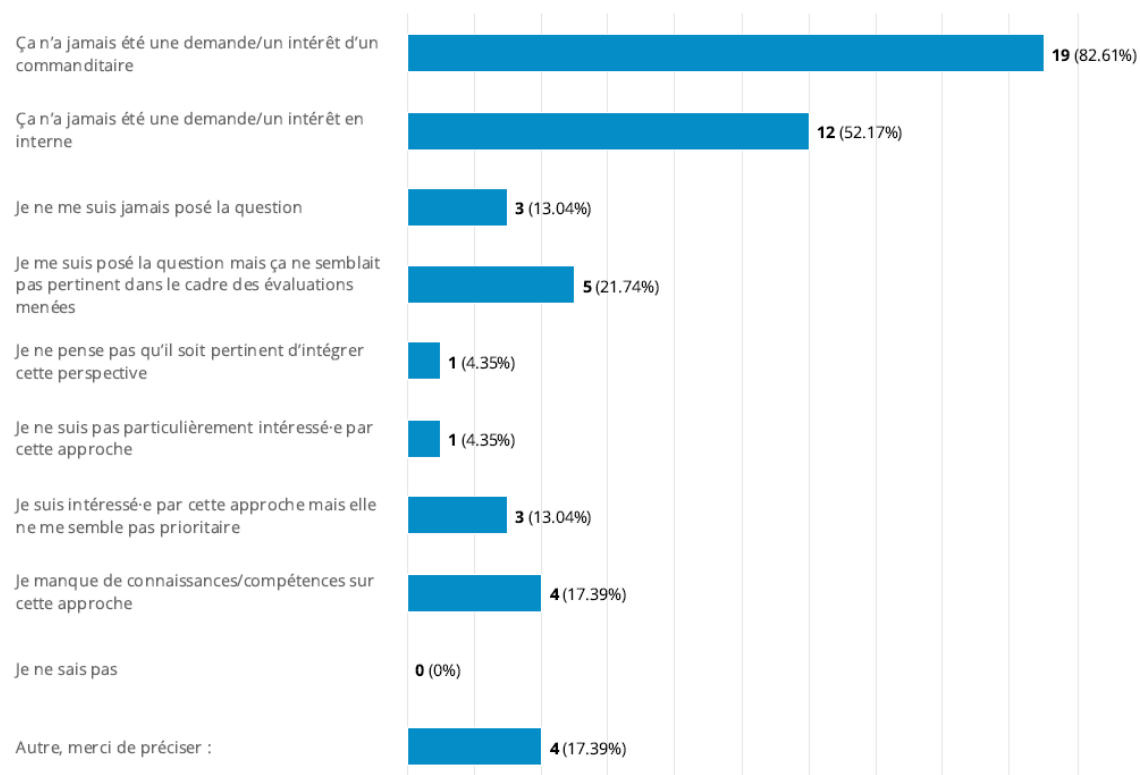
Avez-vous déjà participé à une évaluation intégrant une perspective de genre ?

Nombre de réponses : 53



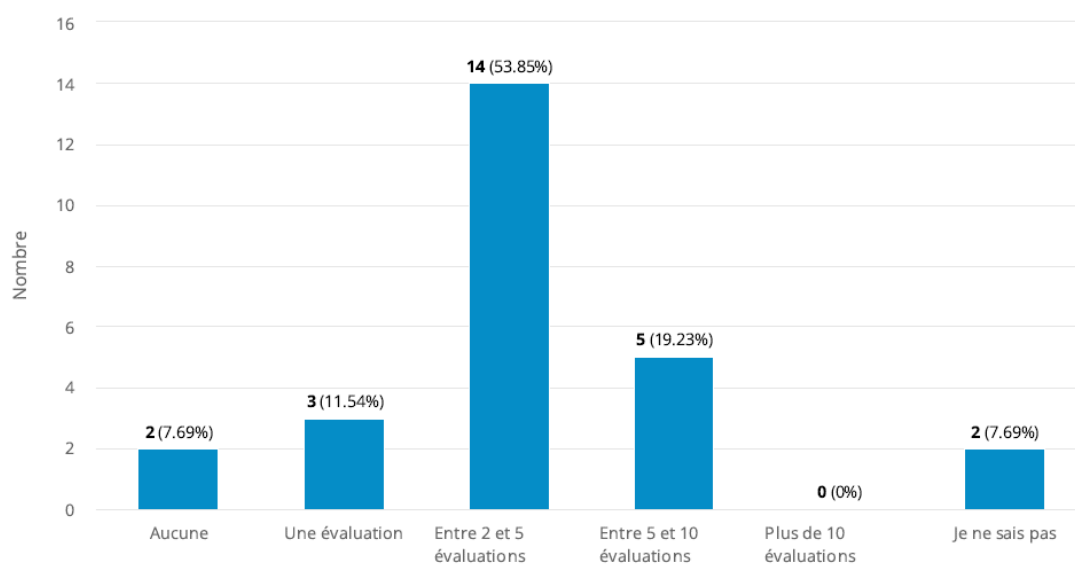
Pourquoi n'avez-vous jamais participé à une évaluation intégrant une perspective de genre ?

Nombre de réponses : 23



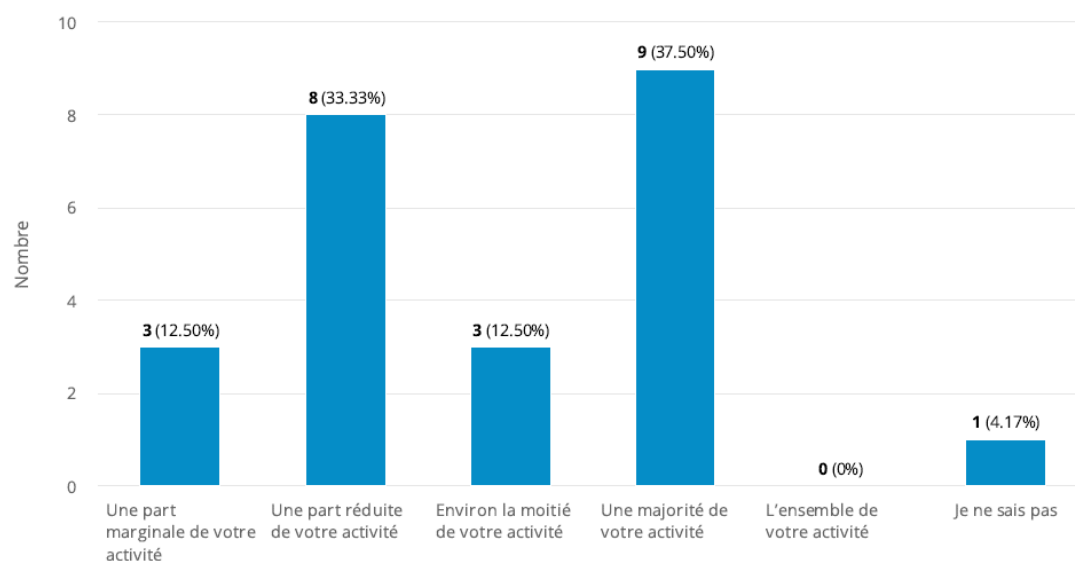
Sauriez-vous estimer à combien d'évaluations intégrant une perspective de genre vous avez contribué entre 2016 et 2022 ?

Nombre de réponses : 26



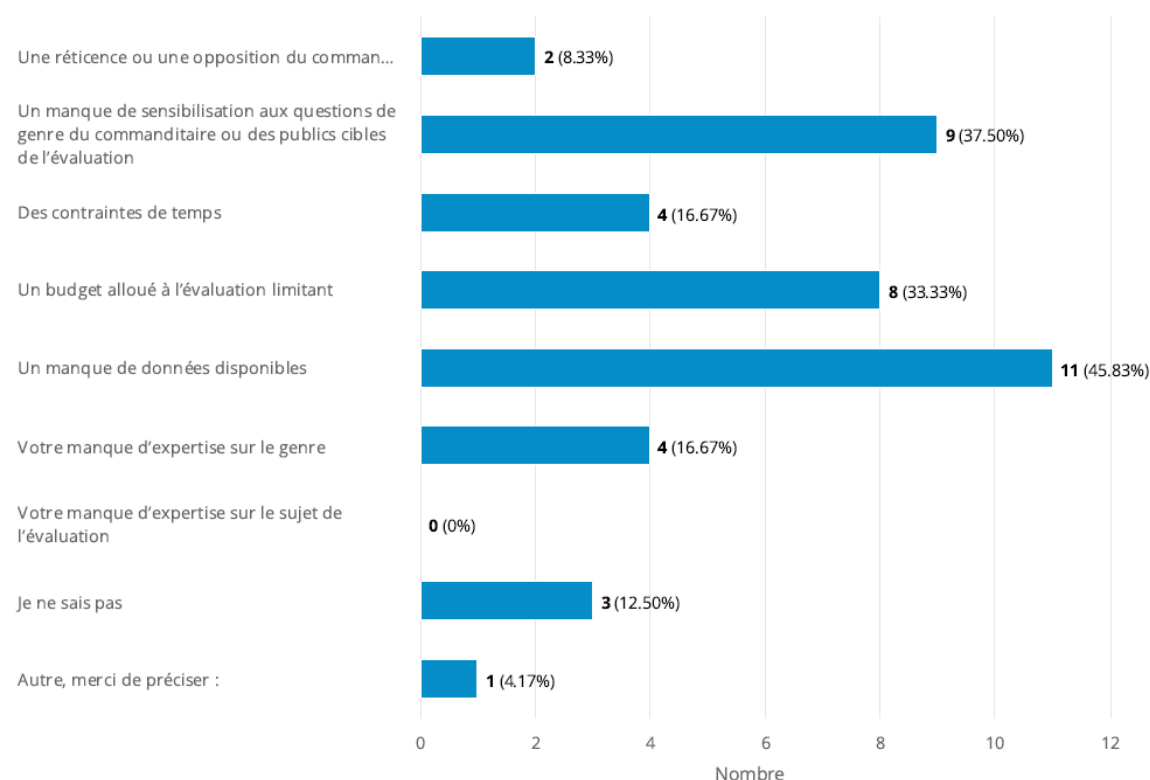
Sauriez-vous estimer quelle part de votre activité d'évaluation entre 2016 et 2022 ces évaluations intégrant une perspective de genre représentent-elles ?

Nombre de réponses : 24



Avez-vous rencontré des difficultés ou des obstacles à la prise en compte du genre dans ces évaluations ?

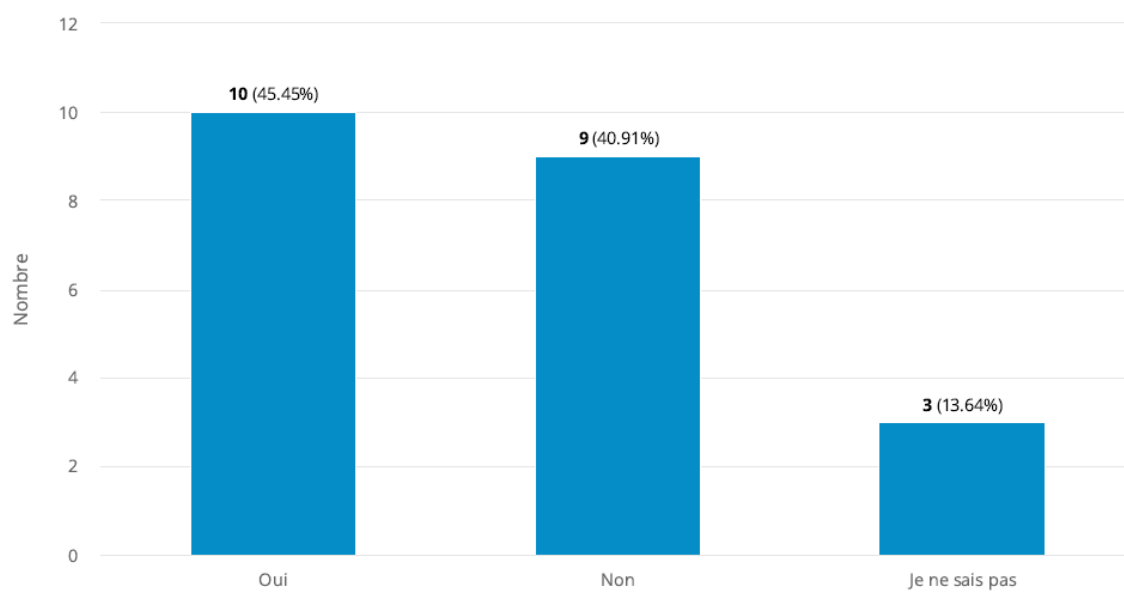
Nombre de réponses : 24



ANNEXE 4 : ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE AUPRÈS DES PRATICIEN-NES DE L'ÉVALUATION EN FRANCE : RÉPONSES DES COMMANDITAIRES

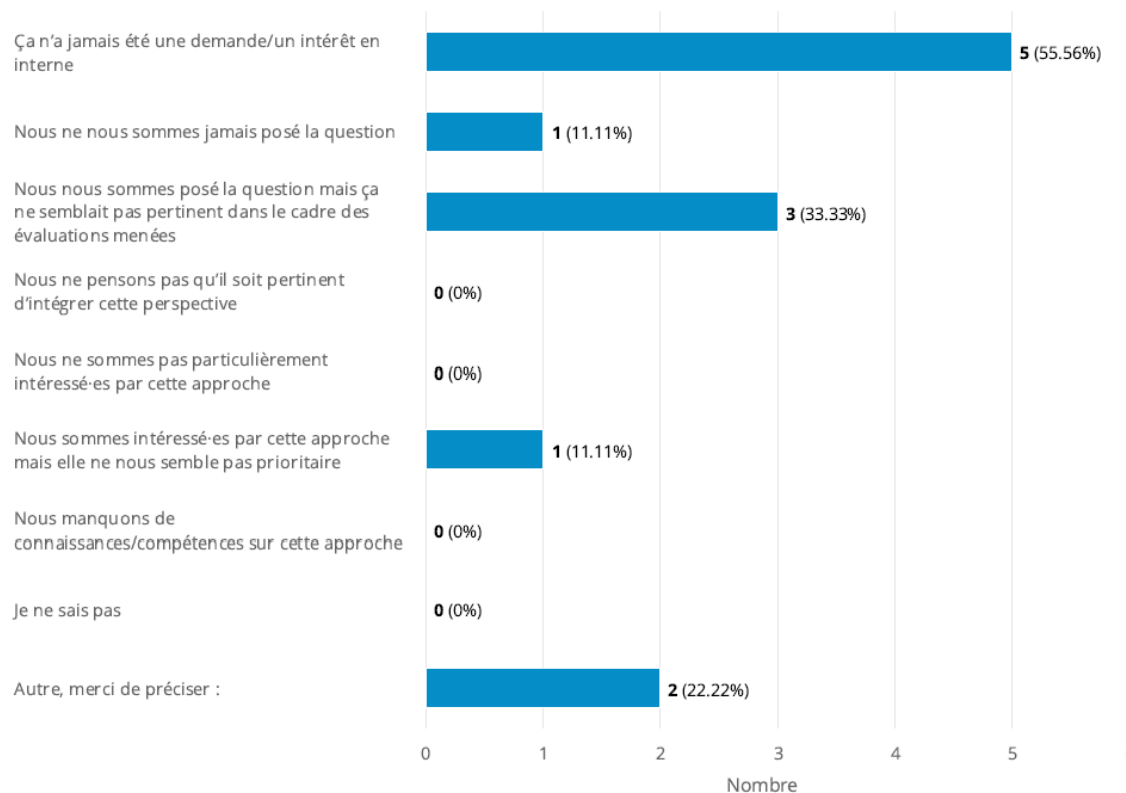
Votre service évaluation a-t-il déjà commandé des évaluations intégrant une perspective de genre ?

Nombre de réponses : 22



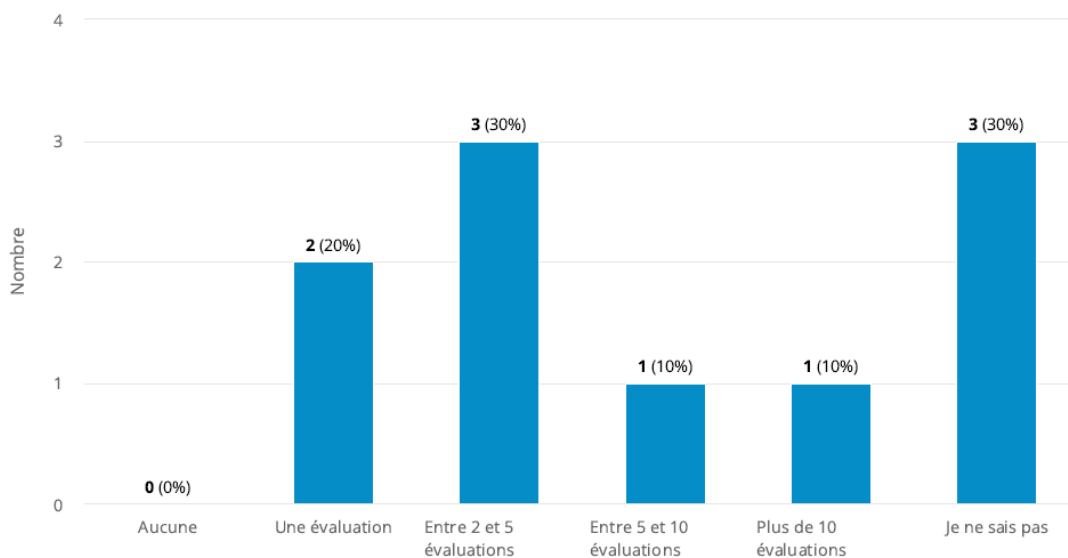
Pourquoi votre service n'a-t-il jamais commandé d'évaluation intégrant une perspective de genre ?

Nombre de réponses : 9



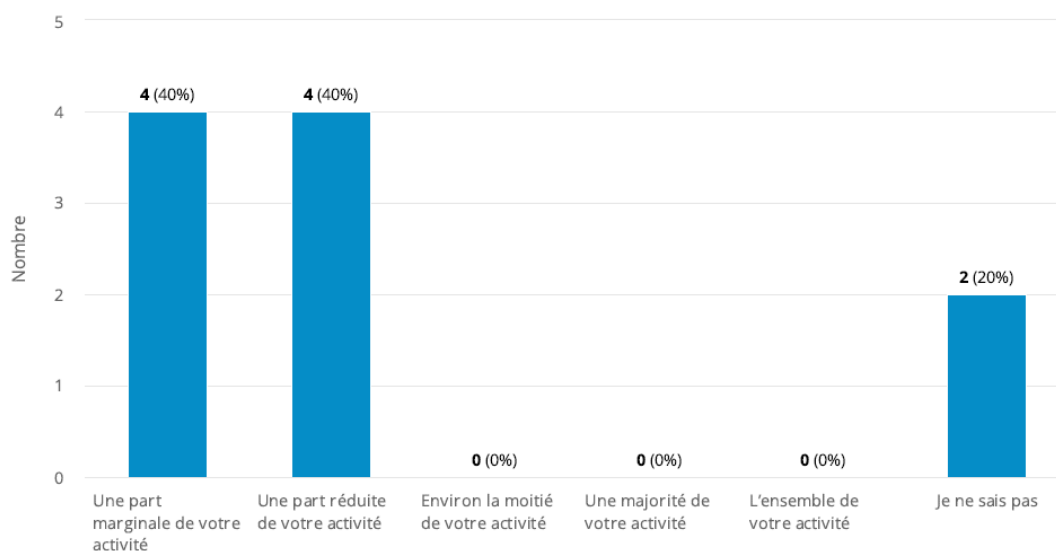
Sauriez-vous estimer combien d'évaluations intégrant une perspective de genre vous ou votre service avez commandées entre 2016 et 2022 ?

Nombre de réponses : 10



Sauriez-vous estimer quelle part de l'activité d'évaluation de votre service entre 2016 et 2022 ces évaluations intégrant une perspective de genre représentent-elles ?

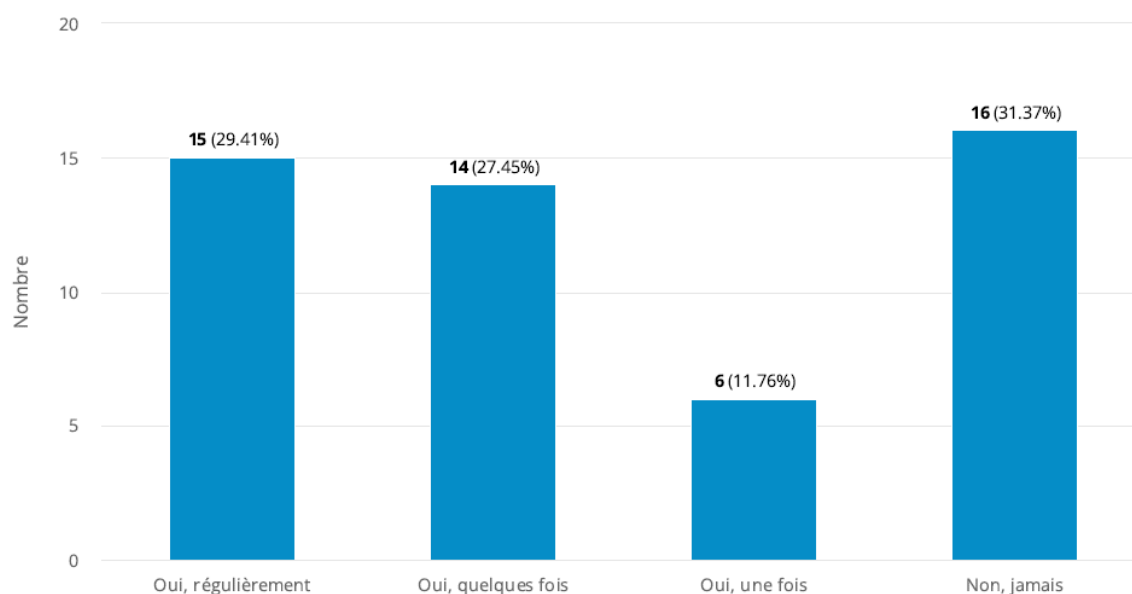
Nombre de réponses : 10



ANNEXE 5 : ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE AUPRÈS DES CHERCHEURES ET DOCTORANT-ES EN ÉTUDES DE GENRE EN FRANCE

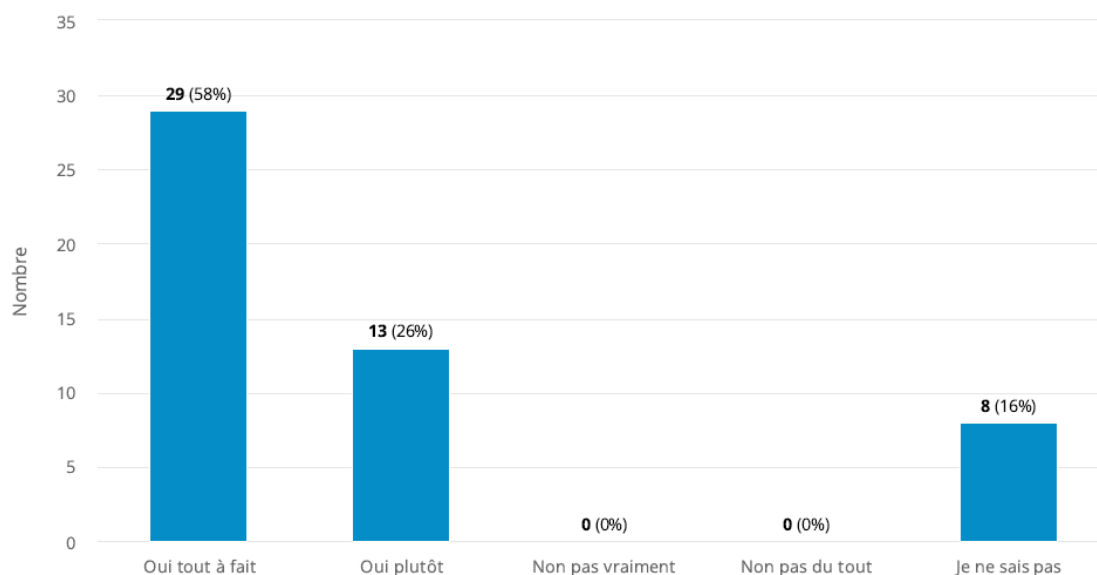
Avez-vous déjà mobilisé l'analyse des politiques publiques dans le cadre de vos recherches féministes, sur le genre ou les sexualités ?

Nombre de réponses : 51



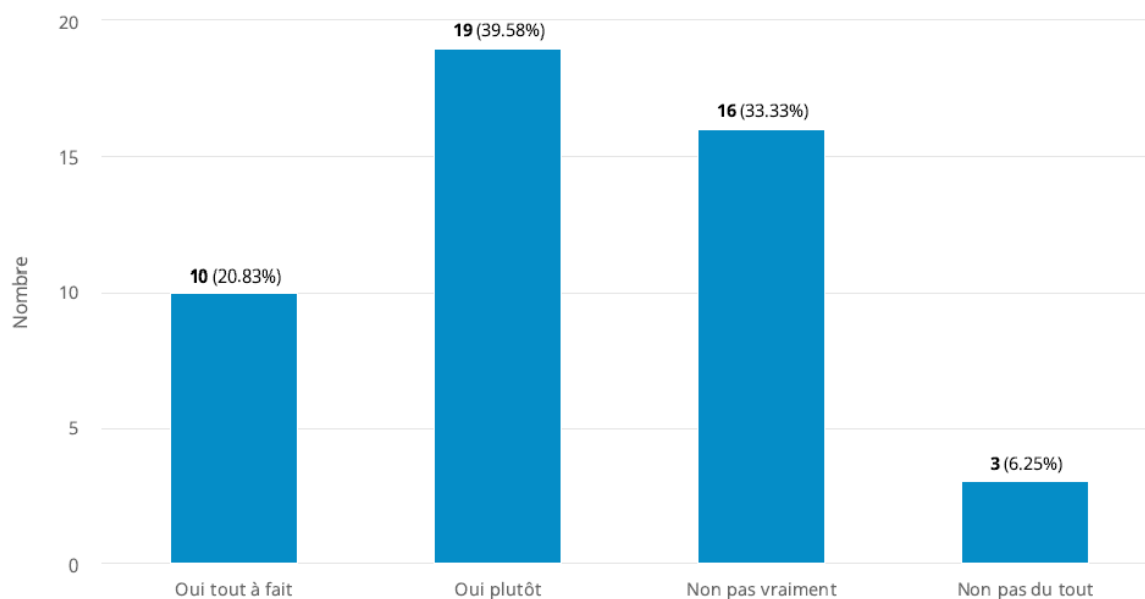
Pensez-vous qu'il peut être souhaitable de mobiliser l'analyse des politiques publiques ou des outils d'analyse des politiques publiques pour étudier le genre ou les sexualités ?

Nombre de réponses : 50



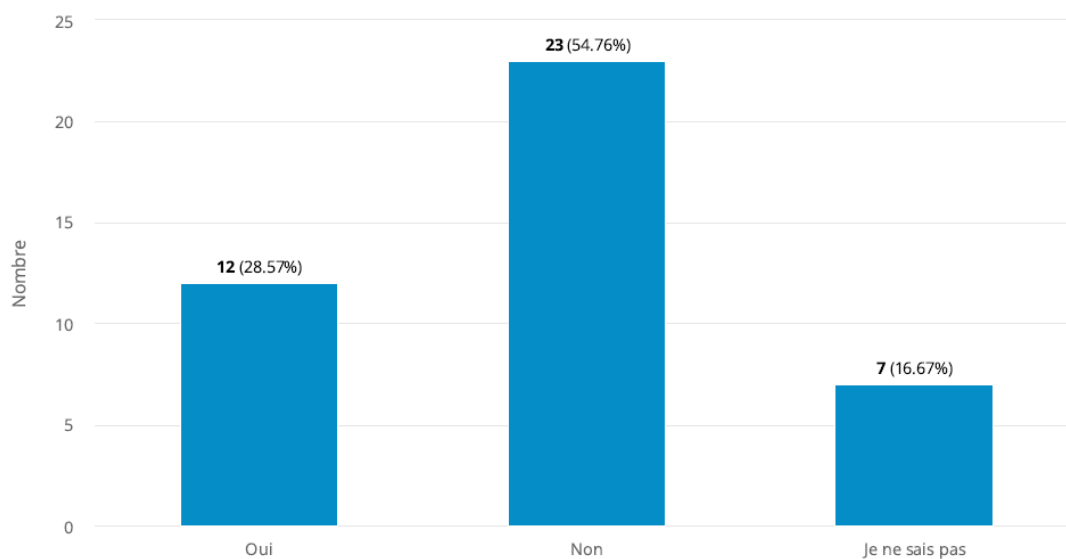
Savez-vous ce qu'est l'évaluation des politiques publiques ?

Nombre de réponses : 48



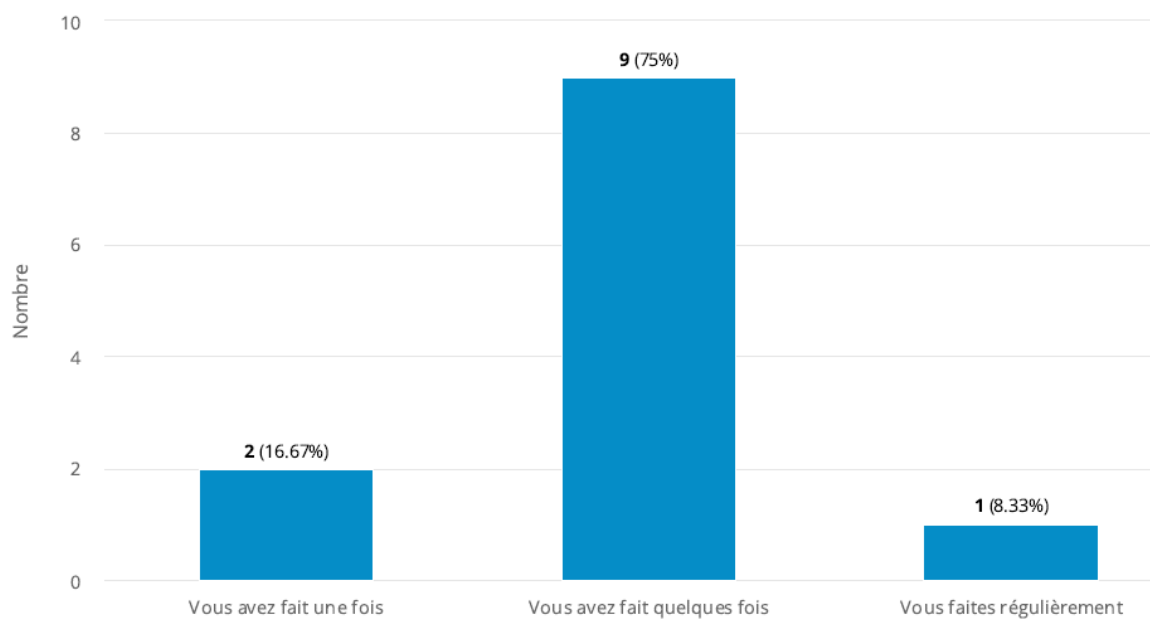
Avez-vous déjà mobilisé une approche évaluative, des outils issus de l'évaluation des politiques publiques ou des questionnements évaluatifs dans le cadre de vos recherches féministes, sur le genre ou les sexualités ?

Nombre de réponses : 42



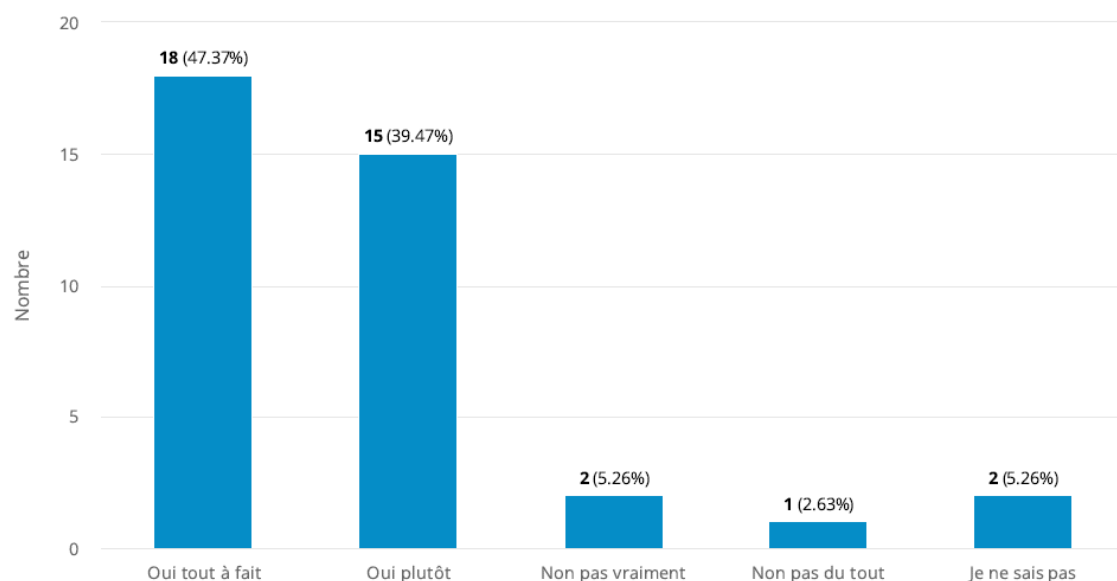
Est-ce quelque chose que :

Nombre de réponses : 12



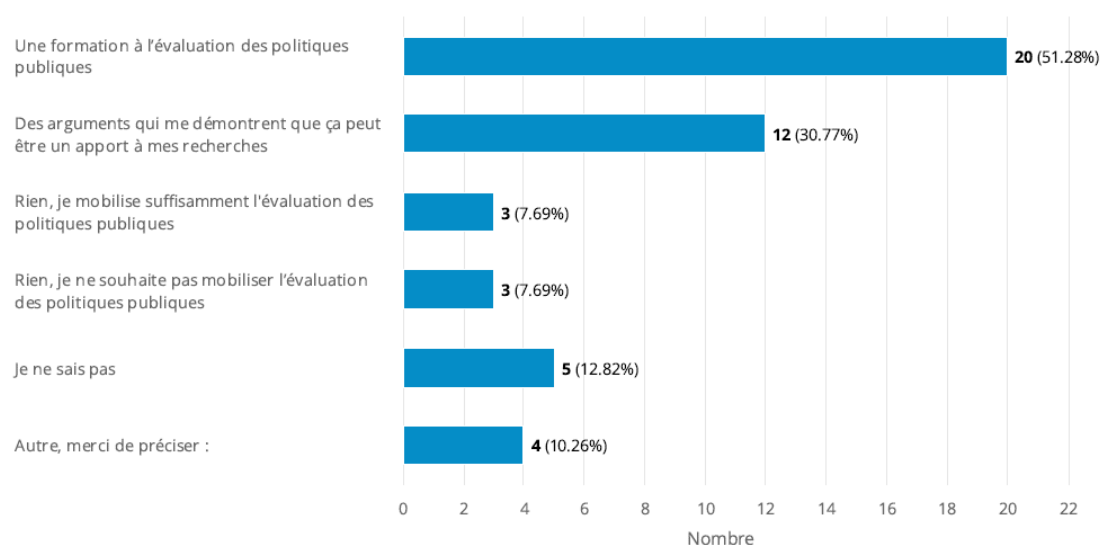
Pensez-vous qu'il peut être souhaitable de mobiliser l'évaluation des politiques publiques ou des outils d'évaluation pour étudier les rapports sociaux de genre ?

Nombre de réponses : 38



Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à mobiliser l'approche évaluative, des outils issus de l'évaluation des politiques publiques ou des questionnements évaluatifs dans le cadre de vos recherches féministes, sur le genre ou les sexualités ?

Nombre de réponses : 39



ANNEXE 6 : EXTRAIT DE L'ANALYSE DES ÉVALUATIONS ACHÉVÉES ENTRE 2018 ET 2020 ET RÉPERTORIÉES PAR LA SFE

Référence du rapport d'évaluation	Année	Type d'évaluation	La place de l'égalité femmes-hommes dans la politique
Évaluation du congé paternité	2018	Évaluation de type 2	Politique d'égalité femmes-hommes
Évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du PO FSE au titre de l'objectif « investissement pour la croissance et l'emploi » 2014-2020	2018	Évaluation de type 2	Principe transversal d'égalité femmes-hommes
Évaluation à mi-parcours du Contrat de ville de l'Agglomération d'Annonay	2018	Évaluation de type 2	Principe transversal d'égalité femmes-hommes
Évaluation du programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires	2019	Évaluation de type 2	Principe transversal d'égalité femmes-hommes
Évaluation à mi-parcours de mise en œuvre du programme opérationnel FSE	2019	Évaluation de type 2	Principe transversal d'égalité femmes-hommes
Évaluation des Programmes de Développement Rural (PDR) Alsace, Lorraine et Champagne Ardennes	2019	Évaluation de type 2	Principe transversal d'égalité femmes-hommes
Évaluation à mi-parcours du contrat de ville Angers-Trélazé	2019	Évaluation de type 2	Principe transversal d'égalité femmes-hommes
Évaluation ex post de la phase 1 du tramway de Rabat-Salé et de la ligne 1 du tramway de Casablanca	2020	Évaluation de type 2	Ni politique d'égalité femmes-hommes, ni principe transversal d'égalité femmes-hommes
Évaluation de l'instrument FISONG	2020	Évaluation de type 2	Principe transversal d'égalité femmes-hommes
Évaluation opérationnelle programme MED 2014/2020	2020	Évaluation de type 2	Principe transversal d'égalité femmes-hommes
Rapport final d'évaluation du 2e plan national d'action « Femmes, paix et sécurité » (2015-2018)	2018	Évaluation de type 3	Politique d'égalité femmes-hommes
Évaluation intermédiaire du 5e plan interministériel (2017-2019) et de la politique	2018	Évaluation de type 3	Politique d'égalité femmes-hommes
Évaluation en continu du contrat de la ville : Accès des jeunes filles aux pratiques sportives	2018	Évaluation de type 3	Politique d'égalité femmes-hommes
Évaluation de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées	2019	Évaluation de type 3	Politique d'égalité femmes-hommes
Mission d'évaluation du congé parental d'éducation et de la	2019	Évaluation de type 3	Politique d'égalité femmes-hommes

prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)			
Évaluation des dispositifs de lutte contre les discriminations au sein des forces armées	2019	Évaluation de type 3	Politique de lutte contre les discriminations
Évaluation transversale portant sur les principes horizontaux des 5 programmes européens 2014-2020	2019	Évaluation de type 3	Politique d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations
Évaluation de l'expérimentation du télétravail	2019	Évaluation de type 3	
Rapport d'évaluation de la loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes	2020	Évaluation de type 3	Politique d'égalité femmes-hommes
Appel à projets "Jeunes pour l'égalité" 2013-2019 - Rapport d'évaluation	2020	Évaluation de type 3	Politique d'égalité femmes-hommes

ANNEXE 7 : LA DIFFÉRENCE ENTRE ÉVALUATION INTÉGRANT UNE PERSPECTIVE DE GENRE ET ÉVALUATION FÉMINISTE

Si, comme explicité précédemment, une évaluation intégrant une perspective de genre peut s'appuyer sur la théorie féministe, Donna Podems différencie "feminist evaluation" et "gender evaluation". Si la distinction entre évaluations centrées sur les femmes - de type WID et WAD - et évaluation sensible au genre est claire et documentée (Podems 2010 ; Espinosa 2013 ; AQOCI 2018), la distinction entre évaluation sensible au genre et évaluation féministe est moins évidente. Selon Donna Podems, la première adopte une approche descriptive des différences entre les femmes et les hommes, tandis que la deuxième questionne ces différences :

"gender evaluation frameworks do not challenge women's position in society, but rather record it. As its root, feminist evaluation challenges women's subordinate position." (Podems 2010, p. 8)

Une évaluation sensible au genre identifie la position différenciée des femmes et des hommes dans le programme et dans la société mais son objectif central n'est pas de transformer les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes. Ensuite, une évaluation intégrant une approche genre est fondée sur le postulat que *"toutes les femmes veulent ce que les hommes ont déjà, devraient techniquement avoir ou auront accès par le biais d'interventions"* (Podems 2010, p. 9). Ainsi, dans cette approche l'évaluation cherche à appréhender la capacité d'une intervention à permettre aux femmes d'atteindre l'égalité avec les hommes, notamment en termes de ressources et d'accès au marché du travail. Une évaluation féministe, quant à elle, *"devrait tenir compte de la possibilité que peut-être les femmes ne veulent pas ce que les hommes possèdent"* (Podems 2010, p. 9). La majorité des évaluations intégrant une approche genre considèrent les femmes comme une catégorie de la population homogène. Une évaluation s'appuyant sur la théorie féministe devrait tenir compte du fait que les femmes ne font pas face aux mêmes oppressions - selon leur classe, leur race, leur culture, leur histoire

coloniale et leur position dans l'ordre économique international - et ne peuvent donc pas être étudiées comme une catégorie homogène. Finalement, une différence majeure identifiée par Donna Podems entre évaluation intégrant une approche genre et évaluation féministe concerne le guide méthodologique d'application de chacune des approches. Si *“feminist evaluation encourages evaluators to be reflexive; recognize that evaluations are neither value free nor disinterested; consider and value different ways of knowing; hear multiple voices; stress the need to give voice to women within different social, political, and cultural contexts; and advocate for marginalized groups”* l'évaluation féministe encourage les évaluateurs à être réflexifs ; à reconnaître que les évaluations ne sont ni sans valeur ni désintéressées ; à considérer et valoriser différentes manières de savoir ; à entendre plusieurs voix ; à souligner la nécessité de donner la parole aux femmes dans différents contextes sociaux, politiques et culturels ; et à défendre les groupes marginalisés”, elle ne fournit pas un guide méthodologique sur la manière de collecter des données sur les questions de genre. A contrario, la majorité des approches de type GAD fournissent ce guide mais ce dernier n'intègre pas les critères d'une évaluation féministe cités précédemment (Podems 2010, p. 9).

Les postulats au fondement de l'évaluation féministe (Podems 2010) :

- 1) Les inégalités de genre au fondement de l'injustice sociale sont l'objet central de l'évaluation
- 2) Les discriminations et les inégalités fondées sur le genre sont systémiques et structurelles
- 3) L'évaluation est une activité politique et les évaluateur·rices ne sont pas neutres (il·elles viennent avec leur expérience personnelle et leurs valeurs)
- 4) La connaissance est une ressource puissante qui sert un objectif explicite ou implicite
- 5) La connaissance et les valeurs sont culturellement, socialement, et temporellement contingentes
- 6) Il y a de nombreuses manières de savoir, y compris via l'expérience, les émotions et les intuitions (sources légitimes de savoir), mais certaines sont privilégiées.

Ainsi si, comme Espinosa qui considère qu'une évaluation sensible au genre peut s'appuyer sur des contributions féministes, Donna Podems explique qu'une approche de type GAD peut s'appuyer sur la théorie féministe, l'autrice démontre que *“ L'évaluation féministe et les approches de genre doivent être considérées comme des approches distinctes”* (Podems 2010, p. 1). Ce n'est pas parce qu'une évaluation sensible au genre fonde certains de ses éléments sur la théorie féministe qu'elle peut être labellisée évaluation féministe. Rounaq Jahan (1995) distinguait déjà l'approche intégrationniste - qui peut être rapprochée de l'approche genre de Donna Podems - et l'approche transformative ou féministe. Cette distinction est encore utilisée aujourd'hui dans le contexte du développement international :

“En fonction des objectifs poursuivis, on distingue deux approches d'intégration du genre dans les programmes et projets de développement. Il s'agit de l'approche intégrationniste qui vise à satisfaire les besoins différents des hommes et des femmes en fonction des relations de genre existantes, et de l'approche transformative qui recherche la transformation des normes et des causes des inégalités dans le contexte de l'intervention.” (RFE 2020, p. 6)